

ALFRED LOMBARD

L'ÉGLISE
COLLÉGIALE
DE NEUCHATEL

A NEUCHATEL
AUX ÉDITIONS DE LA BACONNIÈRE

H. DuParquet

L'ÉGLISE COLLEGIALE
DE NEUCHÂTEL

Il a été tiré de cet ouvrage

**L'ÉGLISE COLLÉGIALE
DE NEUCHÂTEL**

et 10 ex. sur papier Hollande par l'auteur.

dont 3 ex. hors commerce

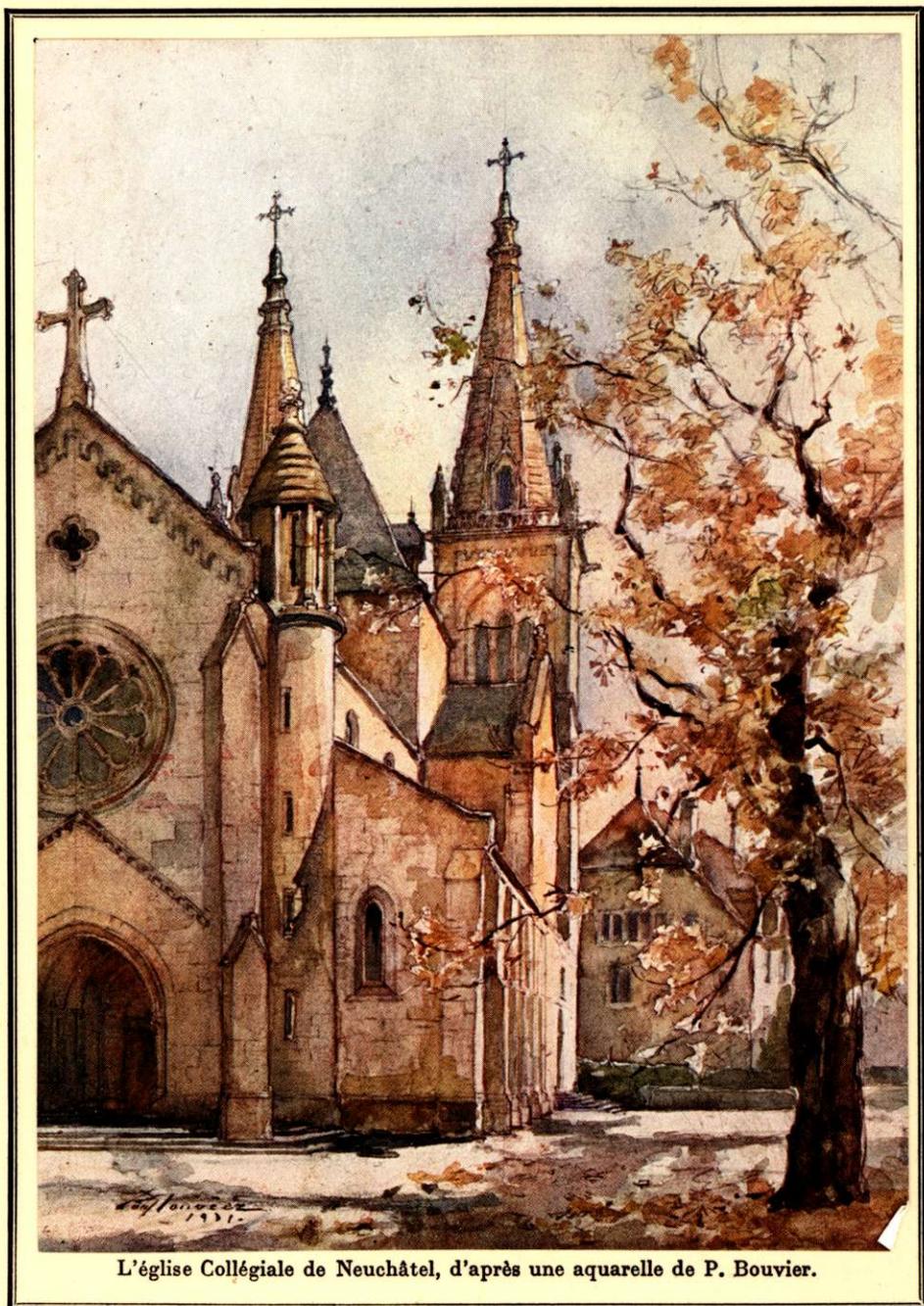
BREVETÉ N° 34

Il a été tiré de cet ouvrage

800 ex. sur papier bouffant anglais crème
numérotés de 1 à 800

et 10 ex. sur papier Hollande van Gelder, signés par l'auteur,
numérotés de I à X
dont 2 ex. hors commerce

EXEMPLAIRE N° 24



L'église Collégiale de Neuchâtel, d'après une aquarelle de P. Bouvier.

ALFRED LOMBARD

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

A NEUCHÂTEL
AUX ÉDITIONS DE LA BACONNIÈRE

ALFRED LOMBARD

L'ÉGLISE
COLLÉGIALE
DE NEUCHÂTEL

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Photographies E. Sauser, Neuchâtel,
sauf les clichés Nos 33 et 47, dus à l'Office de photographie V. Attinger.
Impression Paul Attinger S. A.

AUX ÉDITIONS
TOUS DROITS RÉSERVÉS.

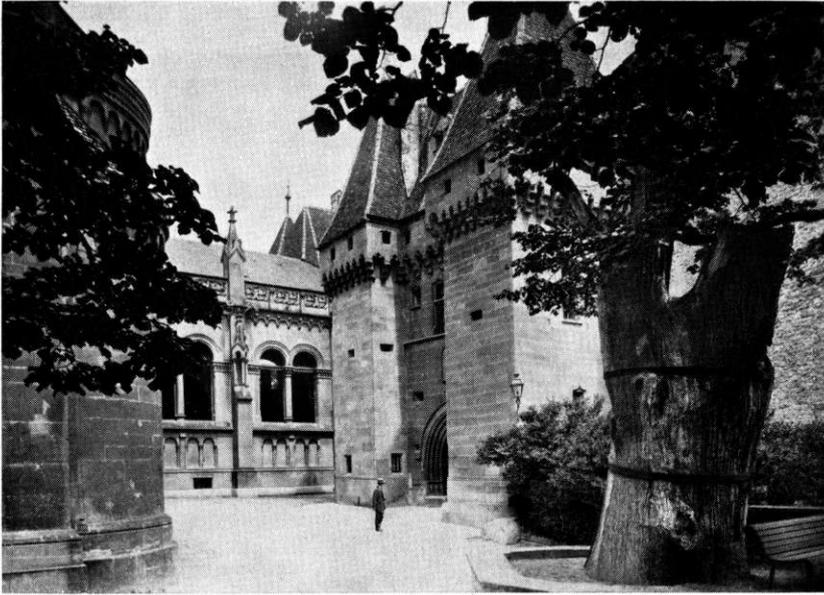


FIG. 1. — Le tilleul du banneret vers 1915.

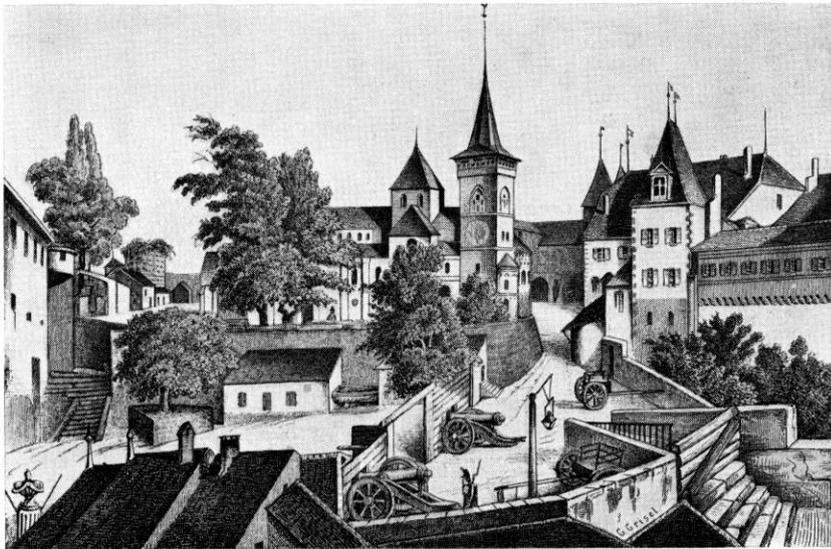


FIG. 2. — La Collégiale et le donjon en 1856.
Lith. de Grisel.

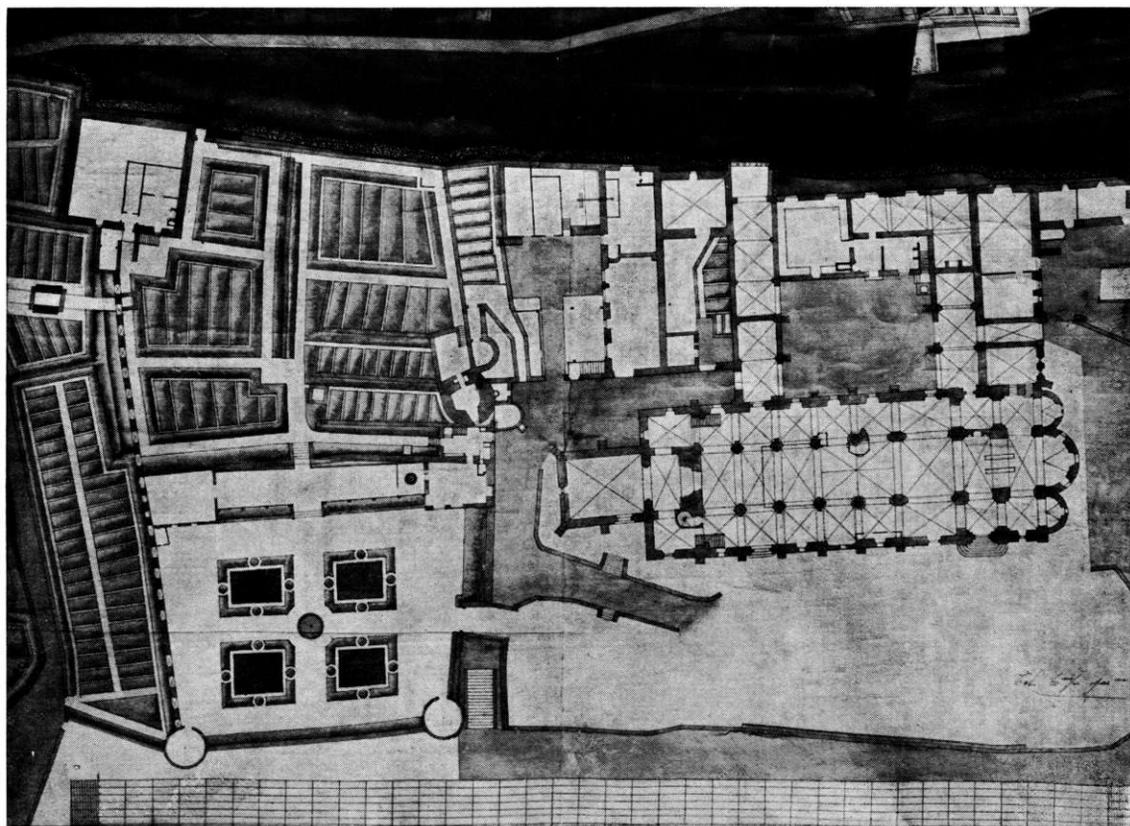


FIG. 3. — Plan de la Collégiale et du cloître en 1799, par Bocquillon. Archives de l'État.

NEUCHÂTEL ET LA COLLÉGIALE

UN lieu tel que la colline de la Collégiale n'est pas seulement pittoresque et riche en souvenirs. Son aspect évoque l'idée de l'achèvement et de la durée. Il semble que le rocher, l'église, le château, les terrasses ombragées, aient trouvé un accord définitif et nécessaire, comme si les choses et les hommes avaient cherché pendant des siècles le point d'équilibre, la forme précisée qui seule pouvait les satisfaire. Nombreux, sans doute, sont ceux qui, à ce paysage, ne demanderont rien de plus que cette impression. Mais ce n'est pas la détruire, c'est plutôt la compléter, que d'y regarder d'un peu plus près et de retrouver les circonstances historiques et l'effort humain dont cet ensemble est le résultat.

Alors, sans doute, l'observateur s'apercevra que là, comme ailleurs, l'œuvre des hommes n'échappe pas à la critique. Mais la

fonction de l'historien est tout d'abord de rappeler que l'état actuel de notre colline sacrée est moins ancien qu'il ne semble. Il est même plus difficile qu'on ne croit d'imaginer exactement comment elle se présentait aux yeux il y a cent ans, surtout si l'on tient compte, non pas seulement des constructions, mais de ces changements de niveau qui altèrent si subtilement la physionomie des lieux urbains qu'on ne peut quelquefois plus, même documents en mains, la recomposer telle qu'elle était autrefois. Déjà le comte Ulric avait dû remuer beaucoup de terre et abattre beaucoup de roche pour aménager en terrasse ce qui était une crête tombant à pic au nord et en pente rapide au sud. Depuis, et même aux abords immédiats de l'église, le sol a été tantôt élevé et tantôt abaissé ; et les « murets » qui coupent la terrasse en étages et qui entourent ses vieux arbres, l'usure inégale des degrés du portail sud, sont les témoins de ces variations. Rien ne paraît plus vénérable que le grand escalier au haut duquel on aperçoit la statue de Farel. Pourtant dans sa forme actuelle il ne date que de 1872. Plus anciennement encore, jusqu'en 1825, on montait de ce côté à la Collégiale, laquelle ne s'appelait même pas Collégiale, mais Temple du haut, par un chemin très raide, qui passait sous une voûte près de la tourelle qu'on voit encore, puis bifurquait, à droite pour aboutir au niveau de la terrasse vers l'angle sud-ouest de l'église, au nord pour continuer vers le donjon. A la même date, on avait retranché dix pieds de la terrasse, du côté est, pour élargir le chemin d'accès du château ; et, en 1840, Matile remar-

quait déjà que le tilleul du banneret, sans doute mutilé dans ses racines, était depuis « grandement déchu » (1). La vieillesse de cet arbre cher aux Neuchâtelois s'est pourtant prolongée pendant un siècle, et peut-être avait-il encore un faible reste de vie quand on l'a abattu, en 1925 (fig. 1).

De plus, tout le nord de l'esplanade était couvert de constructions diverses, écuries, greniers, réduits d'arsenaux, dont rien ne reste aujourd'hui (fig. 2 et 3) et qui ne permettaient pas au public l'accès de ces belles terrasses aimées aujourd'hui des petits enfants et des liseurs tranquilles.

« La magnifique esplanade du donjon, écrivait G. Ritter en 1866, est fermée aux visiteurs, et la vue superbe, unique à Neuchâtel, dont on jouit depuis le donjon est interdite au touriste ; quelques gardes d'arsenal seuls en jouissent » (2).

Quant à l'édifice lui-même, il se trouve que personne n'a songé, en 1867, à en prendre une série de bonnes photographies avant qu'aient commencé les travaux de restauration. Mais des gravures et des tableaux nous renseignent suffisamment sur les modifications qu'il a subies. Nous y voyons la silhouette de la Collégiale avec sa tour unique, surmontée de cette aiguille que nous regrettons maintenant quand nous la comparons aux flèches neuves, mais que les Neuchâtelois trouvaient disgracieuse (ils l'avaient surnommée *l'éteignoir*) ; avec son transept sud, sa façade occidentale dépourvue de leurs pignons qu'on avait démolis en 1798 ; nous y voyons l'absidiole sud surélevée à la hauteur de l'abside principale, et les

deux portails latéraux de l'ouest, et les œils-de-bœuf ouverts sous les fenêtres (fig. 21 et 26) ; enfin, les chapelles qui se trouvaient devant la façade ouest (fig. 4 et 8), chapelle Saint-Guillaume dans l'axe de la grande nef, chapelle Saint-Grégoire au sud et Saint-Antoine au nord, dans les angles du porche et des bas côtés. Ces constructions n'avaient pas grand intérêt, et elles prolongeaient assez pauvrement la basilique ; mais leur suppression pure et simple a pourtant laissé cette partie de l'édifice écourtée et d'une maigreur de ligne qui contraste avec la belle ampleur du chevet. Le cloître, comme l'esplanade, était encombré et assez informe ; mais on pouvait y apercevoir la galerie d'arcades romanes que les restaurateurs ont si malheureusement déplacée.

Mais les travaux de restauration, qui ont altéré sensiblement l'aspect général de la Collégiale, ont pourtant peu affecté ses parties essentielles. On a modifié ou retranché des constructions accessoires ; on n'a guère touché, en somme, aux œuvres vives. C'est que la belle pierre de taille de Saint-Nicolas et d'Hauterive avait résisté à l'effritement qui a rongé les murailles de tant d'édifices anciens ; et l'on n'a point été contraint à ces reconstructions massives, à ces réfections pierre par pierre qui, si souvent, dans une œuvre du passé, laissent subsister la forme, mais non plus la matière. Nous voyons encore à peu près intact ce bel appareil régulier qui a été admiré de tout temps et qui faisait dire à l'auteur anonyme d'une description du XVII^e siècle : « C'est le temple le mieux et le plus richement construit qui se puisse voir... il est revêtu de

pierres de taille de l'épaisseur de deux pieds si bien agencées ensemble, que tout le bâtiment ne semble être que d'une pièce » (3). Le temps les a liées davantage en enveloppant la Collégiale de cette patine que prend notre pierre de taille, patine si chaude, si singulière et qu'on croirait d'un autre climat, si l'on ne savait pas que dans notre pays de contrastes la rive du lac tient encore plus du midi que du nord. Un ciel pluvieux n'a pas noirci ou décoloré les pierres de la Collégiale ; elles ont baigné dans le soleil des longs étés.

Le cadre non plus n'a guère changé ; aucune modernisation indiscreète, aucune bâtisse disparate n'est venue altérer l'ensemble formé par l'église, le château, la terrasse et les vieilles maisons voisines. La possibilité de cette menace ne viendra même pas à l'idée d'un Neuchâtelois. Plus encore que la loi, le respect public fait de cet endroit une sorte de réserve nationale que le vandalisme et la spéculation industrielle n'oseraient même pas attaquer. Imaginer ce paysage transformé, la Collégiale et le château mutilés ou abandonnés, c'est prévoir plus que l'œuvre du temps ; c'est supposer des catastrophes, des révolutions telles que notre vie nationale elle-même serait finie. Avec elle seulement pourraient finir les monuments qui en ont été le lien et le symbole. Car le lieu de la prière a été aussi le lieu du commandement ; la colline couronnée de tours vers laquelle se sont dirigées les aspirations les plus hautes de l'âme neuchâteloise, a été en même temps le centre d'organisation de notre peuple, le signe visible de sa volonté d'ordre. N'ou-

blions pas qu'il y a continuité entre les constructions du château et celles de la Collégiale, comme à Venise la basilique de Saint-Marc touche le palais des doges, et que ce lien matériel symbolise l'association de l'Église et de l'État, qui n'est plus, sans doute, ce qu'elle était autrefois, mais que le peuple neuchâtelois a pourtant voulu maintenir.

Ainsi notre Acropole neuchâteloise n'est heureusement pas un de ces lieux historiques d'où la vie s'est retirée. La foule s'y porte encore, attirée par les affaires publiques comme par les cérémonies du culte ; elle remplit la place étroite que limitent les absides de l'église et le portail du château. Ainsi, autrefois, dans des villes de Flandre et d'Italie, toute la vie publique a tenu dans un petit espace, resserré entre les édifices où l'art a le plus noblement exprimé le double idéal des âmes et des esprits, l'élan vers le divin et l'effort créateur de la cité.

Ne craignons pas qu'une telle comparaison ne paraisse trop ambitieuse pour la bourgade du moyen âge qui n'est pas devenue une grande ville. Car ce qui peut rapprocher ces lieux célèbres et notre modeste cité, ce sont les monuments du passé, œuvres du même art et de la même foi, issus, eux aussi, des grandes inspirations collectives qui ont soulevé le monde. Les destins de Neuchâtel ont été limités ; notre petit pays, constitué de très bonne heure en état distinct, est resté en dehors de la grande histoire et des grands intérêts. Mais les frontières de l'art et de la pensée ne sont pas aussi étroites que celles de l'ancien comté. Édifiée par la pieuse volonté

NEUCHÂTEL ET LA COLLÉGIALE

d'un croisé, et par le travail des maîtres d'œuvre d'Alsace, d'Italie ou de Bourgogne, notre église nous rattache à un glorieux passé. Pour cette raison encore, les Neuchâtelois d'aujourd'hui, malgré leurs divisions, doivent pouvoir regarder leur église collégiale avec un sentiment unanime, simplement humain aussi bien que religieux : la piété.

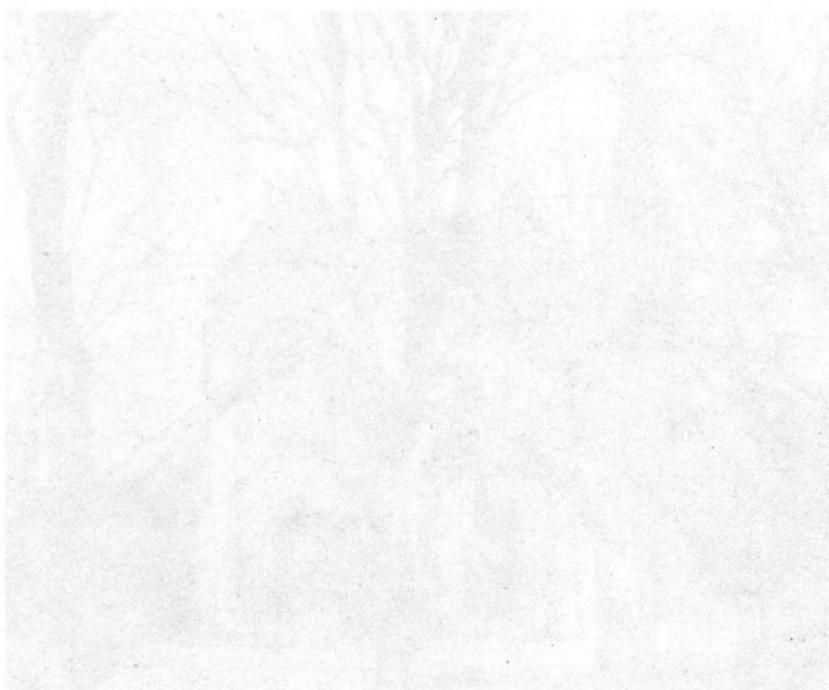




FIG. 4. — La Collégiale vers 1830. Lith. de Bosset de Luze.



FIG. 5. — La Collégiale en 1931.

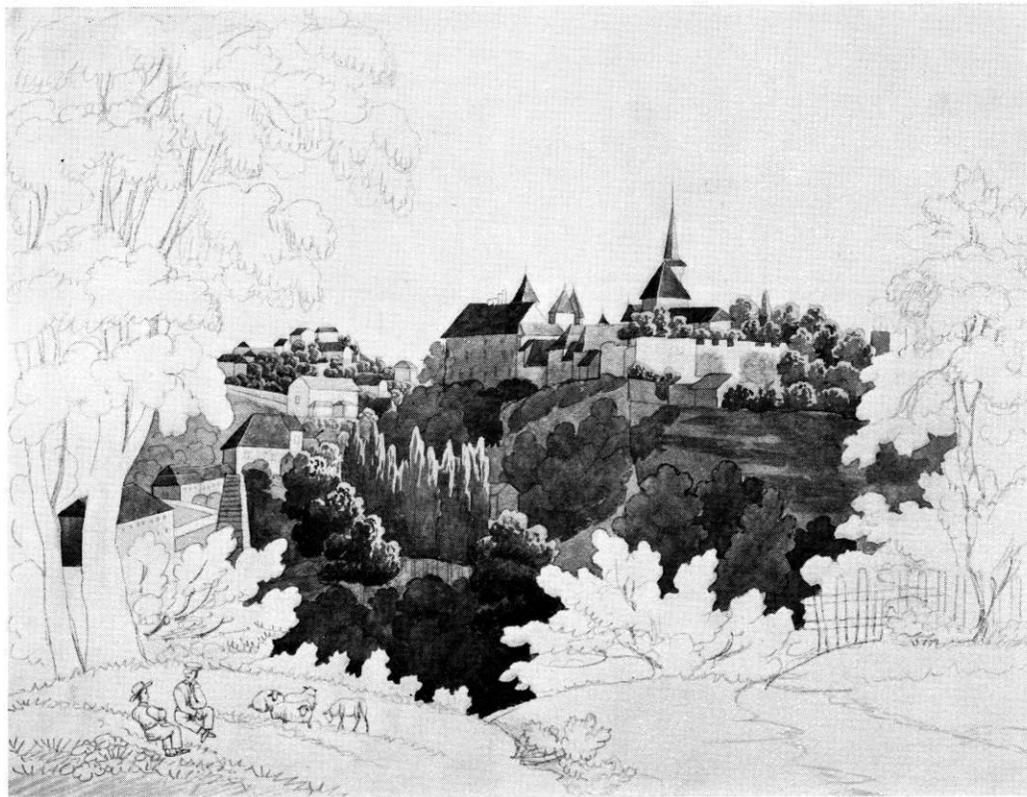


FIG. 6. — La Collégiale vue des Parcs, vers 1840.
Aquarelle de H. Baumann, collection de M. Louis Baumann.



FIG. 7. — La Collégiale vue des Parcs en 1931.

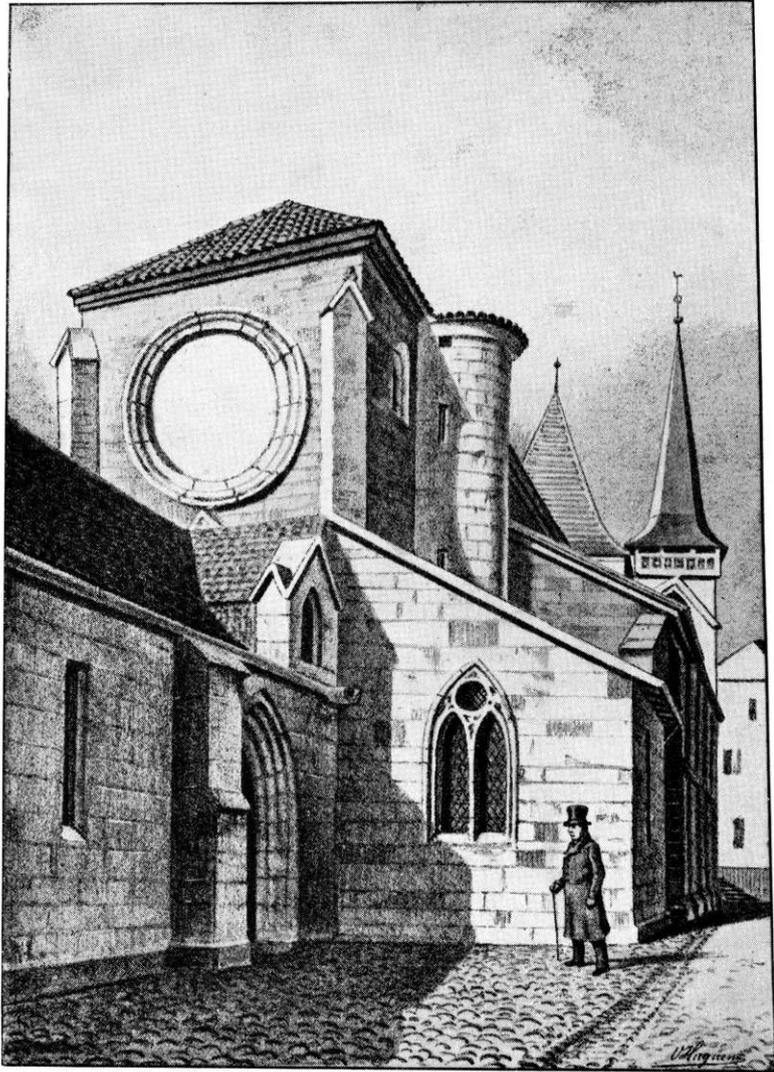


FIG. 8. — Les chapelles Saint-Guillaume et Saint-Grégoire,
dessin de O. Huguenin, d'après une aquarelle de Marthe.
(Musée Neuchâtelois, 1883.)

LA COLLÉGIALE ET L'HISTOIRE

1. NOTRE-DAME DE NEUCHATEL

DANS la charte de l'an 1011, conservée aux archives de Grenoble, où notre ville se trouve mentionnée pour la première fois avec Auvernier et Saint-Blaise, le *Novum castellum* est qualifié de *regalissima sedes*, résidence très royale. C'était donc sinon une ville, du moins un lieu habité d'une certaine importance, et qui devait posséder au moins une chapelle. Mais de cet édifice primitif nous ne savons rien, et, contrairement à une croyance ancienne, aucune partie visible de l'actuelle Collégiale ne peut en être un reste (⁴). DuBois de Montperreux a cru pouvoir prouver l'existence d'une collégiale ancienne, entièrement dans le style « roman du X^e siècle » et dont la partie orientale seule subsisterait, le reste ayant été reconstruit deux siècles plus tard dans le style gothique. Son livre contient même le dessin de cet édifice

primitif tel qu'il se le représentait. Mais la courte nef romane qui y est figurée n'a sans doute jamais existé. On ne démolissait une église que si c'était pour la rebâtir plus grande et plus luxueuse ; et il n'y a certes pas cette différence entre la partie romane et la partie gothique de la Collégiale. D'ailleurs, la reconstruction d'une église commençait, comme sa construction, par le chœur et non par la nef. En réalité, si l'on constate dans la Collégiale deux architectures différentes, si l'on y voit le cintre roman et l'arc gothique, c'est simplement que le style a changé au cours de la construction. De plus, la partie romane est d'un roman tardif et très savant : on n'a certes rien bâti de pareil dans la barbarie du X^e siècle. La partie gothique, par contre, est d'un gothique primitif et encore hésitant. Ainsi, malgré la différence de style, la continuité existe parfaitement entre le chœur et la nef de la Collégiale. « Si jamais construction, dit Matile, a été fondée d'un seul jet dans toute l'étendue de son plan, et élevée sans interruption notable, c'est l'église collégiale de Notre-Dame de Neuchâtel, et il est facile de s'en convaincre par l'harmonie complète qu'elle présente dans son ensemble et ses parties... Au lieu de voir dans le roman et le gothique deux époques différentes, on aurait dû n'en reconnaître qu'une seule, mais une époque de transition de l'une à l'autre... Tout est naturel dans cette marche progressive du roman au gothique ; et ce mélange de formes dans les styles de transition, lorsqu'il ne soustrait pas aux monuments leur caractère d'unité, marque très bien leur époque et n'est pas sans offrir quelque charme ».

Si la Collégiale de Neuchâtel ne date pas du X^e siècle, quand donc et par qui a-t-elle été fondée ? Question, qui, faute de documents précis, a été longuement débattue entre les historiens. Déjà le chanoine anonyme qui a écrit l'histoire de Neuchâtel au commencement du XVI^e siècle, déplorait qu'on ne sût rien de certain touchant l'origine de son église ; et il attribuait ce fait aux incendies qui avaient à maintes reprises dévoré la ville et les archives. « *De tempore foundationis ejusdem nihil, proh dolor ! attingere valui* » (5). Cet ecclésiastique possédait en tout cas l'un des dons essentiels de l'historien, la prudence, qui a manqué à tant de ses successeurs. Il a su tout ce qu'il était possible de savoir sur la question qui l'occupait ; et il est curieux que personne avant Matile n'ait reconnu l'autorité de cette seule source littéraire de notre histoire pour la période antérieure au XVI^e siècle. C'est au chanoine, en particulier, que nous devons la copie à peu près exacte de l'unique monument archéologique capable de nous renseigner sur l'origine de la Collégiale, et qui est l'inscription du portail sud, aujourd'hui disparue.

Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, le tympan de ce portail était orné d'un bas-relief, enlevé probablement en 1672, comme nous le verrons, par ordre des Quatre Ministraux, et qui, au temps de Barillier, était déjà dégradé et à demi effacé. De ce bas-relief, la seule chose sûre qu'on puisse dire est qu'il représentait la Vierge Marie assise sur un trône, ayant à sa droite et à sa gauche deux personnages, un homme et une femme ; ceux-ci lui faisaient la

présentation de l'église qu'ils lui dédiaient. La même scène était d'ailleurs peinte à fresque au-dessus du monument des comtes ⁽⁶⁾. Parmi les historiens qui se sont occupés de ce relief, deux nous en ont donné des dessins que nous reproduisons (fig. 9 et 10). Celui de DuBois de Montperreux est purement fantaisiste ; celui de Barillier, dans ses *Monuments parlants*, offre plus de garanties, puisque l'auteur a pu voir l'original. Nous savons avec quelle prudence doivent être utilisées les données de cet ouvrage, dont nous n'avons que des copies, et qui a été grossi d'additions après la mort de l'auteur ; remarquons pourtant qu'il s'agit d'un monument important dont Barillier a certainement dû prendre un dessin ⁽⁷⁾. Autour de ce relief régnait une inscription latine également disparue et sur laquelle s'est exercée la sagacité de nos historiens. Nous reproduisons la copie qu'en donne le manuscrit du chanoine anonyme, copie qui n'est pas un fac-similé, mais une transcription (fig. 11).

Nous renvoyons à l'excellente dissertation de Matile pour le détail curieux des fausses lectures et des interprétations fantaisistes qui ont été successivement données de ce texte capital. C'est cet historien qui a le premier compris qu'il fallait s'en tenir à la copie du chanoine, la seule qui offre quelque garantie d'authenticité ; et il a enfin saisi le sens de ces hexamètres léonins, où le troisième pied rime avec le sixième. Il a corrigé l'erreur évidente de la seconde ligne, où le mot *virgo* est répété pour *sancta*. Cependant sa lecture n'est pas encore entièrement exacte, et c'est Vögelin qui

a rétabli le texte auquel nous pouvons maintenant nous en tenir.

*Respice virgo pia me Bertham sancta maria
Et simul Ulricum qui sit fugiens inimicum
Det Domus hec risum facientibus et paradisum*

Ce qu'on traduirait littéralement ainsi :

« Pieuse Vierge, sainte Marie, regarde-moi Berthe et en même temps Ulric afin qu'il échappe ainsi à l'ennemi. Que cette demeure donne à ses constructeurs la joie et le paradis ! »⁽⁸⁾.

Qui sont donc cet Ulric et cette Berthe ? Ici encore la sagesse du chroniqueur anonyme, qui conclut simplement qu'il s'agit d'une comtesse de Neuchâtel et de son fils, contraste avec les vues fantaisistes des historiens modernes. DuBois de Montperreux encore tenait ferme à l'opinion suivant laquelle la Collégiale avait été fondée par la légendaire reine Berthe de Bourgogne, et par son oncle Ulric, évêque d'Augsbourg. Cette tradition avait l'avantage de flatter l'amour-propre national. On sait que nos ancêtres avaient assez peu le sens historique, mais au plus haut degré l'orgueil de l'ancienneté. L'explication accréditée était toujours celle qui donnait à un monument l'antiquité la plus glorieuse et la plus reculée, et c'était une offense au patriotisme que de paraître en douter. En France, Prosper Mérimée en a fait l'expérience : comme inspecteur des monuments historiques, il avait à lutter partout contre l'incurie et le vandalisme des municipalités, qui détruisaient les plus précieux vestiges du passé ; mais en même temps, il trouvait

dans chaque ville un ou deux monuments qu'on vénérât parce qu'on les disait bâtis par Charlemagne. Démontrer l'erreur était s'exposer à se faire lapider. Matile ne reçut pas de pierres, mais des injures, quand il expliqua, reprenant les arguments de Chambrier, que la reine Berthe ne pouvait pas avoir bâti la Collégiale. « Grosse bêtise », disait DuBois de Montperreux. « Erreur, disait Montmollin, pauvreté qu'il faut une fois détruire, d'autant plus qu'elle dérobe mal et méchamment à notre Collégiale plusieurs cent ans d'antiquité » (9).

Pourtant cette opinion était déjà celle du chanoine anonyme ; et elle se trouve corroborée par des pièces d'archives, notamment par une donation de Bechtold, en 1209, où le père et la mère du donateur, Ulric et son épouse Berthe, sont désignés formellement comme les fondateurs de la Collégiale ; par un passage de l'obituaire de Fontaine-André, où le même Bechtold et ses frères sont nommés comme « les fils des fondateurs » ; et aussi par un acte de 1185, où le collège des chanoines est mentionné pour la première fois (10). Il s'agit donc bien de l'épouse d'Ulric II, Berthe de Granges, près de Soleure, ou peut-être de Granges-Grammont en Franche-Comté (11). Matile devait croire ainsi la question résolue ; elle l'était, en effet, pour ce qui est des fondateurs de notre église, mais non pas encore absolument en ce qui regarde le second des personnages nommés sur l'inscription. Selon Matile, cet Ulric ne pouvait être que le fondateur même de l'église, l'époux de Berthe, Ulric II, seigneur de Neuchâtel de 1147 à 1191. Il s'écartait en cela de l'opi-

nion du chroniqueur anonyme, lequel pensait, nous l'avons dit, qu'il s'agissait d'une mère et de son fils. Le sagace chanoine, faute d'autres documents, basait sans doute son jugement sur les termes de l'inscription, et ses arguments étaient évidemment ceux-là mêmes que devait développer de nos jours G. de Wyss. L'érudit zuricois a soutenu que l'Ulric de l'inscription était non l'époux, mais le fils de la comtesse Berthe ⁽¹²⁾. Ainsi s'explique qu'il soit nommé en second, et surtout qu'on invoque en sa faveur la protection de la Vierge contre l'ennemi, qui est ici le tentateur des âmes : sentiment qu'une femme peut éprouver, mais n'exprime pas à l'égard de son mari, au moins dans un document public, tandis qu'il est très naturel qu'elle le fasse pour un fils. De cette façon, l'inscription aurait été placée peu après la mort du frère d'Ulric III, Rodolphe, mort en 1196. Au point de vue des dates et de la concordance des styles, cette interprétation est tout à fait satisfaisante. Elle n'est pas d'ailleurs en contradiction avec la donation de Bechtold et les autres pièces que nous venons de citer ; il en résulterait simplement que la pose du bas-relief et de l'inscription du portail sud est postérieure à la fondation de l'édifice, qu'on doit quand même attribuer (et en cela Matile ne se trompait pas) au comte Ulric II. N'aurions-nous pas en effet le témoignage formel de la donation de 1209, que nous devrions quand même admettre que la construction de la Collégiale a été commencée pendant le long gouvernement d'Ulric II, le premier de nos comtes qui ait résidé à Neuchâtel d'une façon continue.

Son rôle fut en effet décisif dans l'histoire de Neuchâtel. C'est grâce à ce seigneur puissant et riche, qui était allé à la croisade ⁽¹³⁾, que la résidence de 1011, brûlée en 1034 par Conrad le Salique, est devenue un bourg, puis une ville ; et c'est l'édification de la Collégiale, comme celle du château, qu'on lui doit aussi, qui a décidé des destinées du *Novum castellum*. Ainsi que le disait le pasteur Guillebert dans le *Messenger boiteux* de 1842, l'église collégiale « a exercé sur la prospérité du pays une influence aussi difficile à apprécier qu'à révoquer en doute. Elle a contribué à faire de Neuchâtel le chef-lieu permanent et à y attirer des habitants ».

C'est en ce temps aussi que la vie religieuse de Neuchâtel, et par conséquent la vie intellectuelle telle qu'on la comprenait alors, commença à exercer au dehors un certain rayonnement. Le nombre des chanoines avait été de six en 1085, puis de douze : une treizième prébende fut ajoutée par Rodolphe pour maître Guillaume ⁽¹⁴⁾. C'était sans doute Ulric II qui avait attiré à Neuchâtel ce pieux personnage, le premier de nos hommes d'église — et de lettres — dont le nom ait eu quelque éclat. Anglais d'origine, maître Guillaume avait été à Paris le précepteur des fils de Rodolphe ; il les avait accompagnés ensuite à Neuchâtel où il s'était fixé et où il mourut vers 1230, en grande vénération. La chronique de l'abbaye de Murbach raconte ses miracles et, quoique l'église romaine ne le compte pas au nombre de ses saints, il a joui cependant de la réputation et des honneurs de la sainteté. Son image et les ini-



FIG. 9. — Bas-relief du portail sud,
d'après Barillier. (*Musée Neuchâtelois*, 1899.)



FIG. 10. — Bas-relief du portail sud,
d'après DuBois de Montperreux.

Respice virgo pia mater bethany virgo maria et simul q^{ue} sit figuris
 in unum dat dominus heretisim^{is} facientibus et paradysum

FIG. 11. — L'inscription du portail sud d'après la Chronique anonyme. Archives de l'État. (Légèrement réduit.)



FIG. 12. — Inscription et médaillons de la cloche de 1503. *Ave maria gracia plena domidnus tecum anno dñi mccciii sanct guillirmus eobis (episcopus ?)* Tiré de la *Vie de Saint-Guillaume* par l'abbé Jeunet.



FIG. 13. — Sceau du chapitre.
Sigillum capituli Novi Castri.
 Charte des franchises d'avril 1214,
 Archives de la ville (légèrement réduit).



FIG. 14. — Sceau du chapitre.
S(i)gillum capituli Ecclesie Novi Castri.
S.W. (Sanctus Wilhermus).
 Acte du 12 mai 1456,
 Archives de l'État, D 6 N° 1 (légèrement
 réduit).



FIG. 15. — Saint Guillaume, tableau
 d'Albert de Meuron, d'après la fresque
 de la chapelle de Tourbillon.
Sanctus Wilhermus de Anglia, prepositus
Novi Castri. Bibl. de la Ville, Neuchâtel.

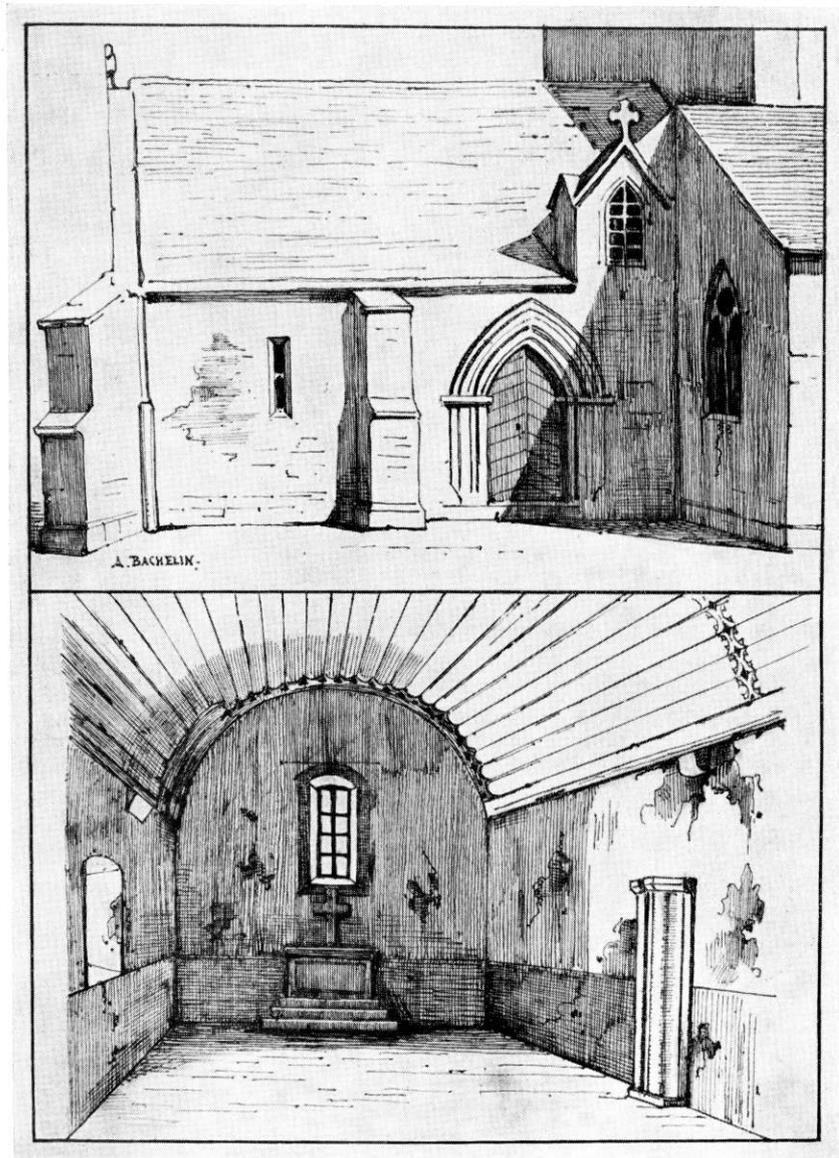


FIG. 16. — La chapelle Saint-Guillaume, dessins de A. Bachelin.
(*Vie de saint Guillaume*, par l'abbé Jeunet.)

tiales de son nom figuraient sur le sceau du chapitre (fig. 14) et la tradition lui donnait pour tombe une pierre brute, près du grand portail de l'église, quoiqu'il soit bien plus probable qu'il a été inhumé à l'intérieur (15). Matile a trouvé son image dans la chapelle de Tourbillon à Sion (fig. 15) avec son nom : « saint Guillaume d'Angleterre, prévôt de Neuchâtel ». Dès 1281, Henri de Cormondrèche fonda en son honneur une chapelle dans la Collégiale et y attacha deux chapelains (16). Enfin, au milieu du XV^e siècle, Jean de Fribourg consacra à saint Guillaume la chapelle en hors-d'œuvre qui avait gardé son nom et dont nous parlerons plus loin (p. 29 et notes 21 et 67).

On y voyait encore un autel lorsqu'elle a été démolie en 1867 (fig. 16). Cette destruction causa quelques regrets. En effet, avec cette chapelle d'architecture assurément médiocre, c'était le nom même de maître Guillaume qui disparaissait de notre histoire. Ce nom se trouve pourtant encore sur la plus vieille de nos cloches (fig. 12). Mais, sauf cette inscription, sans doute bien rarement lue, plus rien ne rappelle aujourd'hui, ni dans l'église, ni dans la ville, le souvenir du savant clerc dont la vertu a pour la première fois porté au loin le nom de Neuchâtel.

Il est vraisemblable que c'est maître Guillaume qui est l'auteur des vers latins de la fameuse inscription ; bien probable aussi, qu'il a donné ses soins à l'instruction de la jeunesse. Se tromperait-on en honorant en lui le créateur de la première de nos écoles ?

Tout indique que la Collégiale a été édifiée dans une période

de prospérité, et qu'à Neuchâtel comme ailleurs le seigneur et les habitants travaillèrent avec joie, avec enthousiasme même, à cette œuvre nationale. L'importance de l'édifice, le luxe de la construction et de la décoration dans ses parties anciennes, attestent l'opulence des seigneurs et le plein essor du bourg où la population commençait à affluer. La charte de 1214 n'a fait que consacrer cet heureux état de choses.

La dédicace de la Collégiale ayant eu lieu en 1276, on peut évaluer à un siècle environ la durée de la construction de l'œuvre principale. Entre temps, nous le savons, le roman avait fait place au gothique. Mais ce passage d'un style à un autre avait été hâté et facilité par un changement dans l'orientation des esprits, dans les forces civilisatrices qui régnaient sur notre terre. Le pays où on allait chercher les inspirations, les modèles et les architectes, n'était plus le même ; et rien ne caractérise mieux que ce déplacement d'influences notre situation de région frontière. Tout est transition dans la Collégiale, dans l'ordre des lieux, c'est-à-dire des conditions géographiques, comme dans celui des temps. Par sa partie romane, elle se rattache, comme la cathédrale de Bâle, à l'école de la région du Rhin, à ce style italo-allemand qui, de la Lombardie, son berceau, s'est répandu dans tout le Saint-Empire romain germanique ; et l'on sait que le style roman persistait en Allemagne, où il avait atteint d'ailleurs une grande splendeur, à l'époque où déjà le gothique se développait en France. Mais au commencement du XIII^e siècle, après les victoires de Philippe-

Auguste, le prestige de la monarchie capétienne commençait à effacer celui des empereurs allemands. De plus en plus, la France devenait le centre brillant de l'art religieux et de toute la vie intellectuelle ; et à côté du domaine royal, patrie des grandes cathédrales, le duché français de Bourgogne voyait s'épanouir, au XIII^e siècle comme au XII^e, une originale et merveilleuse école de sculpteurs et d'architectes. Les influences françaises ou bourguignonnes, que l'on constate même dans la cathédrale de Bâle, n'avaient sans doute jamais été complètement sans action à Neuchâtel ; mais c'est au XIII^e siècle qu'elles l'emportèrent franchement. Remarquons aussi que les fils de notre comte étaient allés étudier à Paris. Peut-être, par le progrès de l'instruction et le développement de la langue vulgaire, les populations parlant des dialectes français commençaient-elles à prendre une certaine conscience des liens qui les rattachaient aux pays de l'ouest.

Les nefs de la Collégiale étaient probablement achevées lors de la dédicace, le 8 novembre 1276 (¹⁷), mais l'intérieur n'était pas terminé et ne l'a jamais été. De plus, on observe, quand on visite l'édifice de l'est à l'ouest, c'est-à-dire en passant de la partie plus ancienne à la partie plus récente, un certain appauvrissement de la construction. Il faut croire, ou que le zèle du début avait faibli, ou plus simplement que les très fortes dépenses des premières années avaient dépassé les ressources du château et du bourg.

Pendant un siècle environ, les renseignements font défaut

sur la Collégiale. Il faut aller jusqu'au comte Louis III, mort en 1373, pour trouver une reprise des travaux de construction. C'est Louis III qui a fait élever le monument des comtes. C'est sous son règne aussi qu'a été commencé le clocher qui devait être achevé en 1428. Des pièces d'archives attestent que divers travaux ont été effectués pour un clocher entre 1360 et 1364 ; en outre, Marguerite de Boudry, sœur du comte, avait légué par testament, en 1360, une somme pour cet ouvrage ⁽¹⁸⁾. L'aspect de la vieille tour de la Collégiale confirme ces dates ; elle est nettement différente, par l'appareil, du collatéral qui la supporte ; et elle n'était pas prévue dans la construction primitive, puisqu'elle obstrue la fenêtre qui est au-dessus du toit du portail sud (fig. 18). Matile, qui ne connaissait pas les documents découverts par M. Montandon, avait remarqué ces différences et en avait tiré les conclusions ; il pensait que la tour avait été terminée d'abord par un simple toit aux angles rabattus, et que le cordon triangulaire qui régnait au-dessus des triples fenêtres en arc brisé, cordon dont on a détruit très fâcheusement les vestiges en 1869, marquait le contour des pignons qui surmontaient les quatre faces (fig. 17). Rien n'est plus fréquent, en effet, en France et dans la région du Rhin, que les clochers de ce type ; et les pignons qui les terminent supportent soit un toit à double bâti, comme à Dormans (Marne), soit une très courte aiguille, comme à Sélestat en Alsace, ou à Spire.

Mais on désira ensuite donner au clocher de notre église plus de hauteur et de noblesse. La date de son achèvement est inscrite

sur l'édifice lui-même ; et c'est, avec celle du monument des comtes, la seule date de construction que porte l'ancienne Collégiale. Au-dessous de la balustrade de la plateforme règne une inscription gothique ; sur trois côtés on y lit la salutation angélique, et sur le quatrième côté, au sud, une phrase en français, chose assez remarquable avant la Réforme : « Ce fut fait en mil quatre cent vingt-huit ». M. Montandon a publié une pièce qui confirme cette date, et qui nous apprend qu'un maçon de Pontarlier (nouvelle preuve que les Bourguignons, avec lesquels nous avons eu tant de démêlés, ont été nos maîtres dans l'art de bâtir) a été chargé de construire une flèche, et sur les quatre « cornes », autant de « tournelles » (19). Ces tourelles d'angle n'ont pas été exécutées ou ont été détruites dans la suite. La flèche octogone en tuf a été plus tard couverte d'un revêtement dont l'égout faisait saillie aux angles au-dessus de la balustrade. Ainsi se présentait autrefois la vieille tour, qui devait rester unique jusqu'en 1869.

Nous n'ignorons pas qu'une opinion très répandue, qui était encore celle de Matile, veut que la tour du nord ait existé au moyen âge et qu'elle ait été détruite dans l'incendie de 1450. Mais tout porte à croire que la tour construite sous Louis III est celle-là même sur laquelle a été posée la flèche de 1428 (l'acte de 1428 ne parle, en effet, que d'une flèche « en amortissement ») et qu'il n'y en eut pas d'autre. Le chanoine anonyme dit simplement qu'en 1450 le clocher a été incendié et que les cloches sont tombées. Mais ceci doit s'entendre de la tour achevée en 1428, qui con-

tenait les cloches et avait été faite pour cela. L'incendie a détruit sa charpente, ce qui a suffi pour entraîner la chute des cloches, mais non ses murailles. D'ailleurs, Matile a lui-même publié les pièces comptables des travaux exécutés à la Collégiale après l'incendie, aux frais du chapitre. Ces documents nous renseignent sur le remplacement des cloches abîmées, sur les réparations effectuées dans le clocher, *logia campanarum*, sur la réfection des voûtes et des charpentes. Dans tout cela, il est question du clocher sud et de celui-là seul, désigné avec toute la précision possible comme étant près de la porte Saint-Pierre. Le clocher incendié en 1450 est donc bien celui qui avait été achevé en 1428 ; et l'anonyme ne dit pas non plus qu'il y en ait eu un autre. Parmi toutes les raisons qui s'ajoutent à celles-là pour faire révoquer en doute l'existence d'une autre tour, même dépourvue de cloches ⁽²⁰⁾, mentionnons-en ici une seule qui est d'ordre moral. L'incendie a eu lieu sous Jean de Fribourg, mort en 1457. Or, ce seigneur s'est signalé par de grandes constructions. On lui doit une partie considérable du château ; il a fait bâtir et doter la chapelle Saint-Guillaume, élever, après l'incendie, de nouvelles maisons pour les chanoines, et réédifier le cloître avec plus de richesse, *nobilius*. Comment dès lors supposer qu'il ait négligé le travail le plus pressé et le plus important, qui eût été de rebâtir le clocher détruit ; qu'il ait fait réparer avec tant de soin les constructions accessoires, qu'il ait même ajouté une annexe à l'église, pour y laisser subsister la mutilation la plus fâcheuse et la plus appa-

rente ? Comment expliquer que Jean de Fribourg, ses successeurs, les chanoines si orgueilleux de leur église, les Neuchâtelois eux-mêmes, se soient résignés à voir Notre-Dame ainsi humiliée et amoindrie ?

La Collégiale et le bourg devaient être mal relevés des ruines du grand incendie lorsque le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, se rendant en Allemagne en 1453, s'arrêta à Neuchâtel pour le baptême du fils de Rodolphe de Hochberg, dont il fut le parrain. L'enfant à qui il fit cet honneur était ce Philippe qui plus tard devait donner tant de mal à son père et à la diplomatie des Confédérés. Cette fête fut, sans doute, la pompe la plus magnifique qu'ait vue Neuchâtel au moyen âge ; les cloches neuves sonnèrent ; la chevauchée des seigneurs passa dans les rues pavoisées ; leur cortège entra dans la Collégiale, et les bourgeois, qui eurent sans doute leur large part dans ces réjouissances, purent admirer le faste et la puissance d'un très grand prince. Il serait bien singulier que le « bon Duc » reçu dans une ville qui venait d'être si éprouvée, n'y eût pas laissé quelque don de bienvenue qui permit au comte Jean et aux chanoines de hâter la réparation et l'agrandissement de la Collégiale.

Nous sommes renseignés sur l'origine de la construction de la chapelle Saint-Guillaume *extra muros* par deux actes de Jean de Fribourg, en 1430 et 1456 ⁽²¹⁾. La chapelle Saint-Grégoire doit avoir été construite également au XV^e siècle ; celle de Saint-Antoine était peut-être plus ancienne ⁽²²⁾.

Ces chapelles témoignent du zèle des comtes de la maison de Fribourg pour leur église, et pour la religion ; elles n'en attestent pas moins le déclin de l'architecture au XV^e siècle (fig. 16). Les voûtes en bois sont un des caractères du style de cette époque ; mais peut-être aussi la chapelle Saint-Guillaume était-elle restée inachevée. Ce qui ferait croire que l'œuvre de Jean de Fribourg a été interrompue, c'est qu'il avait décidé la construction d'un clocher au-dessus de l'autel du saint. Comme les chapelles extérieures obstruaient le portail occidental, on perça alors, à proximité, deux portes dans les collatéraux, l'une au nord et l'autre au sud. Les fenêtres qui s'ouvraient à cette place se trouvèrent ainsi raccourcies (fig. 21). La restauration de 1867 a supprimé ces portes et rendu sa dimension primitive à la fenêtre qui est au sud, mais non pas à celle du nord : c'est celle qui, actuellement murée, se trouve sous la voûte du cloître du côté du donjon. L'incendie de 1450 amena d'autres transformations encore. C'est probablement alors que les chanoines quittèrent les maisons attenantes au cloître pour occuper celles qui sont au sud de l'église, et d'autres encore à proximité. Matile pensait aussi que la sacristie qui jusque là se trouvait probablement, selon l'usage, dans l'abside sud, avait été transférée alors dans le local attendant au nord-est, qui paraît avoir été construit, en effet, à ce moment, et qui a servi à cet usage jusqu'à la dernière restauration. On voit dans le dessin de DuBois de Montperreux qu'il était voûté en ogive (fig. 41). Il se trouvait au-dessus de la chapelle des Osselets, laquelle servait de trésor ;

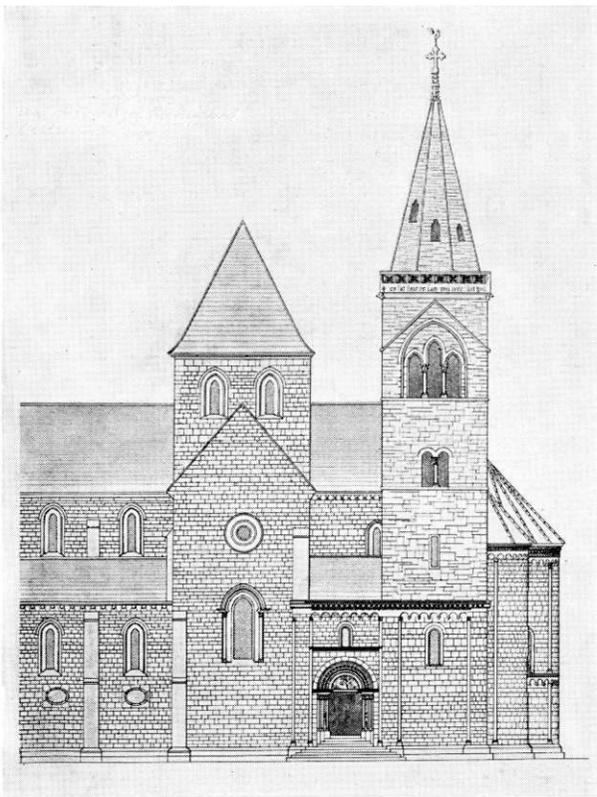


FIG. 17. — État ancien de la tour et du chœur de la Collégiale, d'après Matile.



FIG. 18. — Le chœur de la Collégiale, état actuel.

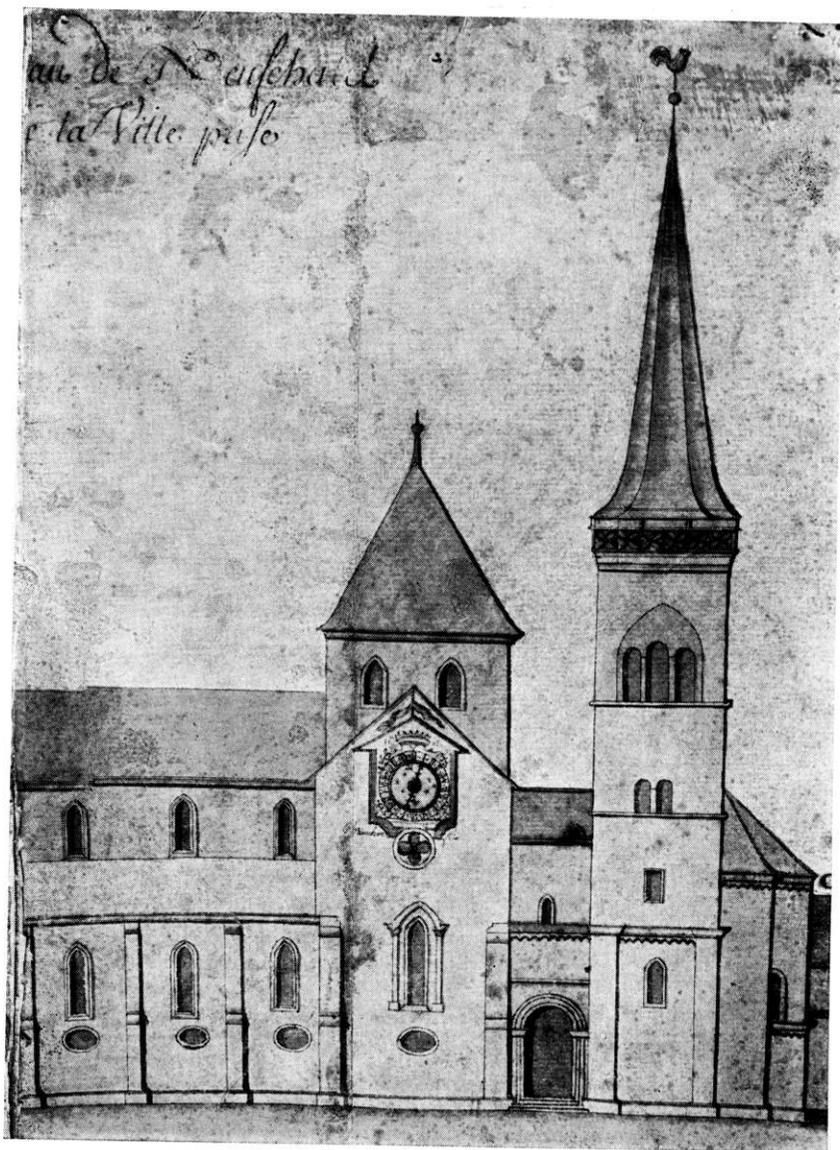


FIG. 19. — Le chœur de la Collégiale en 1752. Détail du dessin de D.-H. Vaucher. Archives de l'État.

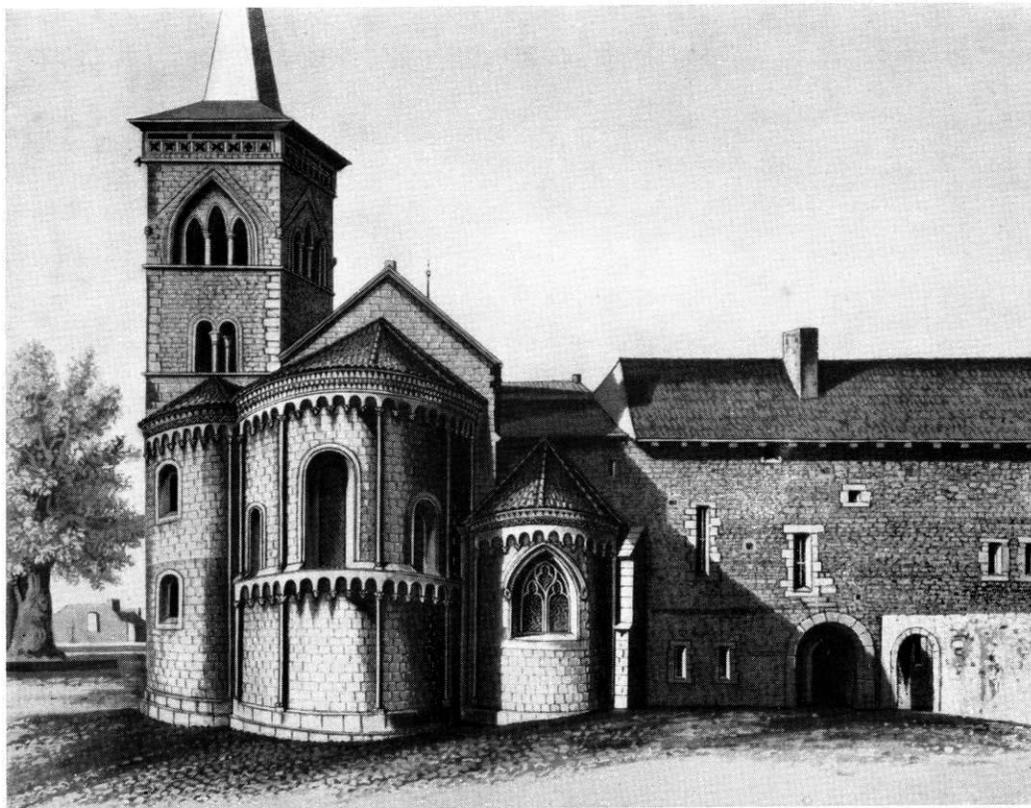


FIG. 20. — Les absides de la Collégiale avant la restauration, d'après DuBois de Montperreux.

et il communiquait avec l'église par un escalier et une petite porte actuellement murée, tandis qu'on descendait à la chapelle des Osselets par une autre porte, placée à côté de celle-là et un peu en dessous, et qui n'a été murée qu'extérieurement, formant ainsi un enfoncement qui sert aujourd'hui d'armoire (fig. 31 et plan, e et f).

Là où était autrefois la chapelle des Osselets se trouve maintenant le grand passage voûté par lequel on entre dans le cloître du côté du château. Au-dessus de ce passage, à la place où était l'ancienne sacristie démolie, on en a construit une nouvelle, mais plus petite et sans voûte.

Du XV^e siècle aussi datait probablement la fenêtre gothique flamboyante de l'absidiole nord (fig. 20). La moderne restauration l'a supprimée pour rétablir la fenêtre romane plus petite, pareille à celle de l'absidiole sud, qui devait s'y trouver primitivement. On a cru que la construction du grand portail du château sous Philippe de Hochberg, en ôtant du jour à cette partie de la Collégiale, avait nécessité le percement d'une baie plus vaste. Mais il se peut tout aussi bien qu'elle date des aménagements nouveaux qui ont suivi l'incendie de 1450 ; la nouvelle sacristie avait dû rendre déjà le côté nord du chœur très obscur, et un acte de ce temps mentionne la pose d'une fenêtre « au-dessus de l'autel de Saint-Jacques » qui se trouvait dans cette partie de l'église (23).

En 1490, un mystère fut joué dans la Collégiale (24). Puis, dans les dernières années du siècle, la musique sacrée prit à Neu-

châtel un développement considérable. Par lettres patentes, Philippe de Hochberg créa une chanterie d'enfants, qui furent logés dans une maison attenante au cloître, et peu après, en 1497, des orgues furent installées dans la Collégiale aux frais des chanoines ⁽²⁵⁾. A ce moment, la Collégiale était un édifice religieux considérable, richement doté. Les chanoines étaient tous nobles ou docteurs de quelque illustre université ; depuis Rodolphe de Hochberg, par permission du pape Sixte IV, ils portaient l'aumusse de vair à cinq rangs, comme les seigneurs chanoines de Lausanne, laissant l'aumusse rouge aux simples chapelains ⁽²⁶⁾. Enrichie d'une vingtaine de chapelles intérieures et extérieures, la Collégiale était sans doute abondamment pourvue de mobilier, de vases sacrés et d'ornements de toute espèce. En 1503, fut placée la cloche qui sonne encore pour le prêche, comme elle a sonné les vêpres et l'angelus (fig. 12). En 1521, pendant l'occupation de Neuchâtel par les Confédérés ⁽²⁷⁾, la façade ouest fut ornée du vitrail où l'on voyait l'aigle impériale, la Vierge et l'enfant, des anges, saint Michel (ou saint Georges) et saint Guillaume, et les écus des cantons, et qui a subsisté jusqu'au milieu du XVIII^e siècle (voir ci-dessous p. 41 et fig. 64). Ce sont les derniers événements que nous puissions signaler dans l'histoire de la Collégiale avant la Réforme. Le 23 octobre 1530 commença l'émeute de bourgeois et de soldats qui se termina le 24 par la destruction des images et « l'abolition de l'idolâtrie ». Alors disparurent les fameuses têtes d'argent ; et aussi un tableau d'autel, don du chanoine Louis

de Pierre, qui devait avoir une grande valeur artistique, puisqu'il était alors estimé 500 florins ⁽²⁸⁾. Tout ne fut cependant pas détruit. Le gouverneur Georges de Rive mit en sûreté, en les envoyant à Epoisses en Bourgogne, terre de la comtesse Jeanne, un grand nombre d'objets précieux, parmi lesquels le chef de Saint-Guillaume, orné de pierreries ⁽²⁹⁾. On ignore complètement, à Epoisses comme à Neuchâtel, ce qu'ils ont pu devenir.

2. LA RÉFORMATION

Un temple protestant : ces mots évoquent ordinairement une image d'austérité nue et de morne ennui. Il est certain que la haine de « l'idolâtrie », à Neuchâtel comme ailleurs, a causé de regrettables destructions. Ne nous pressons cependant pas trop de plaindre ou de blâmer nos ancêtres calvinistes. Ils ne pensèrent pas comme nous au sujet de l'architecture sacrée, mais du moins eurent-ils sur nous, en cette matière comme en tant d'autres, l'avantage d'une idée absolument nette et sans contradiction, d'un complet accord de la doctrine et de la volonté. Ils eurent les églises qu'ils voulaient avoir, celles qui répondaient à leur sentiment le plus profond. Assurément leur conception, qui inspira les temples originellement protestants comme le Temple du Bas, qu'exprimèrent mieux encore tant d'églises de campagne, si émouvantes parfois dans leur simpli-

cité, qui plus tard s'associa si singulièrement avec la froideur du style empire dans le temple de Colombier, s'adapta mal à l'utilisation d'une église gothique, ouvrage d'art destiné aux rites d'un culte pompeux. Rappelons-nous pourtant que l'austérité qui régna dans la Collégiale pendant trois siècles correspond à notre plus forte tradition nationale, à cette discipline calviniste dont tout n'est pas encore effacé dans notre esprit et nos mœurs. Ne nous persuadons pas que la Collégiale ait été amoindrie par ces siècles de foi intense où plus que jamais elle commanda aux âmes ; représentons-nous ce qu'elle était à l'heure de ces cultes solennels où aucun Neuchâtelois n'eût osé manquer, pendant ces cérémonies du Jeûne où, toute vie étant suspendue au dehors, elle se remplissait d'une foule recueillie qui appartenait pour un jour entier à l'humiliation et à la prière. En 1840, le doyen Guillebert, agacé sans doute par la façon dont les Neuchâtelois romantiques, et probablement surtout Matile, exprimaient leur enthousiasme pour le pittoresque de l'ancien culte et leur rancune contre la réforme iconoclaste, leur répondait ceci : « Que les protestants se disent bien que la seule pompe par laquelle ils puissent remplacer celle du culte catholique, c'est la pompe des nombreuses assemblées ; que la foule des fidèles qui se pressent dans les sanctuaires est le plus beau des ornements du culte... que les cérémonies les plus pompeuses de l'Église catholique n'avaient rien d'aussi saisissant ni d'aussi solennel ».

Il s'en faut d'ailleurs que la « grande église » de 1530 ait pris tout de suite l'aspect qu'elle devait avoir en 1860. Il est assez dif-

facile de se représenter ce qu'elle pouvait être au lendemain de la victoire de Farel. Les biens du chapitre avaient été transférés à la bourgeoisie, représentée par les Quatre Ministraux, tandis que les chanoines exilés en étaient réduits à la pension viagère de cent livres qui avait été accordée à chacun d'eux sur les instances de la comtesse Jeanne ⁽³⁰⁾. Mais les Quatre Ministraux employèrent ces revenus à autre chose qu'à des constructions. Le nouvel aménagement de la Collégiale ne se fit pas d'une façon méthodique. On avait enlevé ou brisé ce qu'on pouvait en fait d'images sacrées, mais on ne s'inquiéta pas des peintures qui étaient peu visibles ou hors de portée. Le monument des comtes avait sans doute beaucoup souffert ; mais on ne pensa que longtemps après à le couvrir de lambris. Le premier soin qu'on prit pour adapter l'édifice aux besoins du nouveau culte fut sans doute d'y placer une chaire. Cette chaire, dont l'abat-voix a été conservé au Musée de la ville, était posée contre le pilier rond du côté nord. Elle fut abaissée et repeinte en 1678, puis remplacée en 1868 par la chaire actuelle placée de l'autre côté de la nef. Sur l'abat-voix a été peinte, probablement en 1585, la bizarre inscription chronographique que voici :

oCtobrisqVVMsoLIVITteRqVINTVsInoCto:

LVXVITAECASTRILVXITINVRBENOVI.

C'est-à-dire : « Lorsque le soleil d'octobre fut venu quinze fois et huit encore la lumière de la vie brilla sur la ville de Neuchâtel ».

Qu'on détache les lettres qui sont en même temps des chiffres, qu'on les additionne et on trouvera le millésime, 1530 ⁽³¹⁾.

Quant à l'inscription commémorative de la Réforme, qu'on voit dans le chœur et dont nous aurons à raconter l'histoire, il est difficile de savoir à quel moment elle a été placée. Nous la croyons pourtant du XVI^e siècle, en nous basant sur son aspect, et sur le fait qu'il a fallu la repeindre et la redorer en 1678 ⁽³²⁾.

Jusqu'en 1656, nous ne trouvons plus mention de changements apportés à la Collégiale. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, par contre, on y a beaucoup travaillé. Jamais le temple n'a été plus vraiment le centre de la cité que pendant ce demi-siècle où la population de Neuchâtel allait être grossie des réfugiés français et piémontais et où les grands malheurs des églises de la Réforme dans les pays voisins donnaient aux manifestations de notre foi un caractère de tragique protestation. Aussi les transformations opérées alors à l'intérieur de la Collégiale ont-elles été nécessitées surtout par le manque de place. La grande église ne pouvait plus contenir la foule des fidèles ; dès 1640, il avait été question d'en bâtir une autre et les anciens plans font voir avec quel soin on utilisait les moindres recoins pour y poser des bancs. Qu'on en juge par ce qu'était devenue l'abside telle qu'on la voit dans une photographie d'avant la restauration (fig. 24). La plupart de ces bancs appartenaient selon l'usage à des corps constitués ou à des particuliers, et leur possession a donné lieu jusqu'au milieu du XIX^e siècle à toutes sortes de contestations et de difficultés ⁽³³⁾.

C'est pour gagner des places qu'on construisit en 1656 les lourdes galeries de bois qui obstruèrent la chapelle Saint-Michel au-dessus du porche, et les entrecolonnements des bas côtés (34); et comme ces galeries ôtaient du jour, il fallut soit à ce moment soit lors de la restauration de 1678, percer les œils-de-bœuf qui ont été murés en 1867 et dont la place est encore marquée par la couleur différente de la pierre (fig. 21 et 26). On se préoccupa aussi de faire disparaître les derniers vestiges de l'idolâtrie. « Il a été arrêté, lisons-nous dans le Manuel du Conseil général, au 24 avril 1672, que l'on fera effacer tous les images qui sont emprins dans la Grande église et même aussi que l'on couvrira les effigies des princes avec des lambris. » Boyve, qui a pu se servir des actes des Quatre Ministraux, détruits en 1714, nous apprend que le bas-relief du portail a disparu alors. « Les Quatre Ministraux, à la sollicitation du pasteur, firent enlever l'écriteau du portail où l'on voyait la Vierge Marie et saint Ulric... cela donnait l'occasion aux papistes de venir s'y prosterner à leur tour et d'y commettre des actes d'idolâtrie. » Mais ce serait mal juger les Neuchâtelois que de croire que ceci se passa sans protestation. « Ces images, qui étaient faites en relief et d'une très belle sculpture étant un monument très considérable d'antiquité, plusieurs personnes en furent fort malcontentes et en firent des reproches au magistrat. »

Quant à la fermeture du monument des comtes, elle ne fut sans doute pas exécutée puisqu'il fallut l'ordonner à nouveau en mai 1678. Évidemment, il nous semble inconcevable qu'on ait fait

disparaître ainsi aux regards un ouvrage unique et précieux entre tous. Mais ne nous hâtons pas de conclure que son intérêt et sa valeur historique aient échappé complètement aux Neuchâtelois d'alors. Ils pensaient simplement que ces statues n'étaient pas à leur place dans un lieu de culte. En 1840 encore, la restauration du monument souleva des objections. « On a craint, dit le pasteur Guillebert, que les statues restaurées ne soient pas en rapport avec la sainteté du lieu et ne soient un motif de distraction pour les communicants. » Et, certes, ce n'est ni un vandalisme de fanatiques ni le mépris du passé qui s'expriment dans l'arrêté du Conseil général du 8 mai 1678 : « Passé aussi... que l'on fera faire devant les tombeaux des princes une paroi de lambris pour les conserver et, au frontispice, marquer que ce sont les tombeaux des princes ». Peut-être était-ce en effet une mesure de préservation. En 1678, le monument devait être déjà fort dégradé : les innombrables mutilations qui y ont été signalées par Marthe n'ont apparemment pas été faites après cette date, lorsque le monument eut été si soigneusement mis à l'abri. Mettons-les plutôt sur le compte des émeutiers de 1530, ou d'un manque de soins. Nous ignorons ce qu'on a pu peindre ou figurer sur le frontispice, mais nous savons en quoi consistait ce lambris qui recouvrait le monument. C'étaient « des boiseries à effet d'armoires avec portes étroites qui, ouvertes, ne permettaient d'apercevoir, et encore indistinctement, que les statues qu'il renfermait » ⁽³⁵⁾.

D'ailleurs, et ceci fait bien voir les sentiments auxquels on

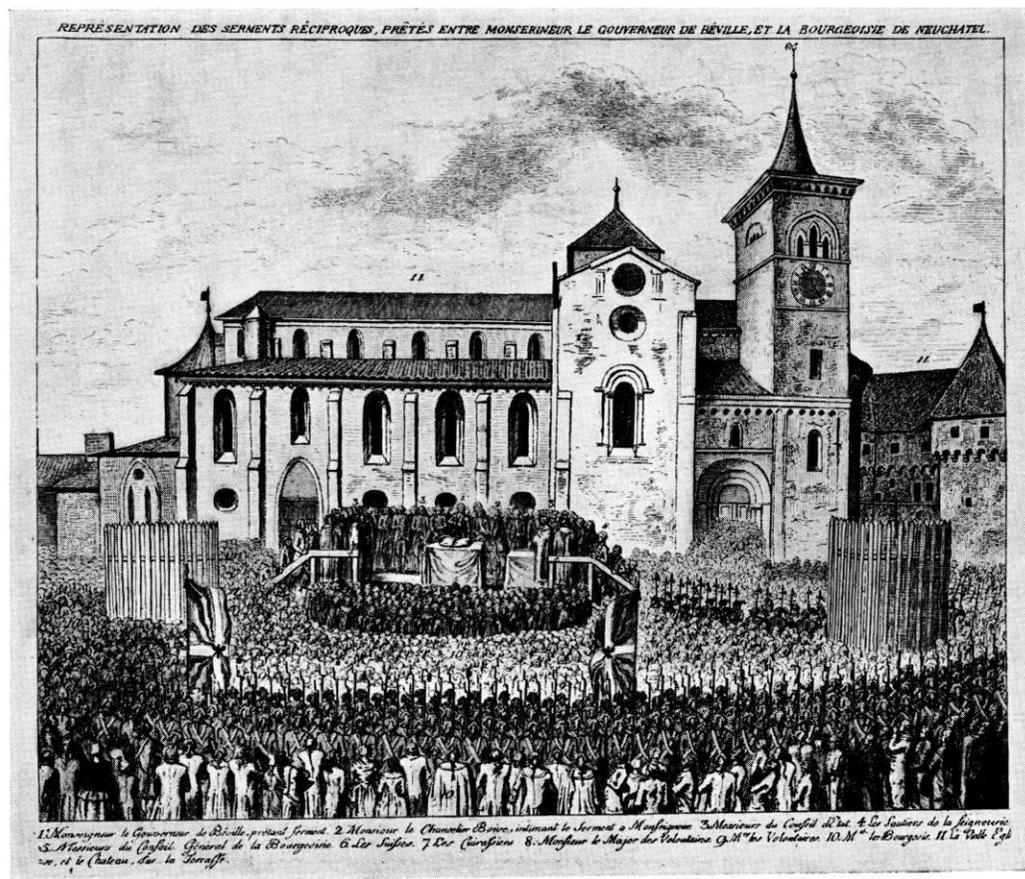


FIG. 22. — La Collégiale en 1786, gravure de Girardet (série des *Serments réciproques*).

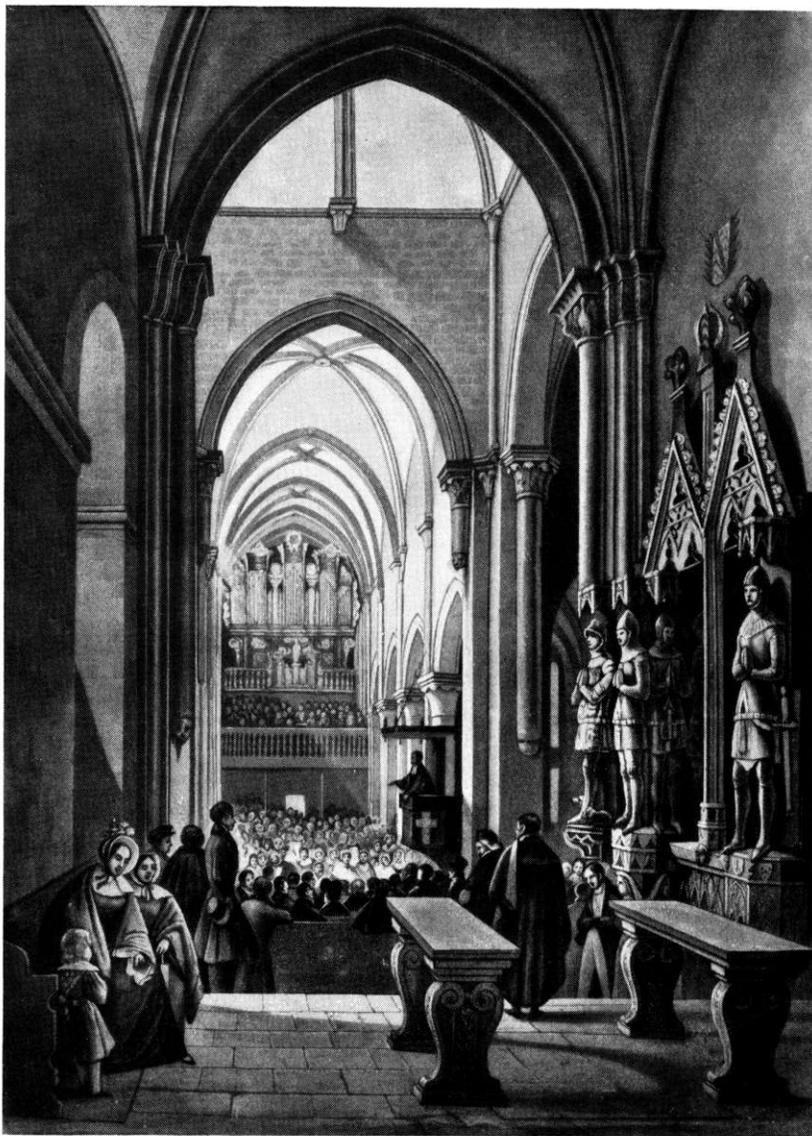


FIG. 23. — L'intérieur de la Collégiale en 1840, gravure de Moritz.



FIG. 24. — L'abside de la Collégiale avant la restauration. Phot. Bruder.



FIG. 25. — La nef de la Collégiale avant la restauration. Phot. Bruder. (Tiré de Ed. Quartier-la-Tente, le *Canton de Neuchâtel*, Attinger frères, 1898.)



FIG. 26. — La Collégiale et la terrasse en 1818, tableau de Moritz
Musée d'Histoire de Neuchâtel.

obéissait alors, tout en masquant les statues, on fit réparer et « enrichir de couleurs, de même qu'elle avait été du passé » la partie supérieure du couronnement qui émergeait du boisage. Au-dessus se trouvait la peinture murale dont nous avons parlé et qui représentait la même scène que le bas-relief du porche latéral. Au milieu avait été posé l'écu des Hochberg. On passa sur la peinture une couche de badigeon jaune à l'huile, mais on redora et blasonna les armoiries. L'« écriteau » de la réformation fut repeint de même ⁽³⁶⁾.

Mais ces divers travaux, et sans doute aussi l'état de décrépitude des voûtes, parurent nécessiter une réfection complète de l'intérieur. Le 4 septembre 1678, le Conseil général ordonna de blanchir et de recrépir les voûtes et la nef ; l'abaissement de la chaire avait été décidé déjà ; on fit poser un plancher, refaire les boiseries, les vitrages, les serrures. Ce fut une véritable restauration, la plus considérable avant celle de 1867, et l'importance de ces travaux est attestée par les pièces comptables conservées aux Archives de la Commune. Maçons, charpentiers, peintres, charretiers, tous les corps de métiers ont été employés ⁽³⁷⁾. C'est à ce moment que le badigeon jaunâtre a recouvert les parois intérieures, et qu'ont disparu à jamais les restes de peintures qui se voyaient encore dans les voûtes ⁽³⁸⁾. Si celles de la chapelle Saint-Léonard ont en partie subsisté, c'est sans doute parce qu'elles étaient masquées par des boiseries. Qu'on déplore, c'est à bon droit, toutes ces destructions. Mais soyons assurés que si les autorités de 1678 ont

manqué de sens artistique et de curiosité historique, elles n'ont en tout cas pas manqué de soin.

Le « milieu des voûtes » fut « doré et argenté » ; de cet embellissement, il ne restait plus guère de visible, au XIX^e siècle, qu'un filetage blanc sur le fond jaunâtre.

On prit occasion de ces travaux pour résoudre la question de l'accès des cloches. Nous savons que la voûte du collatéral au-dessous du clocher est percée d'une large ouverture en anneau par laquelle on arrivait autrefois aux cloches au moyen d'un escalier ou d'une échelle. Mais ainsi le bas côté était en partie obstrué. Aussi les magistrats décidèrent-ils d'abord de repousser les degrés vers le fond de l'abside. Mais la difficulté de faire partir de là un escalier intérieur aboutissant au clocher fit adopter une autre solution. On exhaussa l'abside sud au niveau de l'abside principale, et on y logea l'escalier, qui atteignit ainsi les cloches par-dessus la voûte du collatéral⁽³⁹⁾. L'abside surélevée est visible sur toutes les anciennes gravures ; mais on croyait jusqu'ici ce changement beaucoup plus ancien et contemporain de la construction de la tour. Comme la corniche existante avait été reposée « bien adroitement » sur l'abside exhaussée, il suffit en 1869 de retirer les assises intercalées pour tout remettre dans l'état primitif.

Cependant, malgré tous ces efforts, la Collégiale ne suffisant décidément plus aux besoins du culte, on construisit le Temple du Bas, achevé en 1696 ; la Grande église devint le Temple du Haut, et, peut-être heureusement pour elle, désormais on s'en occupa moins.

Elle avait pris alors l'aspect qu'elle garda jusque dans les dernières années du XVIII^e siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'enlèvement des pignons ; et c'est dans cet état que nous la montrent les plus anciens documents iconographiques où elle soit représentée avec un détail suffisant, à savoir le dessin original qui accompagne le plan de 1752, de Vaucher fils, conservé aux Archives de l'État ⁽⁴⁰⁾, et la gravure des serments de 1786 (fig. 21 et 22). On verra en comparant ces images que dans l'intervalle de ces deux dates l'horloge avait été déplacée (voir ci-dessous, p. 63). Signalons encore en 1705 dans la partie nord du cloître, la construction d'un « conclave » qui servait aux réunions des pasteurs et à celles du Petit Conseil ; et, en 1748, la pose des orgues à la Collégiale en même temps qu'au Temple du Bas. A Neuchâtel, la vie prenait alors ses formes modernes. Les orgues furent dues à l'initiative privée, on nomma une commission des orgues, et pour trouver les fonds on organisa des souscriptions et une loterie. L'instrument, ouvrage de Speissegger à Morat, et qui d'ailleurs ne donna pas entièrement satisfaction, fut placé où était déjà l'orgue que la Réformation avait supprimé, c'est-à-dire dans la chapelle Saint-Michel, au-dessus du porche. C'est alors très probablement que fut détruit le vitrail des cantons et la rosace murée ⁽⁴¹⁾. En 1786, on recouvrit l'inscription de la Réformation ; incident minime en soi, mais curieux et caractéristique du mouvement des idées au siècle philosophique. Partout, à la voix de Voltaire et de Rousseau, l'esprit de tolérance et le progrès des lumières avaient dissipé les ténèbres du fanatisme. Curés éclairés et pasteurs philo-

sophes communiaient dans une religion sentimentale, celle de la loi naturelle et du Vicaire savoyard. Aussi l'inscription passa-t-elle pour un « monument d'intolérance », indigne d'un siècle de progrès. Le doyen Bridel raconte même qu'un Anglais en visite à Neuchâtel, ayant mal compris le mot « idolâtrie », s'était étonné qu'un peuple païen eût existé en Suisse au XVI^e siècle. Ce scandale ne pouvait durer : l'inscription fut effacée « avec l'approbation unanime du peuple étonné de sa longue durée » (42). Elle devait être rétablie, comme nous le verrons, vers 1840. Peu après, et probablement en 1798, la Collégiale subit une mutilation qui en changea sensiblement l'aspect. Le pignon de la façade occidentale et celui du transept sud étant fort dégradés durent être abattus ; mais on ne les reconstruisit pas, parce qu'on manquait de poutres assez longues pour amener la toiture jusqu'à l'aplomb de la façade (43), et on les remplaça simplement par un toit rabattu. Alors fut coupé en deux le cadran de l'ancienne horloge, dont on voit encore la moitié. Seul le transept nord conserva un pignon, comme on peut le voir par notre figure 6. Jamais d'ailleurs notre Collégiale n'eut l'air plus neuchâtelois qu'après cette amputation, car on sait combien l'architecture du pays affectionne ces croupes ou « rabattues » qui coupent l'angle d'un pignon. Avec la pose du gros bourdon en 1823, s'arrête la deuxième période de l'histoire de la Collégiale.

3. LE SIÈCLE DES ARCHÉOLOGUES

Le pasteur neuchâtelois dont nous avons déjà cité les articles sur la Collégiale, parus dans le *Messenger boiteux* de 1841 et 1842, s'exprime dans des termes poétiques, qui nous paraissent aujourd'hui on ne peut plus ordinaires, mais qui auraient bien étonné Farel et même Ostervald. Il parle de « ces flèches élancées qui semblent unir la terre avec le ciel » de ces « hautes et longues voûtes, images de l'infini, où plonge et se perd le regard », du côté « inexplicable et mystérieux » des figures sculptées. Il demandait aussi, et ceci est à noter, qu'on remit en honneur le nom de Collégiale, abandonné depuis la Réforme pour celui de Grande église, puis de Temple du Haut. L'archéologie et l'art n'avaient pourtant pas tenu beaucoup de place dans les études de cet ecclésiastique ; mais il était de son temps et il écrivait dix ans après la publication de *Notre-Dame de Paris*. Les souffles romantiques avaient passé sur Neuchâtel, et ils donnaient une troisième vie à la Collégiale. Notre église avait offert autrefois ses autels, ses ornements, ses rites à la dévotion catholique ; elle avait été ensuite le lieu des grandes assemblées recueillies dans le culte en esprit ; elle parlait maintenant à l'imagination des poètes et des artistes. La Collégiale voyait venir à elle une nouvelle sorte de fidèles, qui n'y étaient plus conduits par la foi chrétienne, ou chez qui du moins cette foi se mêlait de toutes sortes d'éléments sentimentaux et de curiosités

de l'esprit, la « religion des cloches » de Châteaubriand, le respect des traditions, le sens du pittoresque, la poésie du passé. Pour ces romantiques l'histoire n'était plus une connaissance abstraite et grise, mais l'évocation sensible de la vie d'autrefois, et ils ne la séparaient pas de l'art, de l'archéologie, de l'étude des monuments anciens. Dans le temps où, en France, Caumont parcourait les campagnes à la recherche des ruines féodales oubliées, où Mérimée allait commencer ses campagnes archéologiques, chez nous Matile enfant passait ses heures de liberté dans la Collégiale ; il s'était fait le compagnon du marguillier et l'aidait à sonner les cloches pour avoir la permission de flâner dans le vieil édifice et jusque sur ses toits ; il en étudiait les coins et recoins, cherchant à pénétrer le secret de son origine ; il interrogeait les masques grimaçants où les siècles de raison n'avaient vu que le jeu puéril de tailleurs de pierre sans art, et qui apparaissaient maintenant chargés de mystère, de poésie, de profonde humanité.

Dès le début du siècle étaient apparus des signes de cet éveil de la curiosité historique. En 1805, le *Messenger boiteux* avait publié un dessin du monument des comtes tel qu'on pouvait le voir par les guichets des panneaux qui le couvraient (fig. 68). De 1813 date la première dissertation érudite écrite spécialement sur la Collégiale, celle qu'on attribue à Jean-François de Chambrier. En 1825, comme nous l'avons vu, des travaux importants modifièrent les accès de la terrasse. Lors du jubilé de la Réforme, en 1830, on ne fit rien de plus à la Collégiale que d'y poser la plaque commémo-

rative de Farel ; cela même était pourtant réagir contre une tendance de l'ancien esprit protestant ; les réformés du XVI^e siècle craignaient tellement que la vénération des tombes fît renaître la superstition, qu'on ne sait même pas où a été déposé le corps de Farel, pas plus qu'on ne sait où a été enterré Calvin à Genève (⁴⁴).

La première œuvre importante de l'esprit nouveau fut la restauration du monument des comtes. Sur un rapport du sculpteur Marthe, le Conseil général accorda les crédits, le 21 janvier 1839, et les travaux étaient achevés dans l'automne de 1840 (⁴⁵).

A l'occasion de ce travail, ou très peu après fut rétablie l'inscription de la Réforme. Il eût été naturel que cette décision fût prise lors du jubilé de 1830. Mais bien au contraire, dans le sermon qu'il prononça à cette occasion, Guillebert parlait encore de l'inscription comme d'un fâcheux témoignage d'intolérance dont il approuvait le retranchement ; et en 1840, elle n'était toujours pas visible ; mais en 1847, elle avait reparu et les plus anciens Neuchâtelois l'ont toujours vue comme elle est (⁴⁶). Et il n'y eut pas d'opposition, parce que, après l'intolérance des anciens âges, la tolérance des philosophes, elle-même belliqueuse et quelque peu intolérante, avait elle aussi fait son temps.

Vers 1840, on voit se multiplier les preuves de l'intérêt croissant que Neuchâtel témoignait au principal monument de son histoire. Alors paraît la belle lithographie de Moritz représentant l'intérieur de la Collégiale (fig. 23), et celle du monument des

comtes, dessinée par Marthe. Puis l'autorité, répondant au vœu du public, fit le nécessaire pour rendre facilement accessible la galerie supérieure de la tour. Enfin, en 1843, le Petit Conseil fut saisi d'un projet de restauration générale de l'édifice (⁴⁷). Ce projet, dû à G.-A. Matile, est sans doute celui que nous trouvons dans sa dissertation sur la Collégiale, laquelle parue en 1847, mais rédigée dès 1843, est aujourd'hui encore l'ouvrage le plus utile pour la connaissance de l'édifice et de son histoire. En 1850 parut le livre de DuBois de Montperreux sur les *Monuments de Neuchâtel*. Celui-ci a su beaucoup moins de choses que Matile sur la Collégiale ; mais il avait autant d'enthousiasme, une imagination artistique peut-être supérieure, et son livre est lui aussi un instrument indispensable pour l'étude historique de la Collégiale et surtout du Château, à cause du nombre et de la beauté de ses planches. Sa correspondance fait voir avec quel soin il en surveillait l'exécution, plus soucieux encore de l'effet que de l'exactitude. Mais il faut prendre garde qu'il a le plus souvent représenté la Collégiale telle qu'elle avait été ou telle qu'elle aurait dû être et non pas telle qu'elle était de son temps (⁴⁸). Cela est vrai d'ailleurs aussi, dans une moindre mesure, de l'ouvrage de Matile. Ni l'un ni l'autre ne nous a donné de l'extérieur de la Collégiale une vue d'ensemble qui soit l'équivalent de ce qu'est celle de Moritz pour l'intérieur. On se doute bien aussi que la concurrence des deux historiens, qui pendant des années travaillèrent au même sujet, cherchant à se gagner de vitesse, ne fut pas toujours ami-

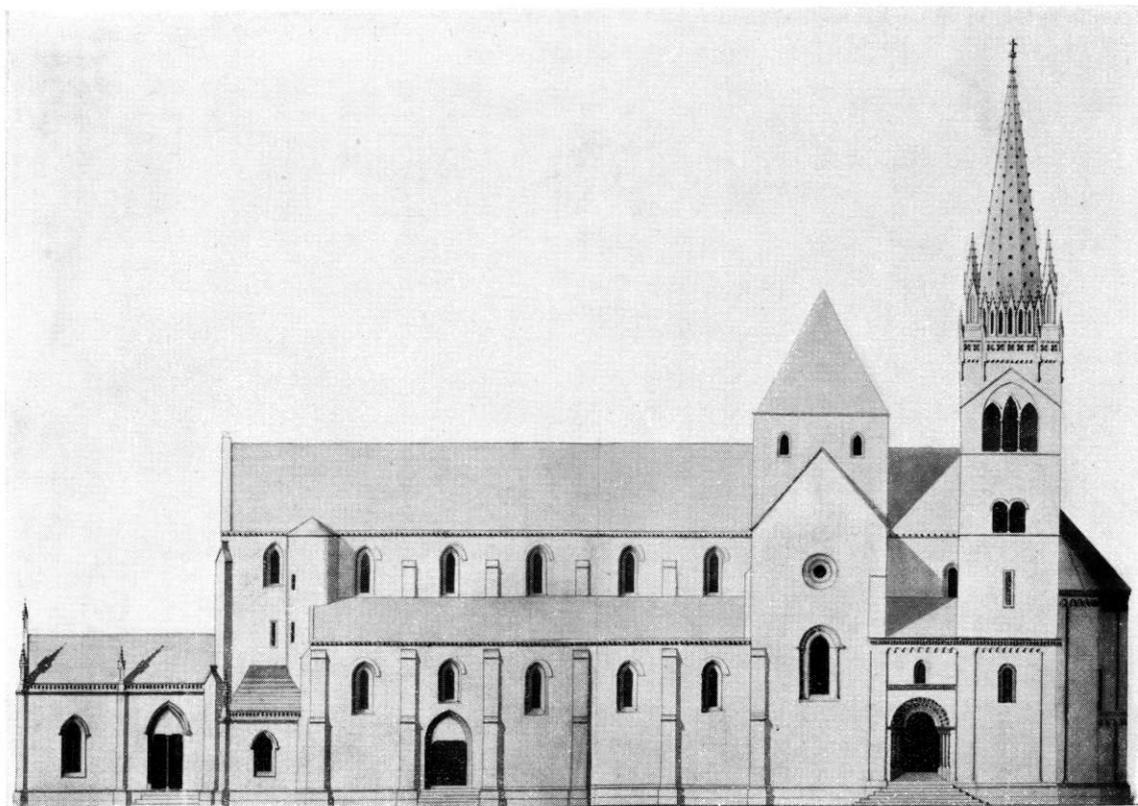


FIG. 27. — Projet de Guillaume Ritter pour la restauration de la Collégiale (1866).
Archives des Travaux Publics de la Ville.

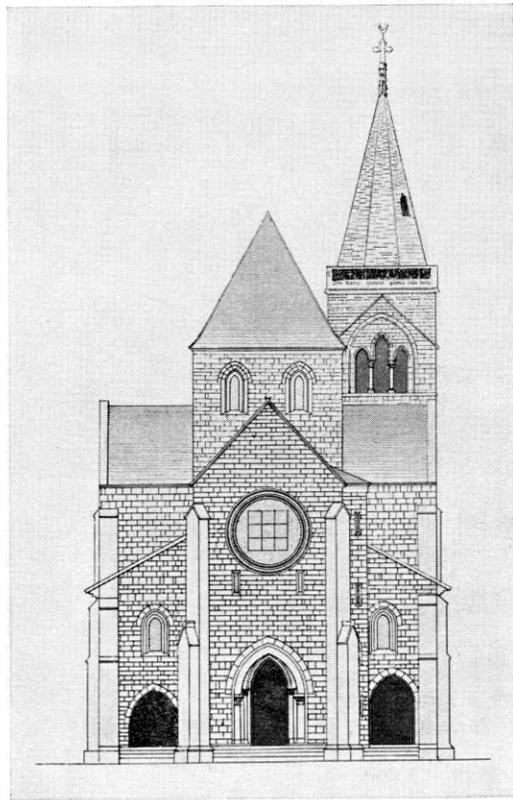


FIG. 28. — État ancien de la façade ouest,
d'après Matile.

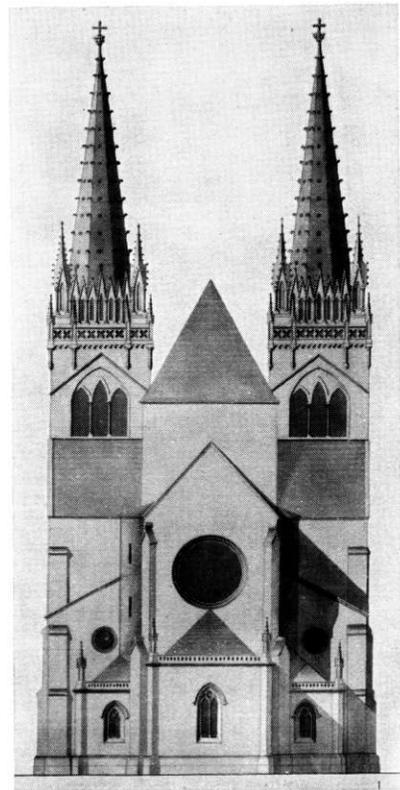


FIG. 29. — Projet de Guillaume Ritter
pour la restauration de la façade ouest.
Archives des Travaux Publics de la Ville.

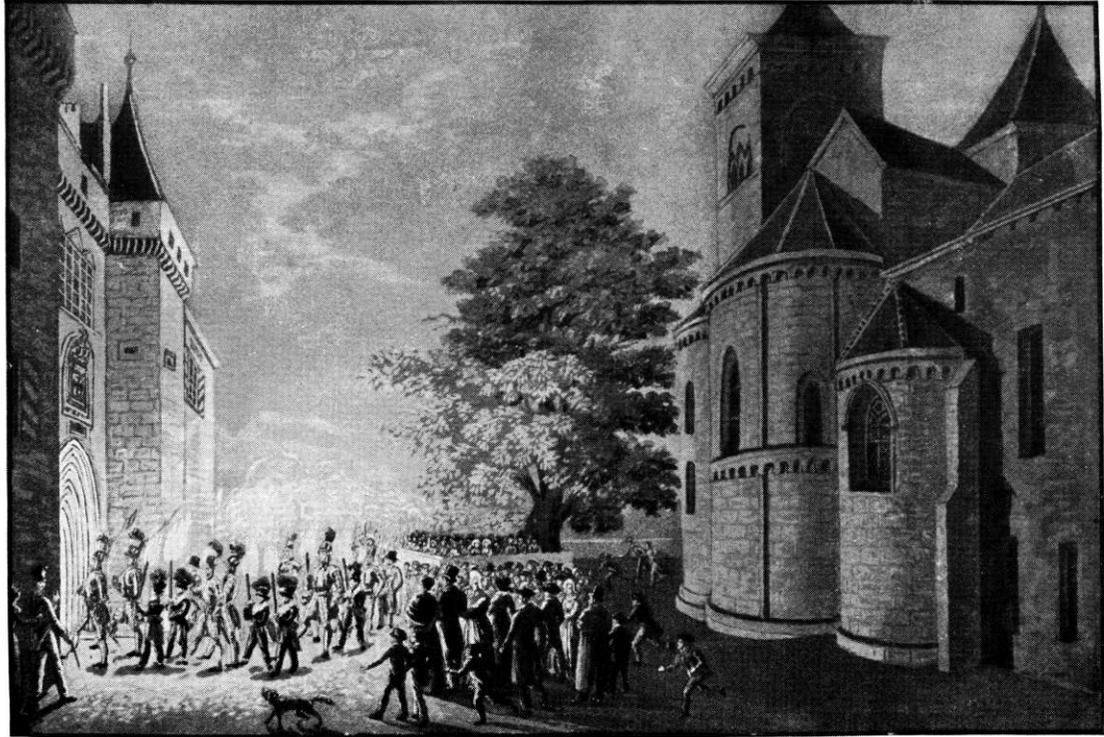


FIG. 30. — La fête des Armourins, gravure d'après Moritz.

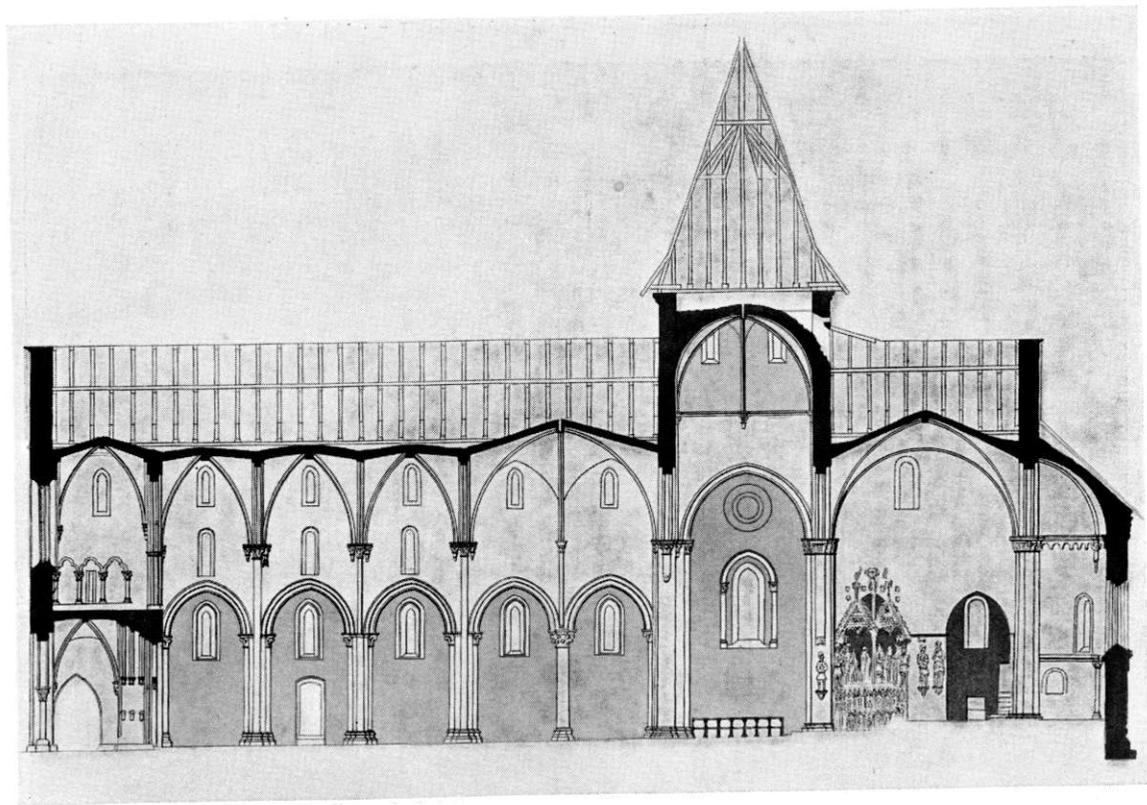


FIG. 31. — Coupe de la Collégiale avant la restauration, d'après DuBois de Montpe.reux.

cale ; et les lettres de DuBois prouvent de quelle rancune tenace il poursuivait son rival.

Le projet de la restauration de la Collégiale, retardé sans doute par la Révolution de 1848, fut enfin repris en 1861. La dégradation de la flèche, dont la pointe avait été abattue par un orage en 1859, en rendait la réfection nécessaire. Une commission fut nommée ; elle tint ses premières séances en août 1861 et déposa son rapport, lequel est imprimé, en juillet 1862. Mais comme sur quelques points très importants cette commission ne s'était pas mise d'accord et se bornait à proposer aux autorités le choix entre plusieurs solutions possibles, la décision fut ajournée ; et en 1865 il fallut nommer une nouvelle commission, dont faisait partie l'architecte Léo Châtelain, et qui siégea de janvier 1866 jusqu'au printemps de 1867 ⁽⁴⁹⁾. Le dossier de ces deux commissions n'est pas seulement une page curieuse de l'histoire neuchâteloise ; il est suggestif au plus haut degré pour tous ceux qu'intéresse l'épineux problème des restaurations archéologiques. On y voit bien le danger que peut faire courir aux monuments du passé le zèle même des admirateurs du passé quand la logique l'emporte chez eux sur la mesure et le goût. La restauration d'un édifice aussi complexe que la Collégiale devait faire surgir avec une netteté frappante le conflit de principes qui en pareil cas ne manque jamais de mettre aux prises deux camps opposés d'archéologues et d'historiens. Dès le début, la première commission a constaté ce désaccord. « Il y a évidemment, dit son

rapport, deux marches à suivre pour étudier la restauration d'un édifice du genre de notre Collégiale : 1^o on peut prendre l'édifice tel qu'il est et le réparer en conservant à chaque partie spéciale le style de l'époque où elle a été construite ; ou bien : 2^o se donner une limite d'époque, considérer comme hors-d'œuvre tout ce qui a été construit après cette date, et démolir sans hésitation tout ce qui est plus moderne ».

En effet, le tout est de s'entendre ; le second principe était celui de Viollet-le-Duc, et on sait quelles regrettables destructions a entraînées parfois cette méthode qui sacrifiait l'œuvre vivante des siècles à la recherche abstraite d'un édifice primitif qui n'avait en réalité existé à aucun moment dans la forme qu'on prétendait lui rendre. Elle conduit aussi à la fabrication du vieux neuf, à quoi on aboutit trop facilement quand on passe de la réparation à la restauration et de la restauration à la restitution. Or, tandis que la première commission était restée indécise, la seconde adopta franchement cette doctrine radicale, que le Conseil municipal formulait avec une simplicité terrible en écrivant : « Ne pas dépasser l'époque romane primitive et retrancher les parties qui datent de l'époque gothique proprement dite » (50).

N'oublions pas que les deux grands archéologues qui avaient inspiré et préparé la restauration de la Collégiale n'étaient plus là pour la diriger. Ils auraient pu sans doute éclairer le zèle de leurs disciples et empêcher certaines fautes. Mais DuBois mort et Matile parti n'avaient pas été remplacés ; et dans la seconde moitié du

XIX^e siècle, ce sont des Suisses allemands, Rahn, Vögelin, Wyss, qui ont fourni les plus utiles contributions à l'étude artistique et historique de la Collégiale. A Neuchâtel, celui qui la connaissait le mieux paraît avoir été Guillaume Ritter ; mais il ne fut pas pour cela plus écouté dans les deux commissions, dont il fit partie ; et peut-être sa religion — il était catholique — rendait-elle son intervention plus délicate. Les autres n'y allaient pas par quatre chemins. Bien des Neuchâtelois en veulent aux restaurateurs de 1867 de ce qu'ils ont fait. Que dirait-on si l'on savait tout ce qu'ils ont voulu faire ! En vérité la Collégiale l'a échappé belle. Non seulement la commission a fait démolir les chapelles extérieures, et la fenêtre gothique de l'abside nord, non seulement elle a ajouté une tour, mais elle avait décidé de terminer entièrement la décoration intérieure, restée inachevée dans les nefs, et, en particulier, de faire tailler et sculpter toutes les consoles qui supportent les arceaux des bas côtés ; elle voulait, détail bien frappant, faire achever le cordon qui règne au-dessus du portail sud et dont l'ornement est interrompu à gauche (fig. 35*b*).

Si tout cela avait été fait, la Collégiale ne serait plus aujourd'hui qu'un édifice sans âge, une collection de modèles de sculpture. Il y eut mieux ; la galerie de la tour, qui porte la date de 1428, se dénonçait ainsi elle-même comme trop tardive à ces fervents de l'architecture primitive. Ils la condamnèrent donc ; la commission décida, le 22 février 1867, de supprimer et la flèche et la galerie, et ces charmants motifs ajourés que les anciennes

descriptions signalaient comme le plus bel ornement de la Collégiale. Tout cela devait disparaître comme ne s'accordant pas avec le style d'un édifice roman ; et la démolition ne se serait arrêtée qu'aux quatre pignons, qu'on croyait heureusement du treizième siècle alors qu'ils sont très probablement du quatorzième, et qui auraient ainsi surmonté la tour découronnée. Mais tout le monde n'approuva pourtant pas ce pieux vandalisme. Guillaume Ritter, dans un rapport du 31 décembre 1866, avait protesté avec fougue contre cette restauration « qui tronquait l'édifice à la fois en hauteur, en largeur et en longueur » ; il eût voulu conserver les chapelles (fig. 27 et 29) ; il signalait le dommage irréparable qu'allaient causer les sculptures neuves, en faisant disparaître les vestiges les plus intéressants des époques de construction. Un autre membre de la commission, Gustave de Pury, protesta lui aussi, dans un rapport de minorité du 28 mars 1867, contre ces inutiles et désolantes destructions. La commission avait passé outre ; mais le Conseil municipal, impressionné, crut prudent de soumettre les décisions de la commission à l'expertise de deux architectes étrangers au canton, MM. Blavignac et Stadler. Ceux-ci, dans un rapport du 23 mai, donnèrent raison à l'opposition pour le principal des points en litige : ils conclurent que la galerie de 1428 devait être maintenue avec la flèche. Ainsi le couronnement de la vieille tour était sauvé ; il est vrai qu'il fut refait et embelli de telle façon qu'on se demande s'il n'eût pas mieux valu le retrancher en effet : il aurait été possible plus tard de le rebâtir suivant d'autres

principes. De même, les experts recommandèrent la plus grande modération dans le rajeunissement des sculptures. On se conforma à cet avis mais non pas, malheureusement, aux conseils non moins sages qu'ils donnèrent concernant la réfection nécessaire de la flèche. Enfin la restauration de la Collégiale fut décrétée après un vote du Conseil général du 13 juin 1867 ; et les travaux dirigés par Léo Châtelain, auquel avait été adjoint Stadler, commencèrent dès le mois d'août par la démolition des trois chapelles extérieures. Elles furent peu regrettées, du moins par le public protestant. La voix du prédicateur n'y arrivant pas, on n'y voyait jamais personne pendant les cultes. Mais la chapelle Saint-Guillaume servait aux exercices de prédication des « proposants » ; et peut-être la paroisse trouverait-elle aujourd'hui facilement l'emploi de quelques locaux attenants à la Collégiale.

Pour installer le calorifère, on creusa des galeries souterraines, et il est regrettable qu'on n'ait pas saisi cette occasion pour explorer plus méthodiquement le sous-sol, et en particulier les tombes qu'on rencontra en grand nombre. Quelques objets trouvés dans les fouilles, un gobelet et un joli calice en poterie d'émail bleue, un chapelet, ont été déposés au musée de la ville.

Il y eut quelques incidents encore. Une pétition signée d'un certain nombre de citoyens demanda que les 220,000 francs qu'on allait dépenser fussent employés à des établissements d'utilité publique plutôt « qu'à réjouir l'œil des admirateurs du moyen âge ». D'autre part, le pasteur Louis Nagel se plaignit vivement du

déplacement de la chaire et de l'orgue ⁽⁵¹⁾. Après la suppression des portes latérales de l'ouest et des œils-de-bœuf, et le rétablissement de l'abside du sud à sa hauteur primitive, on termina l'ouvrage par la construction de la tour du nord, et le 26 mars 1870, la Collégiale restaurée fut remise solennellement par Henri Jacottet, président du Conseil général, à Frédéric Godet, président du Colloque de Neuchâtel.

Mais il restait le cloître. Sa transformation se fit en même temps que la construction de la Salle du Grand Conseil, commencée en 1873 et achevée en 1875. Nous avons dit comment la chapelle des Osselets, qu'on n'utilisait plus que comme dépôt de charbon, avait disparu alors. Mais l'escalier qui conduisait à la sacristie et qui était en dedans de cette chapelle, allait maintenant se trouver extérieur. De là, une difficulté qui fit courir à la Collégiale un nouveau danger : on peut voir aux archives des travaux publics de la ville le projet d'une tourelle qui devait être accolée à l'abside du nord pour contenir cet escalier. Par bonheur, on se décida pour une communication intérieure, en utilisant une fenêtre qui donnait de l'église dans l'ancienne sacristie et qui devint la porte de la nouvelle (fig. 31), tandis qu'un autre accès était ménagé du côté de la salle du Grand Conseil. Quant à la restauration du cloître, il faut reconnaître qu'elle fut destructrice sans mesure ; et Rahn ne cacha pas son étonnement ⁽⁵²⁾. Les arcades du cloître de la Collégiale sont neuves. Du moins par un souci de piété a-t-on placé contre le mur de la basilique quelques-unes des arcades en plein

cintre qui soutenaient les galeries. D'ailleurs l'aménagement du cloître fut lié à celui du donjon dont nous n'avons pas à raconter l'histoire (voir ci-dessous, p. 71) ; rappelons seulement que le terrain qui se trouve au nord et à l'ouest de la Collégiale, et qui appartenait à l'état, fut cédé à la ville par un acte de transfert du 3 mai 1873. Enfin la statue de Farel, inaugurée le 4 mai 1876, a donné à ce quartier de Neuchâtel l'aspect qu'il a encore aujourd'hui.

La Collégiale non plus n'a guère changé depuis ce temps. Mais c'est bien une figure nouvelle que lui ont donnée les architectes de 1867. Il faut se garder de croire que, même intérieurement, la restauration lui ait rendu son aspect primitif. Elle est débarrassée de l'aménagement utilitaire et antiesthétique de la Réforme ; mais elle ressemble encore bien moins à ce qu'elle était au temps du culte catholique, lorsque ses murs disparaissaient sous les peintures et les ornements, lorsque les chapelles encombraient les bas côtés de leurs autels et de leurs clôtures, et laissaient à peine la place de circuler dans la nef. Nous la voyons ramenée à ses éléments architecturaux, dans une pureté élégante et dépouillée. Ce caractère d'ailleurs tient moins à notre protestantisme qu'aux principes modernes de l'art et du goût, et aux considérations historiques qui ont prévalu de nos jours. Les cathédrales romanes et gothiques, même quand elles sont restées affectées au culte catholique, ont été elles aussi débarrassées d'une grande partie de leur mobilier et de leurs ornements, réduites le plus possible à la

Pierre de leur construction, et leur aspect n'est pas très différent de celui des églises de même style qui sont devenues protestantes. Et comme de nos jours les protestants ne craignent plus l'emploi de la décoration, et en particulier de la peinture murale, il se trouve que les lieux de culte des deux religions, évoluant ainsi en sens inverse, se rapprochent de plus en plus les uns des autres ; et certaines églises protestantes ont pris un caractère singulier et comme intermédiaire entre les deux conceptions longtemps opposées. La Collégiale est du reste au nombre des édifices qui ont dans leur pierre même assez d'art et de style pour qu'on ne pense pas à y ajouter une autre décoration ; ou du moins ne sera-ce que celle que ce style même comporte presque nécessairement. Ainsi, des vitraux : on en a posé en 1905, puis en 1930. En 1930 aussi, la Collégiale a été pourvue d'une quatrième cloche ; celle-ci a été placée dans la tour du nord, laquelle a reçu enfin, après soixante ans d'existence, une destination autre que celle d'offrir un point de vue aux touristes. Ajoutons qu'il existe une commission des vitraux de la Collégiale et qu'elle a mis à l'étude le remplacement du vitrail de la rosace.

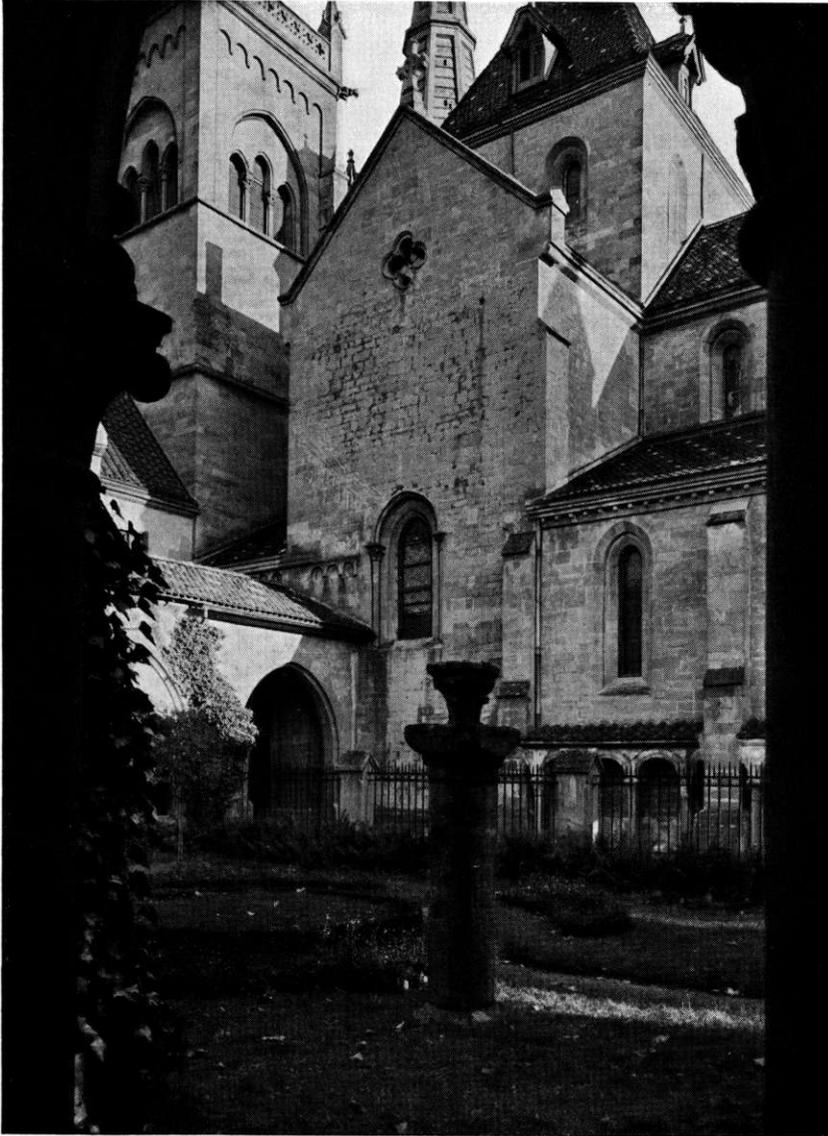


FIG. 32. — La Collégiale vue du cloître.

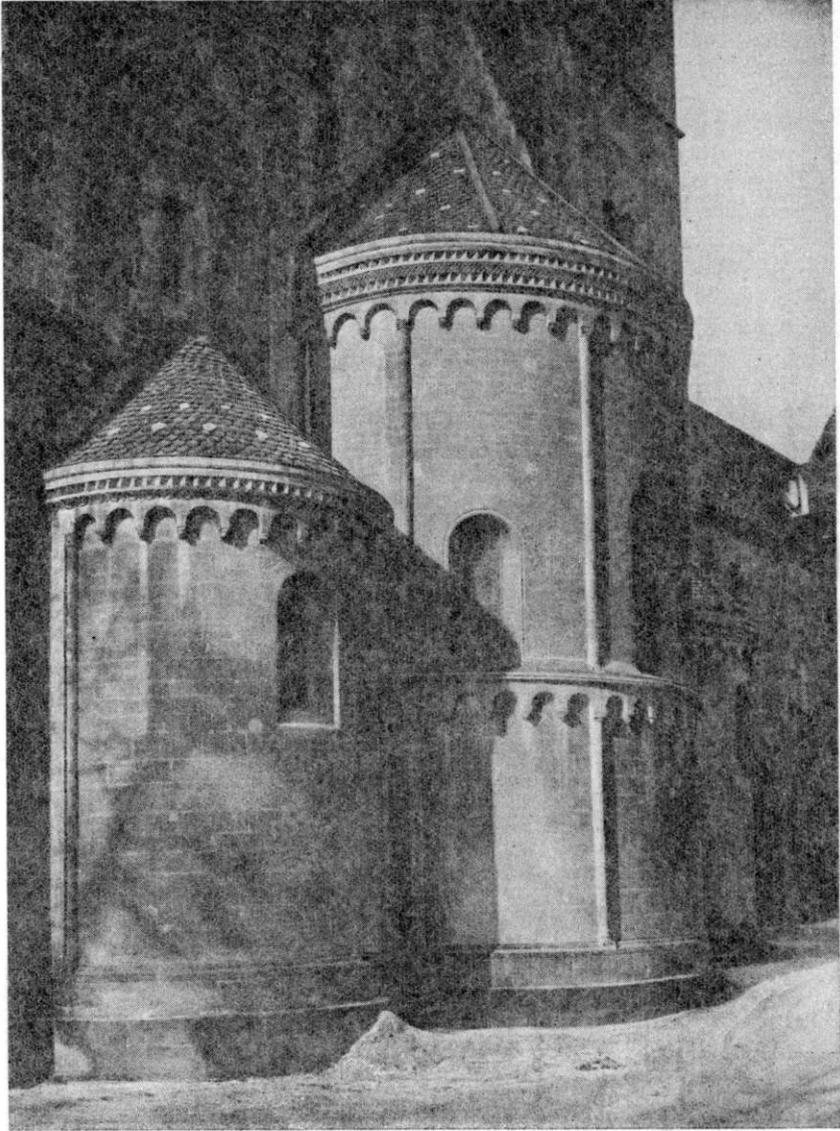


FIG. 33. — Les absides.

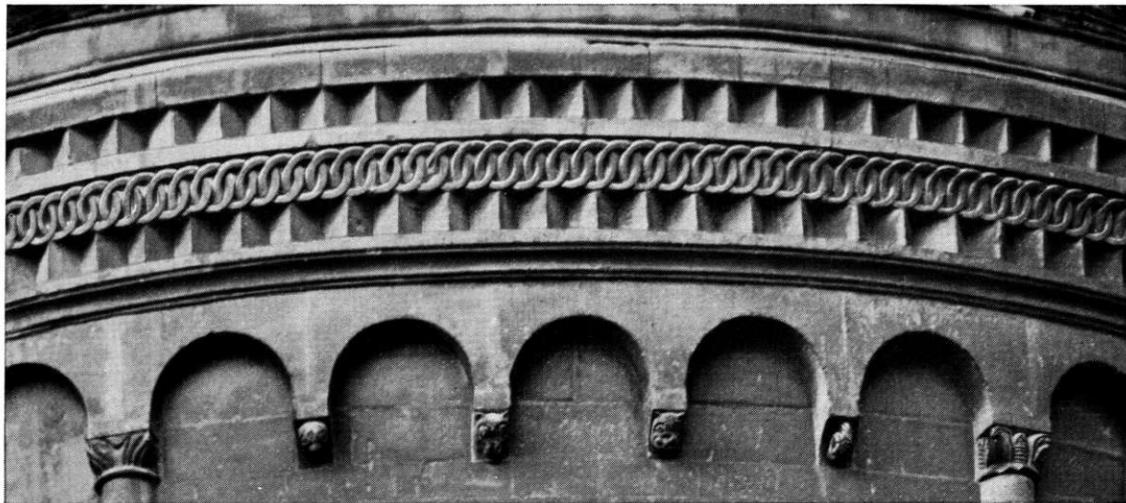
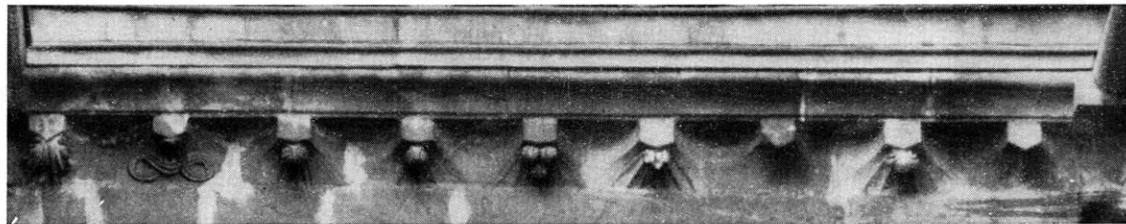
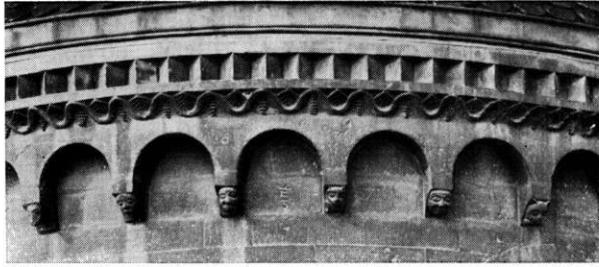
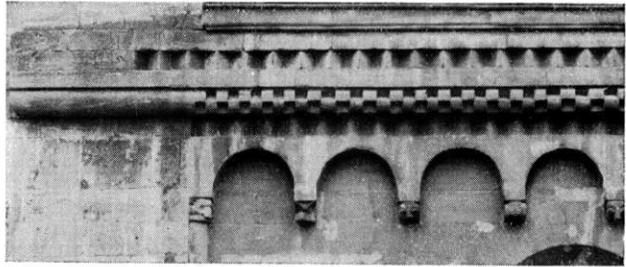
*a**b*

FIG. 34. — Corniche de la grande abside (*a*) ; corniche supérieure du chœur, côté sud (*b*).



a



b

FIG. 35. — Corniche de l'abside latérale sud (*a*); corniche inférieure du chœur, côté sud (*b*)

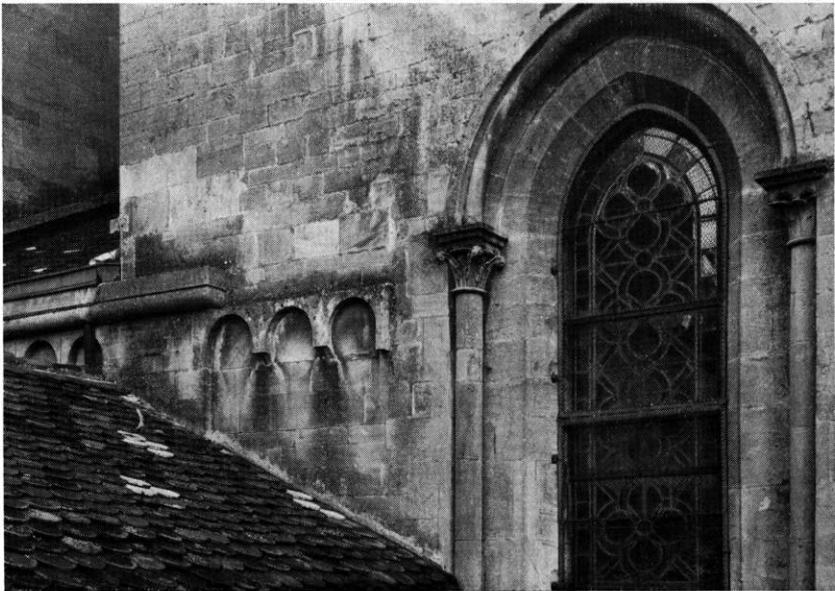


FIG. 36. — Détail du chœur du côté nord.

UNE VISITE A LA COLLÉGIALE

1. L'EXTÉRIEUR, LES MURS ET LES PORTES, LES TOURS, LE CLOITRE

Si solennel que soit le grand escalier qui conduit à la statue de Farel, il vaut mieux monter à la Collégiale par l'escalier du château et se trouver ainsi brusquement devant les murailles du chœur. C'est au même endroit, d'ailleurs, et heureusement, qu'aboutit la route carrossable. On se trompe le plus souvent quand on croit mettre un édifice en valeur en dégageant ses abords, de façon à permettre de le voir tout entier à une grande distance ; et les édifices du moyen âge supportent moins que d'autres encore l'isolement dans le vide. La Collégiale est faite pour être vue de très loin, avec les constructions du château, sur la colline où ses tours l'annoncent, ou de près dans l'imprévu de ses détails. De quel médiocre effet seraient ses

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL

absides, à l'extrémité d'une large et longue avenue droite ! Mais, dans l'endroit fermé d'où elle surgit, la Collégiale n'a pas besoin d'être colossale pour être imposante. Si la façade ouest paraît un peu mesquine, cela est dû, sans doute, à son architecture, mais aussi à la largeur trop grande de l'esplanade. On se plaignait autrefois que ce côté de la colline fût encombré ; mais c'était trop de démolir à la fois et les chapelles annexes et les constructions du donjon, déjà privé de ses tours principales. Vue du sud, avec un moindre recul, la Collégiale fait valoir le rythme de ses lignes, le bel allongement de ses nefs. Mais c'est du côté du cloître qu'on se trouve vraiment dans l'intimité de l'édifice. Sans doute, c'est le côté de l'ombre ; la pierre y est colorée plus diversement ; la teinte rouge que l'on attribue à l'incendie de 1450, y est plus apparente ; on y voit des taches, des joints dégradés, les signes d'une émouvante vétusté, des mousses, des herbes folles sur les corniches, bref, un peu de cet abandon dont les Neuchâtelois apprécient peut-être la poésie ailleurs, mais qu'ils ne tolèrent ordinairement pas chez eux. Mais cet effet tient aussi à la disposition des lieux ; de ce côté la Collégiale se découvre par aspects successifs ; l'étroitesse du cloître lui donne toute sa hauteur ; le monument s'anime, et à chaque pas déplace ses masses et ses ombres. Au surplus, c'est bien par le chœur qu'il convient d'aborder la Collégiale si l'on ne se contente pas d'y jeter le coup d'œil du touriste, si l'on veut lui demander ce qu'elle peut nous apprendre et lire dans le livre de pierre.

Vue du dehors, la Collégiale est une basilique romane. Extérieurement, la construction gothique n'apparaît que dans les arcs brisés des fenêtres de la nef. Les proportions, les dispositions générales sont bien celles du plan initial du XII^e siècle. Nous avons déjà dit que le style qui domine dans la Collégiale romane est celui de la région du Rhin, ou plutôt du Saint-Empire romain germanique (on l'a appelé aussi romano-byzantin). Ceci ne veut pas dire que les particularités de ce style ne se trouvent que là ; bien au contraire, on les constate aussi dans des provinces françaises très éloignées, en Normandie, par exemple ; mais, dans la région germanique dont nous touchons la frontière, elles prévalent nettement ; elles y ont persisté plus longtemps qu'en France, comme le style roman lui-même, et leur présence crée entre les églises de cette région de l'Europe comme un air de famille. Le plus apparent de ces caractères est celui que la construction du clocher neuf a si singulièrement accentué : la position des tours sur le chœur. Vus de loin, la cathédrale de Bamberg, par exemple, ou le dôme de Bonn, où deux tours symétriques flanquent l'abside, rappelleront tout de suite à un Neuchâtelois les lignes de la Collégiale. Puis, le développement de la tour lanterne, placée à la croisée du transept et de la nef, et qui est devenue souvent, au bord du Rhin, la tour principale ; ainsi à Célestat, à Rosheim ; et aussi le caractère même de la construction, la précision extrême du dessin, la netteté géométrique et parfois un peu sèche, dans la rencontre des courbes et des droites, des absides rondes et des

murs plats. Et cette simplicité des lignes provient en partie d'un autre trait de l'école italo-allemande, qui est la rareté ou l'absence des contreforts. La monotonie des murailles, qui pourrait en résulter, est rompue par la bande d'arcatures dite bande lombarde, qu'on retrouve dans d'innombrables églises d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne et d'ailleurs aussi de France. Un bandeau vertical peu saillant supporte une série de petites arcades en demi-cercle formant corniche. En Alsace, les églises de Rosheim, de Murbach, sont des édifices types pour ce genre de décoration. A Neuchâtel, la bande lombarde existe ; au nord, sur le mur du chœur qui est masqué en partie par le cloître et par la sacristie, on la constate dans son type primitif, dont la simplicité est accentuée par l'absence des figures sculptées, qui ailleurs servent de consoles aux petites arcades ; les bases de celles-ci sont simplement taillées en chanfrein (fig. 36 et 41). Mais sur la face sud du chœur, la bande lombarde s'enrichit de colonnettes engagées, et autour de l'abside la corniche est supportée par les colonnettes seules ; celles-ci ont l'avantage de former une décoration plus belle et aussi, étant plus étroites que la bande, de permettre l'emploi d'un plus grand nombre d'arcatures (fig. 33). On comparera cette disposition avec celle qu'on trouve à Saint-Ursanne, à Payerne, à Romainmôtiers surtout, où les deux systèmes ont été employés simultanément. Les absides de la Collégiale, avec leurs corniches, les mascarons qui supportent les arcatures, sont un des morceaux les plus considérables et les plus intacts de l'architecture romane dans notre pays.

On appréciera la diversité des corniches, qui ne sont pareilles ni dans les trois absides, ni aux deux étages de l'abside principale, leurs rangs superposés d'anneaux, de lignes brisées, de guirlandes, de dents d'engrenage (fig. 34 et 35) ; et la variété inépuisable des mascarons, têtes de monstres ou visages humains grimaçants. Les absides de Neuchâtel sont en bonne place dans la série si nombreuse et si riche des absides romanes, dont quelques-unes, celles de Traù en Dalmatie, par exemple, sont si semblables aux nôtres, qu'on les croirait au premier abord identiques. Nulle part plus qu'à Neuchâtel, on ne sera frappé par la régularité de l'appareil, l'exactitude parfaite du dessin et de la taille, la finesse des joints. C'est bien le roman évolué de la fin du XII^e siècle, art savant et sûr de ses formules techniques. A cette construction impeccable, il manque, sans doute, la naïveté d'improvisation, les inégalités et les rudesses, les courbes incertaines, la recherche un peu hésitante qui donne tant de charme au roman plus ancien et particulièrement au roman français, et qu'on trouve près d'ici dans le narthex de l'église de Romainmôtiers. On se souvient que par ses origines, cette architecture du Saint-Empire regarde vers l'Italie, dont l'art devait se satisfaire plus pleinement du style noble, de la majestueuse élégance classique, que de la fantaisie pittoresque des imaginations du nord.

Parmi les motifs les plus intéressants que nous offre le chœur de Neuchâtel, il faut signaler la belle corniche qui règne au-dessus du grand portail ; elle a été heureusement respectée lors de la cons-

truction de la tour au XIV^e siècle et se continue à droite jusqu'à l'angle sud-est de l'édifice ; mais à gauche son ornement de dents d'engrenage et de damiers n'a pas été sculpté jusqu'au bout de la moulure (fig. 35*b*). La commission de restauration de 1867, nous l'avons dit, avait décidé de le terminer ; mais Guillaume Ritter a su faire remarquer le grand intérêt de cette interruption même, qui prouve à elle seule que l'église romane — l'église de la reine Berthe — n'a jamais été entièrement bâtie. Du côté nord, la même corniche existe, beaucoup moins ornée (le fragment achevé qu'on voit à l'angle nord-est date de la restauration) ; et elle offre des particularités différentes. Réduite à une bande plate et à une moulure ronde, elle atteint le côté droit de la dernière bande murale, celle dont on voit la base sous l'arcade du cloître ; et là elle marque nettement son arrêt en tournant à angle droit pour rentrer dans le mur ; par contre l'arcature a été poussée un peu plus loin, jusque vers la fenêtre du transept (fig. 36). Ces reprises indiquent bien un édifice qui n'a peut-être pas été bâti sans interruptions et dont le style a changé au cours de la construction, mais non pas un édifice primitivement complet dont une reconstruction n'aurait laissé subsister qu'une partie.

Tous les Neuchâtelois connaissent les tâcherons ou marques d'ouvrier qu'on trouve principalement sur les pierres de l'absidiole nord. Plusieurs sont en relief : un daim, une colombe [qui donne la becquée à son petit, un fer de lance. A noter aussi un martyr tenant sa tête sous son bras ⁽⁵³⁾. Un nom revient plusieurs fois

en toutes lettres : Guido, ce qui ferait croire que c'est celui d'un maître d'œuvre ⁽⁵⁴⁾. Du côté sud, on voit encore la ligne où s'appuyait avant la restauration le toit de l'absidiole surélevée en 1678 (voir plus haut, p. 40 et fig. 33).

Le portail latéral du sud est le morceau le plus richement orné de la Collégiale ; c'est la porte Saint-Pierre, autrefois entrée principale de l'église. Les moulures de l'archivolte reposent sur des colonnettes, les unes engagées, les autres libres, et les chapiteaux sont très élégamment décorés d'aigles et de palmettes (fig. 37). On trouve dans le portail de Gallus, à Bâle, le modèle de celui de notre Collégiale comme de celui de Saint-Ursanne ; l'analogie entre Bâle et Neuchâtel est surtout frappante dans les statues latérales, posées en diagonale derrière les colonnettes, et qui manquent à Saint-Ursanne ; et aussi dans la forme des palmettes, dans l'emploi des ornements en creux ; elle l'est tout autant d'ailleurs, plus encore peut-être, dans le dessin de certains chapiteaux de l'intérieur ⁽⁵⁵⁾.

La représentation humaine est presque inexistante, nous dit M. Flipo, dans l'ancienne sculpture romane de la région du Rhin. Elle est assurément peu importante à Neuchâtel et l'église parente de Saint-Ursanne est à cet égard plus riche. Cependant, le tympan de la porte Saint-Pierre offrait le groupe dont nous avons parlé (p. 17) et qui a été remplacé en 1868 par un relief symbolique avec l'Alpha et l'Oméga. Et derrière les colonnettes libres sont les deux statues de saint Pierre et de saint Paul, seuls signes visibles

de l'ancienne « idolâtrie » que la Réforme ait laissé subsister. Mais ce ne sont que des copies ; les originaux se trouvent dans le cloître. Ils sont fort dégradés ; aujourd'hui pourtant le remplacement de statues dans cet état ne paraîtrait probablement plus s'imposer. L'« écharde dans la chair » est figurée par un diable tenant un aiguillon et l'inscription en lettres capitales porte ce verset : « *Ne magnitudo revelacionum extollat me datus est mihi angelus Satane* » (2 Cor., XII, 7). D'ailleurs, ce portail tout entier a été très fortement restauré.

Le portail correspondant au nord (porte Saint-Nicolas), qui donne sur la galerie du cloître, est plus étroit et sans ornement, mais d'une forme curieuse (fig. 40). On remarquera qu'il est amorti en plein cintre à l'intérieur et en arc brisé à l'extérieur. La fenêtre qui ouvre au sud dans le chœur entre la tour et le transept, et qui n'a pas sa correspondante au nord (fig. 18), offre la même particularité, bien caractéristique du changement progressif des styles et du soin qu'ont pris les constructeurs pour ménager les transitions. Cette fenêtre en partie obstruée par la tour était moins visible encore avant la restauration, parce que la toiture du bas côté était alors, à cet endroit, un peu plus élevée qu'à gauche du transept (fig. 22). Toujours entre la tour et le transept, la corniche supérieure n'est pas du même style que celle du collatéral ; elle ne diffère par contre de celles de la nef et des bas côtés gothiques que par un ornement sculpté qui ne se retrouve pas ailleurs (fig. 34b). Nous trouvons là le premier signe évident des



FIG. 37. — La porte Saint Pierre.

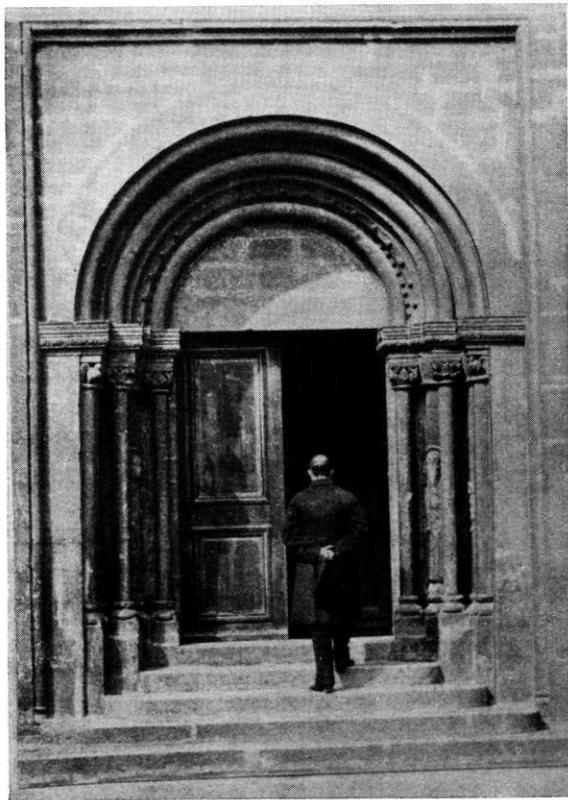


FIG. 38. — La porte Saint-Pierre avant la restauration.
Phot. Bruder.

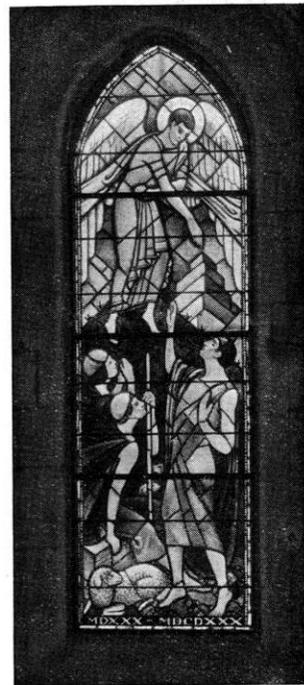


FIG. 39. — Vitraux de Théodore Delachaux.

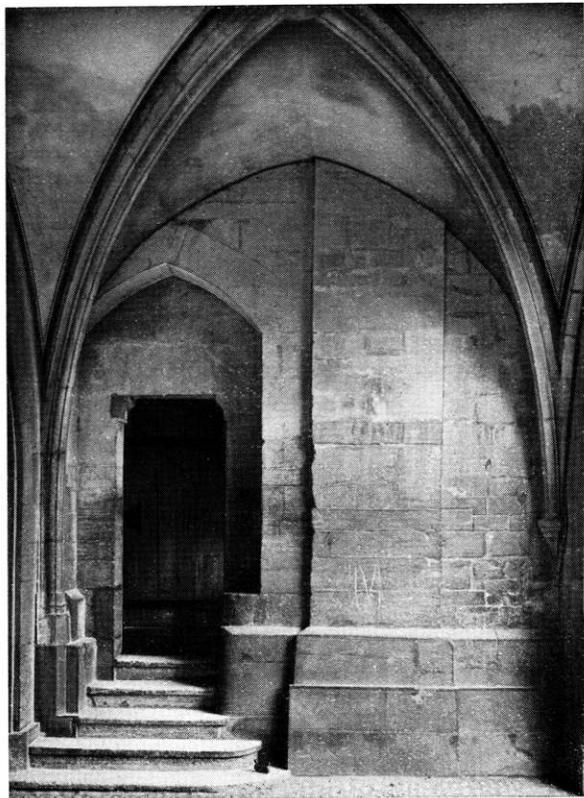


FIG. 40. — La porte Saint-Nicolas.

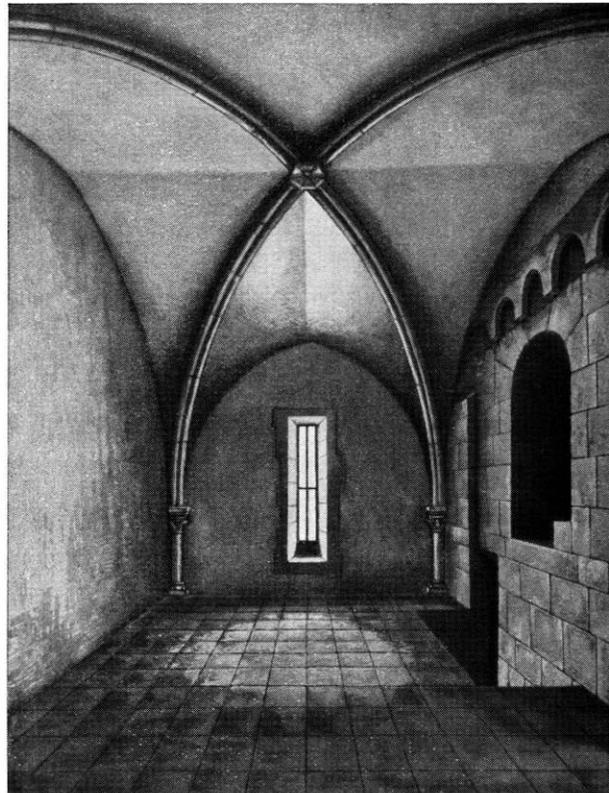


FIG. 41. — L'ancienne sacristie, d'après DuBois de Montperreux.

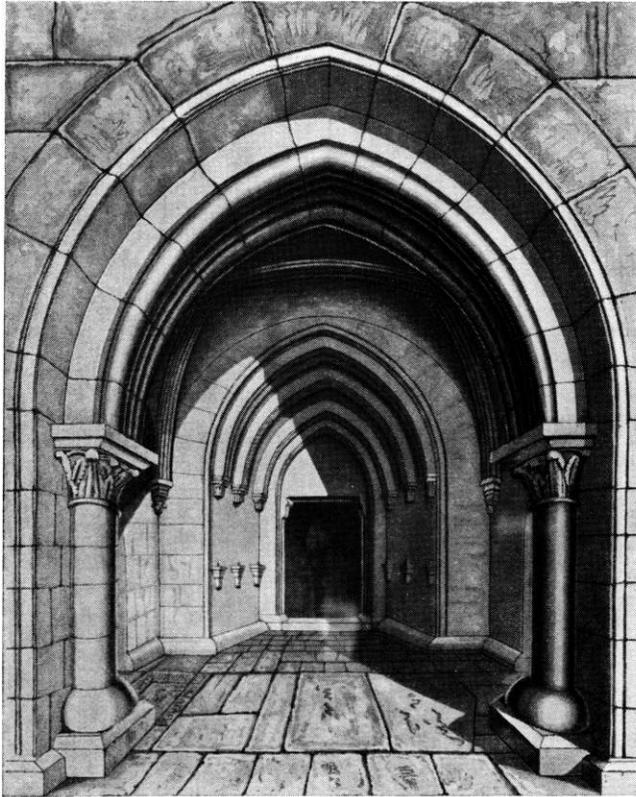


FIG. 42. — Le portail ouest avant la restauration, d'après DuBois de Montperreux.

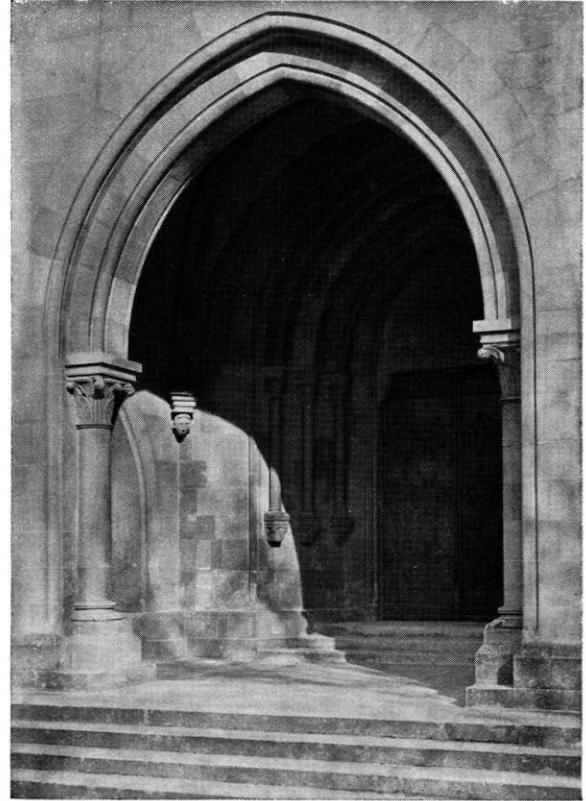


FIG. 43. — Le portail ouest en 1931.

influences occidentales dans l'architecture de la Collégiale. C'est la corniche bourguignonne, celle de Vézelay, qui consiste non plus en une bande décorative appliquée, mais en des saillies supportant une tablette en surplomb et éloignant la gouttière le plus possible de la muraille. Le principe de leur construction est une bande ou une corniche coupée en biseau et dentelée d'une série d'entailles latérales en demi-cercle (fig. 44). La façade sud du transept est encadrée d'un côté par la bande murale à colonnettes d'angle, de l'autre par le premier des contreforts à larmiers de la nef gothique. Au haut de cette façade et au-dessus de la fenêtre ronde, on voit la moitié inférieure d'un cadran d'horloge qui a été coupé en deux par l'abattage du pignon à la fin du XVIII^e siècle (fig. 18 et 19). C'est un cadran de vingt-quatre heures en deux séries de douze. On y lisait, d'après Matile, l'inscription : « Toute chair est comme l'herbe et toute gloire de l'homme comme la fleur de l'herbe », et d'après Barillier : « La parole de Dieu demeure éternellement ». (Ésaïe XL, 6-8.) N'oublions pas que cette façade regardait le cimetière, où l'on n'a cessé d'inhumer qu'en 1569. On reconnaît encore facilement les chiffres des heures ; au-dessous, à gauche, les armes des Bonstetten et à droite, sur une banderolle, l'inscription « Renouvelé en l'an ». La main et le visage de la figure qui tenait la banderolle se distinguent aussi. Un dessin de DuBois montre qu'il avait lu au-dessous : XX FF 1550. Mais, selon Barillier et S. de Chambrier, cette date était 1555, ce qui serait plus juste, Bonstetten n'ayant été gouverneur que depuis

1552. Seuls les trois chiffres 155 sont encore visibles sur le bord de l'œil-de-bœuf. Sur le dessin de Vaucher, en 1752 (fig. 19), c'est la date de 1605 qu'on lit, au-dessus et non pas au-dessous du cadran. On pourrait donc conclure de ces diverses indications que la vieille horloge, mentionnée dans les comptes en 1450, a été restaurée au milieu du XVI^e siècle, puis en 1605, et transportée dans le clocher à la fin du XVIII^e siècle ⁽⁵⁶⁾. Elle a été enlevée en 1869. Le dessin de Vaucher fait voir aussi, dans l'œil-de-bœuf, un quatre feuilles. Peut-être n'était-ce qu'un ornement en bois posé en même temps que le cadran de l'horloge. Enfin, la grande fenêtre du transept est ornée de colonnettes libres à chapiteaux sculptés.

A partir du transept et jusqu'au porche, comme nous l'avons fait remarquer déjà, nous ne trouvons plus qu'une construction très simplifiée et presque sans ornement. Le porche occidental, construit ou, en tout cas, orné après la dédicace de l'église en 1276, et dont le dallage a été abaissé lors de la restauration, est formé de quatre piliers entre lesquels s'ouvrent des portes en arc brisé (fig. 42 et 43). L'entrée principale, à l'ouest, est ornée de colonnes engagées dont les bases n'ont reçu leur taille qu'en 1868. Les ogives de la voûte reposent, du côté de l'édifice, sur deux têtes d'homme assez médiocrement expressives et, de l'autre côté, sur des consoles dont l'une est inachevée. Enfin, le portail qui s'ouvre dans le mur même de l'église et qu'on peut comparer, sans avantage pour lui, à la porte Saint-Pierre, est encadré de moulures re-

posant sur des colonnettes libres. Avant la restauration les chapiteaux seuls de ces colonnes, et leurs bases, existaient. Dans l'intérieur de l'église aussi, comme nous le verrons, des fûts avaient été coupés ou n'avaient jamais été posés ; il en manque aussi au porche de Romainmôtiers. Les chapiteaux de ces colonnettes, avec leurs feuillages contournés au dessin serré, sont très caractéristiques du gothique finissant. Ces divers ornements ont été pour la plupart refaits à neuf, et les originaux sont dans le cloître.

Matile avait remarqué que la vigne ne figurait nulle part parmi les motifs végétaux de la sculpture de la Collégiale. Pour réparer cette ingratitude, les Neuchâtelois de 1868 ont placé dans le tympan de ce portail un beau relief de pampres et de grappes. Sur le linteau se lit : *Restaurée en l'an MDCCCLXVIII*. Ce portail n'avait sans doute pas été construit pour être rendu invisible du dehors par des chapelles annexes. Nous avons dit comment celles-ci avaient été démolies (voir ci-dessus p. 10 et 51). Mais la banalité de la façade occidentale de notre église fait regretter qu'on n'ait pas tiré un meilleur parti de ce qui existait alors. Certains étaient d'avis de conserver ces chapelles (voir le projet de G. Ritter, fig. 27 et 29) ; d'autres proposaient de démolir celle de Saint-Guillaume et de conserver les deux autres pour les aménager en porches latéraux. On aurait évité ainsi la difficulté toujours très grande de composer une façade neuve pour un édifice ancien. A supposer même que la destruction de ces chapelles ait été préférable, a-t-on eu raison de murer les portes qui les faisaient

communiquer avec l'église ? Nous donnons (fig. 28) le dessin de Matile représentant la façade ouest telle qu'elle a dû se présenter aux démolisseurs, après l'enlèvement des annexes. On y voit que la Collégiale avait trois portes correspondant à ses trois nefs. De plus, les ornements qu'on a ajoutés à cette façade ne lui ont point donné de caractère. L'angle du pignon a reçu une corniche d'arcatures pareille à celle du chœur, mais qui n'est guère à sa place dans cette partie de l'édifice. La rose est sans grâce et sa reconstruction a déjà été demandée. Les tourelles d'escalier voisines du porche ont été exhausées sans grande nécessité et couronnées l'une et l'autre de lanternes à jour, morceaux entièrement neufs et pour lesquels l'ancien édifice ne fournissait aucune indication (fig. 8 et 44). Celle du nord, auparavant, n'existait que dans la partie où elle est utile, c'est-à-dire entre la galerie du porche d'où part l'escalier qu'elle contient et le comble du bas côté où il conduit. On l'a prolongée jusqu'au sol pour la symétrie ; la partie ajoutée a servi d'abord à l'aération de l'ancien calorifère ; aujourd'hui, elle ne sert à rien.

Les tours de la Collégiale appellent des réflexions du même genre. On monte à la tour neuve par un escalier qui ouvre à droite du passage voûté conduisant du château au cloître, escalier que l'on atteint aussi de l'intérieur par la sacristie ; et de la tour neuve on arrive à la vieille tour en passant par-dessus le comble du chœur. On y trouve trois cloches ; la plus vénérable, de 1503, dont nous donnons les inscriptions (fig. 12), une autre, fondue à

Pontarlier, en 1786, la plus grosse enfin, fondue par Bournez, à Morteau, en 1823. Le sommet du vieux clocher n'est pas facilement accessible ; un bon escalier, par contre, conduit à la galerie étroite qui, au sommet de la tour du nord, entoure la base de la flèche ; et en montant, on voit la cloche neuve de 1930, fondue par Ruetschi, à Aarau.

Nous avons indiqué les époques probables de la construction du clocher du sud (voir p. 26). D'ailleurs, comme on le voit à la couleur de la pierre, non seulement la flèche, mais tout l'étage supérieur de la tour ont été reconstruits en 1869. La galerie ajourée du XV^e siècle, d'un meilleur style, certes, que le portail ouest, est un de ces ouvrages purement décoratifs où le style flamboyant a déployé le plus heureusement sa fantaisie ; et la galerie de Neuchâtel peut se comparer, à cet égard, à la célèbre rampe du perron de la Collégiale d'Estavayer. Avec cette sculpture à jour, avec les gargouilles d'angle, qu'on peut heureusement voir encore dans le cloître et qui sont d'un art si étrangement expressif (fig. 54), le vieux clocher bourguignon que les Neuchâtelois de 1867 voulaient démolir comme trop moderne, était l'un des ouvrages les plus intéressants de notre ancienne architecture. Au-dessus est inscrite sur trois côtés, est, nord, ouest, et en lettres gothiques, avec les initiales IHS aux angles, la salutation à la Vierge :

ave maria gracia plena dominus tecum benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ave maria gracia plena dominus tecum.

La seconde ligne de ce texte, qui se trouve sur la face nord, se lit facilement de l'autre tour. Si cette inscription a subsisté après la réforme, c'est bien entendu parce qu'avant la construction de la tour neuve, il était impossible d'en lire aucune partie sans le secours d'une lunette, ou sans grimper sur les toits. Cela est tellement vrai que les anciens historiens, de Barillier et de Gallandre à Chambrier, ont connu à la vérité l'existence de cet Ave Maria, mais ont tous cru qu'il se lisait sur les quatre côtés du clocher. Personne avant Matile n'avait découvert la phrase en français, précieuse par le renseignement qu'elle donne et parce qu'elle est en français, qui est inscrite sur le quatrième côté, au sud :

Ce fut fait en lan MCCCC vint huit.

Mais, à part la galerie et l'inscription, plus rien ne ressemble au sommet de cette tour, à ce qu'avait construit en 1428 maître Guyot Othoinet, maçon à Pontarlier. Nous donnons d'après Matile, le dessin de l'ancienne tour et de la flèche telle qu'elle était sous l'« éteignoir » en zinc dont on l'avait recouverte (fig. 17). La légèreté de ce couronnement fait ressortir les défauts de l'œuvre actuelle. Rien n'obligeait à compliquer ce clocher de tant d'éléments nouveaux. Pour rétablir l'unité du style, les architectes y ont placé, comme ils l'ont fait pour la façade occidentale, la corniche d'arcatures romane. Elle se trouve immédiatement au-dessous de la galerie flamboyante : rapprochement bien heurté des styles dont la transition est ailleurs si habilement ménagée. De plus, l'ancienne flèche était en tuf ; Blavignac et Stadler avaient recommandé,

puisque la réfection en paraissait nécessaire, de la rebâtir, y compris les arêtes, en pierre aussi légère que possible et, pour l'effet général, le conseil eût été bon à suivre.

Sur la tour neuve on a écrit : « *Gloria in excelsis deo ; verbum caro factum est* » ; et du côté sud : « *Ce fut fait en 1869* ». La commission qui a décidé la construction de cette tour avait invoqué trois raisons. Tout d'abord, elle croyait rétablir un clocher détruit par l'incendie en 1450. Or, nous avons indiqué tous les motifs qu'on a de croire que ce clocher n'a jamais existé. La seconde raison était le respect de la symétrie. Mais, aujourd'hui, nous nous plaindrions plutôt de cette symétrie absolue et bien froide, que la construction d'une tour neuve rendait d'ailleurs inévitable : sur quoi aurait-on pu se baser pour la faire différente de l'autre ? Il fallait enfin, a-t-on dit, donner à la Collégiale un aspect plus monumental et embellir ainsi le paysage. Y a-t-on réussi ? Il est certain que l'aspect nouveau de la Collégiale est rapidement devenu populaire : une église à deux flèches au-dessus d'un lac, c'est Neuchâtel dans l'image. Nous ne proposerions pas de démolir la tour du nord ; mais cela ne nous oblige pas à être satisfait de l'œuvre des architectes de 1869. Faut-il accuser les lignes horizontales si appuyées des imbrications, et surtout des anneaux, évidemment trop forts, qui coupent le jet de l'aiguille et font penser à ces édifices d'orient qu'on croirait faits d'un empilement de pièces en saillie ? Y a-t-il peut-être aussi un défaut d'exécution, on ne sait quoi de froid et de dur dans le travail du ciseau ?

Pour la restauration du cloître, les architectes d'aujourd'hui trouveraient, sans doute aussi, une solution meilleure. Il est impossible, faute de documents, de savoir exactement comment il se présentait au commencement du dernier siècle. Les arcades en plein cintre, placées maintenant contre le mur de l'église (fig. 48), se trouvaient dans les galeries latérales, mais masquées par des constructions diverses, écuries et communs. Chambrier semble ne les avoir pas même vues ; Matile les mentionne sans les décrire, ni les dessiner ⁽⁵⁷⁾. DuBois de Montperreux nous donne la seule image que nous connaissions et encore est-elle sans doute arrangée, de ces arcades encore en place (fig. 46). Elles doivent avoir été dégagées un peu antérieurement à la réfection du cloître, entreprise en 1873 (voir ci-dessus, p. 52). Malgré leur cintre roman, les chapiteaux à crochets qui les supportent ne permettent pas de croire qu'elles datent de la plus ancienne période de construction de la Collégiale ; pour s'en convaincre, il suffit de comparer ces colonnettes à celles des absides et à celles de la partie romane du château. On trouve fréquemment, d'ailleurs, dans les cloîtres du XIII^e siècle, de petites arcades de la même forme portées sur des chapiteaux du même style ; et il y en a de toutes pareilles dans le chœur de Vézelay ⁽⁵⁸⁾. Très souvent aussi, les cloîtres de cette époque n'étaient pas voûtés en pierre ; c'est ainsi qu'il faut entendre le passage du chroniqueur anonyme où il est dit que le cloître incendié en 1450 était en bois. La reconstruction « plus noble », comme il le dit, mais non pas plus élégante, a consisté à couvrir

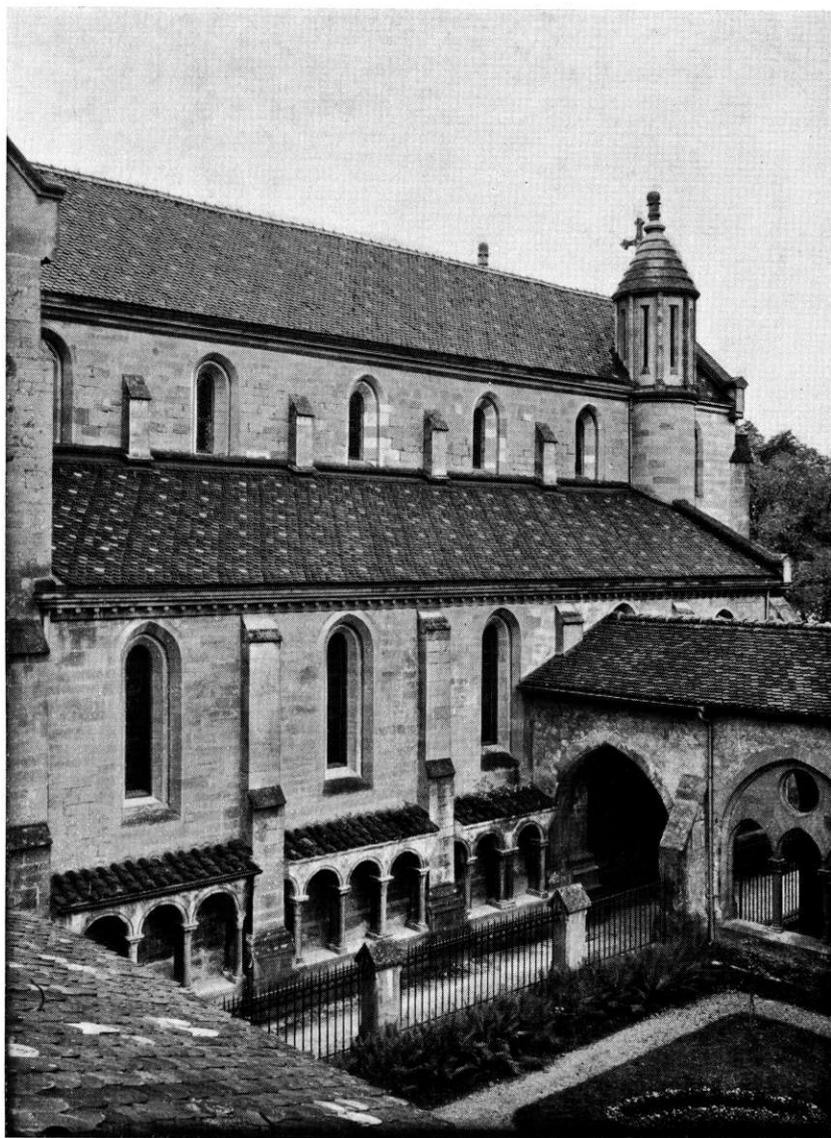


FIG. 44. — La Collégiale et le cloître.

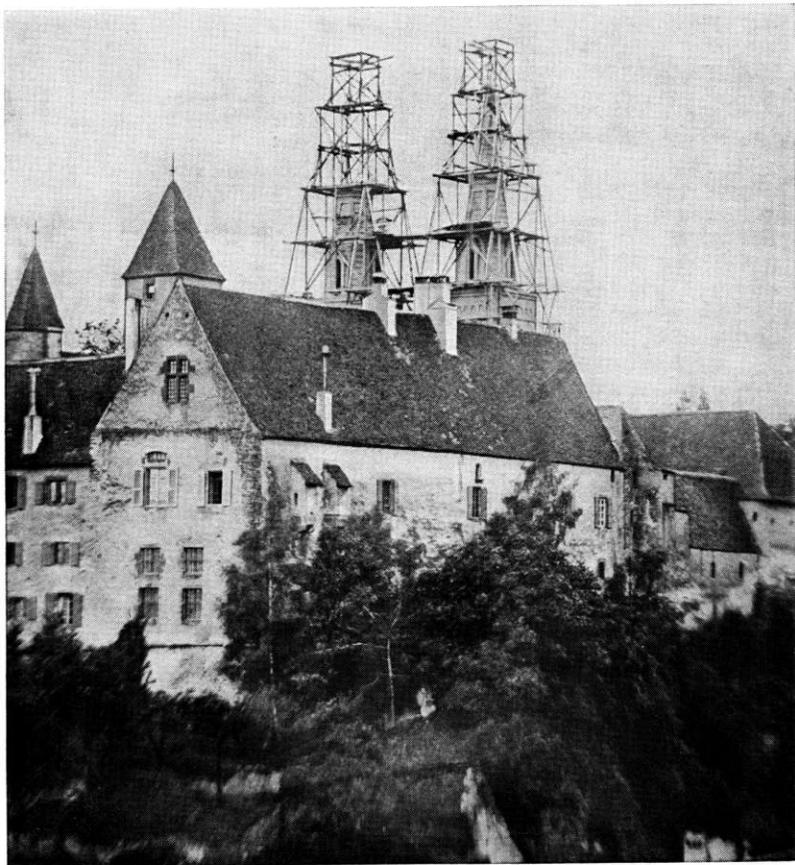


FIG. 45. — La Collégiale en 1869.
Photographie conservée au Musée d'histoire de Neuchâtel.

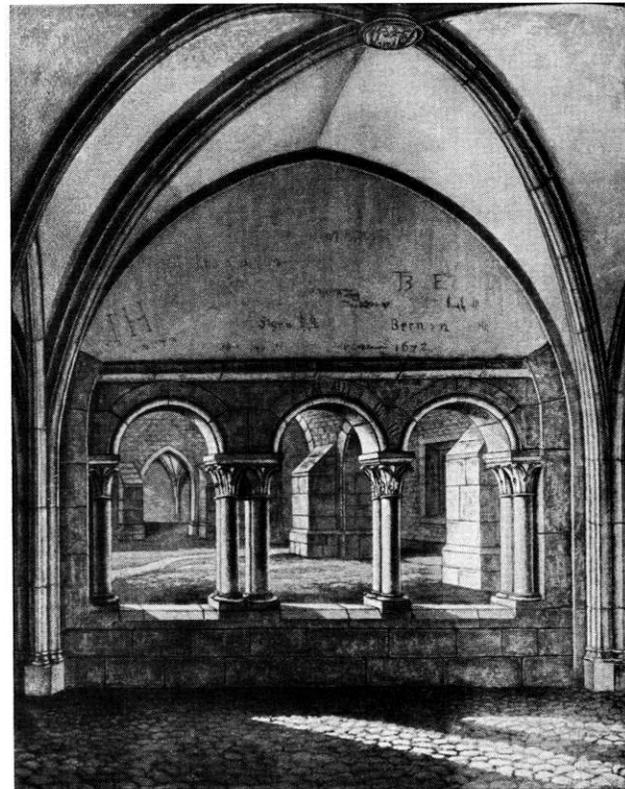


FIG. 46. — L'ancien cloître,
d'après DuBois de Montperreux.

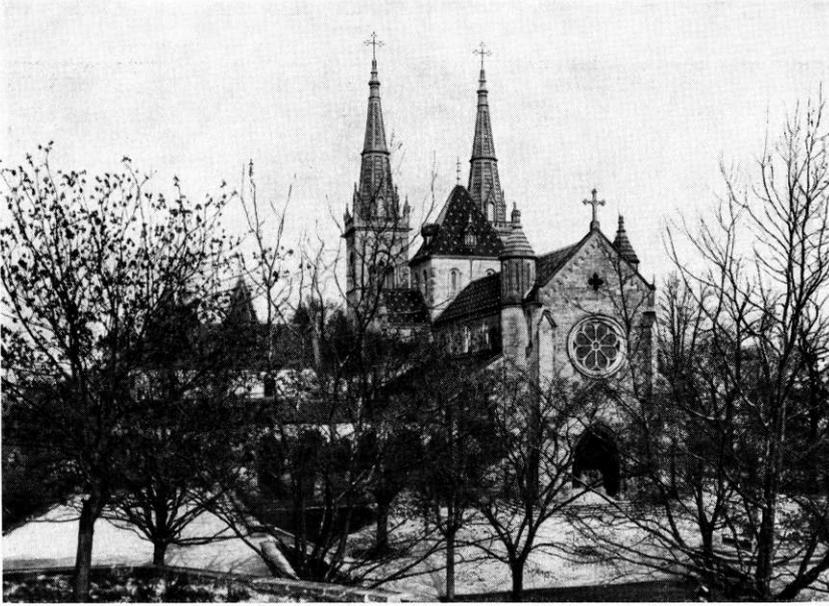


FIG. 47. — La Collégiale vue du donjon.

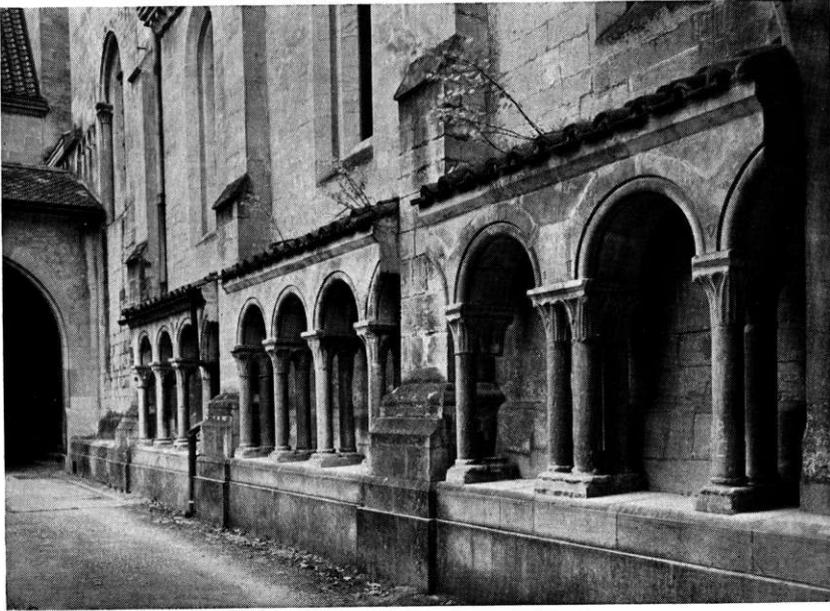


FIG. 48. — Les arcades du cloître.



FIG. 49. — Intérieur de la Collégiale, côté est.

les galeries de voûtes en ogive étayées par de gros contreforts carrés, les anciennes arcades étant maintenues comme support dans quelques-unes au moins des nouvelles travées. Telles qu'elles étaient en 1870, ces arcades et ces colonnettes pouvaient parfaitement rester en place. Toujours en vertu du principe de l'unité du style, parce que les voûtes étaient ogivales on a reconstruit toutes les baies dans un style gothique conventionnel, qui est celui d'un manoir anglais de 1830 et non celui de l'ancienne Collégiale. Les supports grêles, les plaques trop minces des tympans, contrastent singulièrement avec les formes basses et robustes des cintres anciens aux colonnettes jumelles ou quadruples. Mais à travers les baies du cloître, on voit la Collégiale par morceaux curieusement découpés, et les vieilles arcades posées contre le mur ; et ce décor d'architecture, dans ce lieu si heureusement fermé, a pourtant bien du charme. Se doute-t-on que la commune de Neuchâtel et le Conseil d'État avaient tout d'abord adopté et sanctionné un projet qui faisait disparaître complètement les constructions du cloître pour ménager à cet endroit une esplanade ? L'église se trouvait ainsi isolée de trois côtés, et même les vieux arbres de la terrasse devaient être enlevés et remplacés par des plantations plus régulières ⁽⁵⁹⁾. Le cloître nouveau abrite un musée lapidaire, formé de fragments d'architecture, de moulages, de plaques tombales et de souvenirs divers. On y voit les statues de saint Paul et de saint Pierre enlevées au portail sud. Un certain nombre de ces objets, clefs de voûte, armes sculptées,

chapiteaux, avaient été transportés en 1898 au Musée d'histoire (60). Ils sont revenus depuis dans le cloître et il serait bien à désirer qu'on en fit un inventaire exact avec indication d'origine. A remarquer encore, à l'une des clefs de voûte, l'agneau pascal, qui figurait sur l'ancien sceau du chapitre (fig. 13).

2. L'INTÉRIEUR, CHAPITEAUX ET VÔTES

Dans la demi-obscurité de ce vaisseau si austère et si recueilli, tout est d'une singulière pureté d'impression et de style. La restauration de 1867 l'a remis en état et débarrassé des adjonctions modernes ; rien d'important n'a été construit à neuf. Pour se rendre compte des quelques changements qu'a subis l'intérieur de la Collégiale, il faut se servir non pas de la gravure de DuBois de Montperreux qui est une reconstitution, mais de celle de Moritz, de deux très précieuses photographies de Bruder (fig. 24 et 25), et aussi du plan de 1724. L'œuvre de restauration a consisté surtout à rétablir les fûts de colonnes manquants ou mutilés. On trouve dans la Collégiale des colonnes portées en encorbellement par des consoles sculptées, et qui ont été voulues ainsi dès l'origine ; mais d'autres, comme celles du porche, n'avaient simplement pas été posées, d'autres avaient été tronquées lors de l'établissement des galeries de 1656 ; quelques-unes étaient coupées

à quelques pouces au-dessous de l'astragale. Nous donnons comme exemple le détail du chapiteau du grand pilier nord-ouest de la lanterne (fig. 60). Les colonnettes du pilier d'en face existaient, mais coupées aussi avec l'angle même du pilier, à quelques pieds au-dessus du sol (fig. 23 et 25). Quoiqu'on ne puisse assurer que les architectes de 1867 n'aient commis aucune erreur, on ne peut qu'approuver ces réparations, qui ne prêtaient du moins à aucune interprétation arbitraire. En outre, un certain nombre de chapiteaux ont été restaurés, comme l'attestent les pièces anciennes déposées dans le cloître.

La décoration intérieure du chœur répond à celle du dehors. L'abside principale est ornée de deux corniches, portées chacune par deux colonnettes libres ; mais avant la restauration, les fûts manquaient à l'étage supérieur (fig. 24 et 56). A la corniche du haut nous retrouvons une arcature pareille à celle de la paroi extérieure du chœur. Mais pour faire porter par les colonnettes les nervures de la voûte on a imaginé deux très curieux chapiteaux consoles, de forme allongée, ornés de têtes sculptées. (fig. 57e). Le cordon inférieur est orné, en sa partie centrale seulement, d'un feston ; et les chapiteaux qui le supportent offrent la même décoration de palmettes que ceux du portail sud (fig. 57d). Les absides latérales n'ont qu'une seule corniche, très simple, et leur voûte est sans ogives.

Les gros piliers romans qui encadrent l'abside et l'entrée du chœur à l'est, sont sans doute ce que notre Collégiale offre de plus

achevé et de plus remarquable comme décoration. Leurs chapiteaux suffiraient à fixer la place de l'édifice dans la répartition des écoles régionales du XII^e siècle. Ils sont du type cubique, formé par la pénétration d'un cube dans une sphère. Ce chapiteau roman primitif n'est pas inconnu en France ; mais là il a été remplacé de bonne heure par le chapiteau pyramidal, qui est celui de Grandson, de Payerne, tandis qu'il demeurerait un des caractères distinctifs du style rhénan. On le trouve à Saint-Ursanne, dans la partie ancienne de l'église ; à Rosheim près de Strasbourg, à Zurich ; l'église de Saint-Dié en offre de très beaux exemples ⁽⁶¹⁾.

Ceux du côté nord (côté de l'Évangile) sont les plus ornés et offrent des groupes de figures : à l'entrée de l'abside, un homme couronné entre deux lions à double corps ; au grand pilier, sur sa face ouest, deux singes jouant de la cithare, séparés par un cerf renversé dont la queue s'épanouit en rinceaux (fig. 51 *c* et *a*). Dans ses célèbres ouvrages sur l'art religieux du moyen âge, M. Émile Mâle a montré tout l'intérêt de ces sujets de la sculpture romane, empruntés à l'histoire sacrée, à des légendes de l'Orient, et aussi à la zoologie et à la géographie fabuleuse du moyen âge. Il a cité de nombreux exemples des animaux à double corps, réunis par leur tête unique pour former l'angle du chapiteau, et des lions séparés par un végétal qui représente l'arbre de vie. Si l'homme couronné tenait les lions par la gorge, ce serait sûrement Gilgamès, le héros de la mythologie chaldéenne, dont les légendes ont été transmises à l'art chrétien par les tissus persans et byzantins. Le sculpteur

a-t-il voulu faire un Daniel ? A-t-il, par ignorance, confondu les sujets ? De même M. Mâle a trouvé sur des chapiteaux bourguignons, non des singes, mais des ânes jouant de la lyre, illustration d'un passage où Boèce, citant Phèdre, fait dire par la philosophie à l'auditeur : « Es-tu l'âne à la lyre ? » Ici encore y a-t-il eu confusion ⁽⁶²⁾ ? Ce ne sont pas là les seuls chapiteaux de notre église où la pierre traduit les naïves imaginations du moyen âge. Dans la travée du bas côté nord au-dessous du clocher, qui est occupée par la galerie de l'orgue, un chapiteau d'ailleurs restauré porte une tête d'homme aux oreilles énormes (fig. 52). A-t-on représenté ces peuples aux grandes oreilles que le *Physiologus* plaçait quelque part en Scythie ? Dans toute cette partie de l'édifice d'ailleurs, le motif dominant de la sculpture est la figure humaine grotesque ou monstrueuse (fig. 55).

Il ne faut pas demander à notre Collégiale, bien entendu, toutes les ressources d'émotion et de mystère dont l'art du moyen âge a été capable. La sculpture romane et gothique, comme expression de la pensée et de la vie, a été un art français ; et à Neuchâtel, à l'époque romane, l'influence française ne se faisait que faiblement sentir. Tout près de nous, les chapiteaux de Grandson, sans atteindre sans doute à la richesse, au grand art de ceux de Vézelay, nous donnent pourtant la même sensation, la fraîcheur d'un art vierge, la puissance de suggestion d'une ébauche qui semble avoir arrêté l'instant même où la pensée se dégage de la pierre. Les masques de la Collégiale sont intéressants et

curieux ; ils ne sont pas d'un grand artiste et il leur manque la profondeur d'expression, la conscience naïve. L'artiste bourguignon qui plus tard a sculpté la galerie et les gargouilles du vieux clocher, aurait peut-être donné à ces figures plus d'accent. Les chapiteaux romans des grands piliers sont les plus beaux parce qu'ils ne visent qu'à l'effet décoratif, et, à cet égard, ceux du sud (côté de l'épître), sont aussi remarquables que ceux qui leur font face ; dans le demi-jour du chœur, leur dessin clair se détache sur le fond d'ombre avec un relief surprenant ; le sculpteur a reproduit dans un très riche et très délicat travail les motifs romano-byzantins, les aigles, les broderies, les entrelacs, les palmes (fig. 51*d* et 59). A la base des piliers de l'abside sont des monstres d'un côté (fig. 53), et des béliers de l'autre.

De chaque côté du transept, à l'est, au-dessus des arcades des collatéraux et tout près des chapiteaux des gros piliers, on voit une petite porte murée (fig. 59). A quoi servaient ces portes auxquelles on arrivait en passant par les tours et par le comble du collatéral ? On a pensé qu'elles conduisaient à un jubé, ou à des tribunes, où les gens de service du château pouvaient ainsi se rendre par les bâtiments du cloître sans traverser l'église. Peut-être servaient-elles simplement, comme celles qui s'ouvrent au-dessous des fenêtres de la nef, à donner du jour et de l'air dans les combles.

Au dedans comme au dehors de la Collégiale, c'est le transept qui forme la limite des styles. Limite qui n'est pas absolue, car le gothique s'annonce, dès l'abside principale, par les nervures

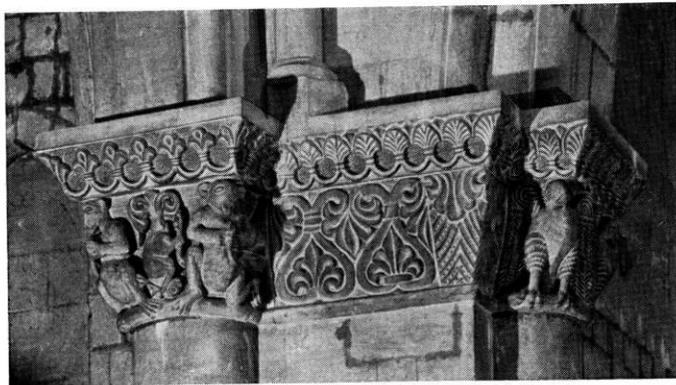
de sa voûte en quart de sphère ; et les bas côtés du chœur ont déjà l'arc brisé et la croisée d'ogives. Dans le transept, la même nervure diagonale repose d'un côté sur un chapiteau gothique et de l'autre sur un chapiteau roman, ce qui a amené la suppression d'une console à laquelle on ne savait quelle forme donner. Si l'aspect extérieur de la Collégiale est celui de la basilique romane, sa coupe est bien celle d'une église gothique. D'autre part, les sculptures grotesques se retrouvent dans la partie gothique et jusque sous le porche ; mais elles ne sont plus employées que pour les culs-de-lampes. A l'ouest comme à l'est les colonnes engagées dans les piliers de la lanterne, face au grand axe de l'église, sont arrêtées avant d'atteindre le sol, mais à des hauteurs inégales ; d'un côté comme de l'autre, elles sont supportées par des têtes de monstres, celles-là assez expressives (fig. 57 *a b c*). Mais plus haut, les chapiteaux de ces mêmes colonnes, ceux des colonnes latérales des mêmes piliers, et ceux de la lanterne, présentent nettement les motifs végétaux que la nouvelle sculpture a substitués aux ornements fantaisistes de l'ancienne (fig. 60). En outre, les chapiteaux romans étaient presque toujours décorés de motifs différents, tandis que les chapiteaux gothiques sont traités d'une manière plus uniforme. Mais ceux de la Collégiale ne sont nullement identiques les uns aux autres ; certains, comme ceux du dernier pilier à l'ouest, ont la simplicité frappante et d'ailleurs voulue du gothique primitif ; on en voit de tout à fait pareils à Saint-Père sous Vézelay. D'autres présentent comme ceux de Valère

à Sion ou de Vézelay, les variantes du chapiteau à crochets, à simple ou à double rang ; la palmette évolue vers la feuille de chêne (fig. 62). A l'avant-dernier pilier au nord, une fleur paraît parmi les feuillages, commencement de cette merveilleuse floraison de la pierre qui aboutira aux exubérances du style flamboyant (fig. 62 *c*) ; ailleurs, c'est la feuille d'eau (⁶³). Les chapiteaux des piliers ronds n'étaient qu'ébauchés avant la restauration (fig. 62 *a* et *b*), peut-être leur a-t-on donné alors une taille un peu trop chargée.

Dans la sculpture comme dans l'architecture de la Collégiale gothique, tout est en essais successifs et en changements ; et, à cause de cela même, nous y trouvons un peu de ce qui manquait à la technique si sûre de la construction romane : l'effort de la recherche, une pensée en éveil et le charme d'une vie naissante. Il semble, au premier abord, qu'il y a plus à voir dans le chœur roman, mais la nef gothique nous réservera plus souvent le plaisir de la découverte. La disposition des voûtes et des supports y est fort curieuse. La Collégiale ne nous offre pas seulement le passage du roman au gothique, mais les phases successives du gothique à ses débuts ; et nous voyons comment un style naît de l'interprétation artistique des éléments de la construction. Ainsi, la première travée de la nef est plus longue que les autres et correspond, comme la voûte du chœur, à deux des travées latérales (voir le plan) ; et cette disposition ancienne était logique : chaque croisée de la grande voûte étant nécessairement et plus haute et plus



FIG. 50. — Intérieur de la Collégiale, côté ouest.



a



b



c



d

FIG. 51. — Chapiteau du pilier nord-est de la croisée (*a* et *b*); chapiteau du pilier nord de l'abside (*c*) et du pilier sud (*d*).



FIG. 52. — Chapiteau du collatéral nord.

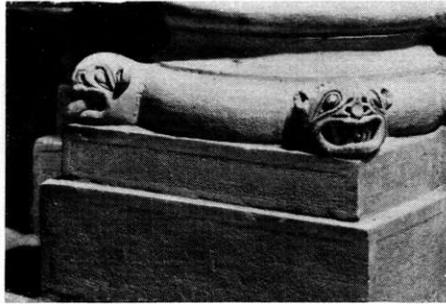


FIG. 53. — Base du pilier de droite de l'abside.

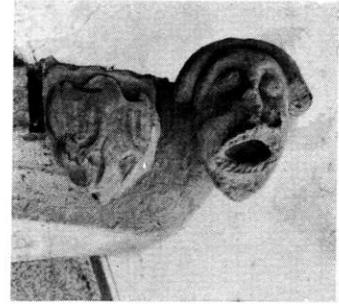


FIG. 54. — Gargouille du clocher, actuellement dans le cloître.



FIG. 55. — Chapiteaux de la chapelle Saint-Pierre, sous le clocher.



FIG. 56. — Intérieur de l'abside.



a



b



d



c



e

FIG. 57. — Consoles des piliers de la croisée (*a*, *b* et *c*) ; chapiteaux de l'abside (*d* et *e*).

large que celle des bas côtés, il parut qu'elle devait avoir aussi plus de profondeur. De plus, la croisée de ses ogives est coupée en son milieu par une nervure supplémentaire qui repose sur les piliers cylindriques (fig. 49). C'est la voûte sexpartite ou à six sections, qui est celle de Notre-Dame de Paris et de Notre-Dame de Dijon. Ce système marquait déjà un progrès, puisque, sans la nervure transversale, la force du pilier médian n'était pas suffisamment utilisée. C'est le cas à la cathédrale de Bâle. La comparaison avec la collégiale de Saint-Ursanne est encore plus instructive. A Saint-Ursanne, la première travée, comme à Neuchâtel, a une longueur double de celle des suivantes ; mais elle n'est pas sexpartite. Cependant, la voûte à six sections chargeait encore trop inégalement les piliers puisqu'ils supportaient alternativement trois nervures, celles du grand arc-doubleau et des deux ogives, et une seule, celle de l'arc transversal ⁽⁶⁴⁾. Aussi a-t-on pris le parti de revenir à la voûte quadripartite, mais en la faisant plus courte et en lui donnant la forme rectangulaire et non plus carrée. De cette façon, chaque travée de la nef principale correspondait à une travée des bas côtés ; et c'est ainsi que la Collégiale a été continuée, en trois travées à quatre sections, jusqu'au porche occidental.

De même, au début, la tradition des basiliques antiques imposait l'usage des colonnes ou des piliers ronds, pour supporter les murs et marquer les divisions intérieures. Aussi les colonnettes qui recevaient les arceaux des premières voûtes gothiques n'étaient-elles pas prolongées jusqu'au sol, mais portées en encorbellement

sur les chapiteaux des piles inférieures cylindriques. Ce mode de construction est représenté à Neuchâtel par les deux grosses colonnes de la première travée, lesquelles, d'ailleurs, sont des piles faibles, puisqu'elles ne portent, du côté de la grande nef, que la nervure centrale de la voûte à six sections (fig. 62*b* et 58*a*); et encore, pour permettre au chapiteau de recevoir les arcs de la nef latérale, a-t-il fallu lui donner, de ce côté-là, une saillie anormale. Les églises de Notre-Dame de Paris et de Dijon nous font voir, dans une architecture évidemment plus riche, ce qu'aurait été la Collégiale si elle avait été continuée de la même façon : des travées sexpartites et des piliers ronds, ayant la même grosseur quel que soit le nombre des nervures qui chargent leurs chapiteaux.

Les piliers ronds avaient l'avantage d'occuper peu de place sur le sol de l'église. De plus, les murs de la grande travée, à l'ouest du transept, ne sont pas dans le prolongement de ceux qui avaient été construits auparavant à l'est ; ils sont un peu plus étroits que ceux de la croisée du dôme, mais un peu plus larges que ceux du chœur (voir le plan). La Collégiale, continuée dans le même mode de construction, aurait été plus spacieuse qu'elle n'est ; car dans les travées suivantes, les murs gardant le même intervalle, les piliers empiètent bien davantage sur les bas côtés, et la largeur de la nef est un peu réduite par les colonnes en saillie sur les piliers ; tandis que, ni les colonnes engagées dans le grand pilier de la croisée, ni celles qui descendent sur le pilier rond, n'arrivaient jusqu'au sol. Dans son ensemble pourtant la nef est

plus large que le chœur, tandis que le sol y est un peu moins élevé ; il en résulte, pour le visiteur qui entre par le porche occidental, un effet de perspective que tout le monde a noté : la Collégiale allant en se rétrécissant, paraît plus longue qu'elle n'est.

On changea donc de système et après les piles rondes on adopta les piliers carrés, flanqués de colonnes engagées qui reçoivent les arcs des voûtes. Mais, nous sommes loin encore de l'architecture gothique de la dernière époque, où chaque nervure est prolongée jusqu'au sol par un support distinct, de sorte que le pilier n'est plus qu'un faisceau de colonnettes et que le chapiteau, devenu inutile, est finalement supprimé. A la Collégiale, trois colonnes seulement sont engagées dans chaque pilier ; une du côté de la nef, montant jusqu'à la naissance de la voûte pour recevoir l'arc-doubleau principal, une de chaque côté, ne dépassant pas le chapiteau, pour l'archivolte des grands arcs. Les ogives et l'arc-doubleau des bas côtés sont reçus par le tailloir du pilier et, contre le mur extérieur, par des corbeaux. Ceux-ci sont restés inachevés. Un seul a reçu son ornement ; c'est celui qui est à l'entrée du bas côté dans le transept (fig. 63). Les tailloirs des piliers ne sont pas terminés non plus ; et nous avons dit comment il avait été question, en 1867, d'achever toute cette décoration.

Restent les arcs ogives des grandes voûtes. Les chapiteaux qui les reçoivent s'appuient contre le chapiteau de la colonnette principale ; et ils sont portés en encorbellement par des bouts de colonne terminés en console. Ces culots engagés dans le parement

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL

sont, eux aussi, une caractéristique de l'architecture bourguignonne ; on les voit à Nuits-Saint-Georges, à Saint-Père sous Vézelay ; et, naturellement, le système de l'encorbellement a subsisté surtout dans les églises de petites dimensions où il était nécessaire de ne pas encombrer la nef. A Romainmôtiers, c'est la voûte tout entière qui porte sur des culots, mais là cette disposition était rendue obligatoire par la construction d'une voûte gothique sur des murs et des piliers beaucoup plus anciens et où rien n'était préparé pour la recevoir. Ceux de ces bouts de colonne en console qui se trouvent entre la première et la seconde travée de la nef, comme ceux qui sont à l'intérieur de la lanterne, manquaient avant 1867 ; et les chapiteaux seuls avaient été posés (fig. 23). Les autres étaient déjà en place ; et au-dessus du dernier pilier du côté nord la console est une curieuse figure d'homme accroupi et les coudes sur ses genoux (fig. 61).

Même de cette façon, les chapiteaux des piliers n'étaient pas aisés à établir ; la difficulté causée par le départ, sur un même tailloir, d'arcs d'épaisseur et de largeurs différentes, donna quelque mal aux constructeurs ⁽⁶⁵⁾ et ici justement la Collégiale nous permet de suivre l'effort d'une recherche, intéressante même dans ses hésitations. Les grands arcs sont encadrés sur leurs deux faces d'une moulure en boudin, qui retombe très aisément du côté de la nef où il y a, sur le chapiteau, de la place pour la recevoir, mais plus difficilement de l'autre côté, où le tailloir reçoit le doubleau et les nervures diagonales de la travée latérale. Au premier des

piliers carrés, le boudin de l'archivolte se continue jusqu'au chapiteau et il est supporté par un angle du pilier carré taillé exprès pour cela (fig. 58*b*). Mais au pilier suivant, et plus nettement encore au dernier, le rouleau rentre dans l'épaisseur de la voûte avant d'atteindre le chapiteau. Il y a donc resserrement : c'était le résultat cherché et ainsi on a pu donner au pilier une section un peu moindre et gagner de la place (fig. 58*c* et *d*).

De plus, tantôt la même tablette du tailloir supporte et l'arc-doubleau du bas côté et les deux arcs diagonaux, tantôt ces derniers partent d'un corbeau distinct, et il n'y a pas de symétrie à cet égard entre les deux côtés de l'édifice (fig. 58*c* et *d*). Mais ceci est plutôt une différence dans la taille qu'une question de construction.

Autre particularité dans l'arc-doubleau qui sépare la deuxième et la troisième travée de la grande voûte. Celui-ci est creusé de moulures plus accentuées que celles des autres ; et comme ces moulures sont en retrait, elles lui donnent une saillie plus étroite. Aussi repose-t-il sur un chapiteau plus petit correspondant à une colonne plus mince. Celle-ci ne se continue pas jusqu'au sol ; elle s'arrête à la hauteur du chapiteau du pilier et repose, par une moulure en anneau, sur une autre colonne, celle-ci de même grosseur que celles qui occupent la même position contre les piliers voisins (fig. 61 et 62*c*, à droite). On remarque aussi que le chapiteau de ce pilier est un peu plus orné que les autres.

On constate enfin des différences dans les formerets, nervures

qui soutiennent la naissance de la voûte sur la ligne où elle se détache du parement vertical et apportent ainsi un nouveau perfectionnement au système d'équilibre. Comme d'habitude, le formeret manque dans la voûte sexpartite, la plus ancienne ; il existe dans les voûtes quadripartites, mais posé d'abord assez malhabilement : son départ est presque vertical et il s'infléchit par une cassure. Ce défaut a été atténué dans la travée suivante (fig. 61).

Les ouvertures qui se trouvent au-dessous des fenêtres, dans les trois dernières travées, ne donnent que dans le comble des bas côtés ; mais, en aérant le comble, elles faisaient aussi pénétrer dans la nef du froid et de la poussière. Aussi les avait-on murées, comme celles qui, à la même hauteur, donnaient sur le transept, et elles n'ont été rouvertes qu'à la restauration. Les baies de cette sorte ont été remplacées, dès le XIII^e siècle, par des arcades aveugles ; puis, dans des édifices de plus grandes dimensions, elles sont devenues les fenêtres d'une galerie construite au-dessus du bas côté et qui est le triforium. Ainsi, partant de cette disposition primitive, que nous trouvons à la Collégiale, on devait aboutir à de nouvelles combinaisons d'équilibre, à une utilisation meilleure de l'espace disponible, et à l'enrichissement artistique de la construction.

Nous arrivons ainsi à la galerie du porche, qu'on croit avoir été la chapelle Saint-Michel ⁽⁶⁶⁾. Elle a contenu les orgues, avant la Réforme d'abord, puis de 1748 à 1868. Jusqu'en 1656 on y voyait

U N E V I S I T E A L A C O L L É G I A L E

encore des cabinets disposés pour les musiciens, éclairés par de petites fenêtres carrées qu'on a murées de nos jours. Cette année-là, la pose de la galerie de bois a entraîné la destruction de la balustrade de pierre qui existait sans doute au bord de la plateforme et qui était probablement assez ornée. Mais on a heureusement conservé la belle galerie d'arcades trilobées qui s'appuie contre les trois côtés du mur et qui est un des morceaux les plus intéressants de notre église, parce que, en dehors du monument des comtes, c'est le seul où paraisse le principe du style rayonnant (fig. 65). Ses chapiteaux à crochets sont tous du même type, mais offrent une grande variété dans le détail de leurs palmettes. Pour construire la galerie de bois de 1656, qui s'avancait considérablement dans la nef et occupait presque toute la profondeur de la dernière travée, on avait entamé et abaissé le bord de la plateforme de pierre, que DuBois de Montperreux, dans son dessin, a supposée intacte (fig. 64). En 1868, on a enlevé la galerie de bois du porche en même temps que celles du bas côté ; mais pour rétablir l'ancienne balustrade et en même temps, sans doute, pour regagner quelques places, on a posé le balcon de pierre, porté sur des consoles, que l'on voit aujourd'hui. Il faut convenir d'ailleurs que l'ancienne galerie de l'orgue, avec ses deux balustrades superposées et ses gradins, ne manquait pas de solennité.

Là se trouvait la rose, murée depuis le milieu du XVIII^e siècle (voir p. 41) et le vitrail des Cantons dont Samuel de Chambrier

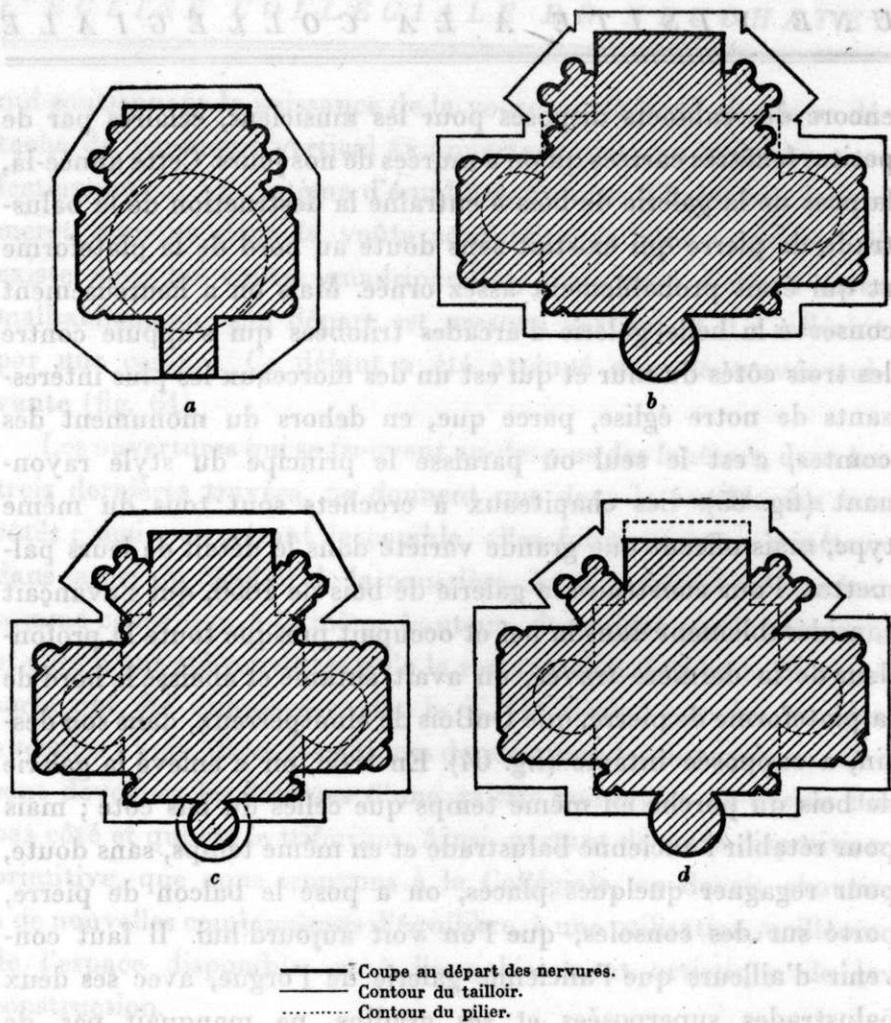


Fig. 58. — Piliers nord de la nef, relevés par Ed. Calame, architecte.

a b c d correspondent à A B C D du plan.



FIG. 59. — Détail du transept sud et pilier sud-est de la croisée.



a



b

FIG. 60. — Chapiteaux du pilier nord-ouest de la croisée, *a* avant la restauration, d'après DuBois de Montperreux, *b* dans l'état actuel.

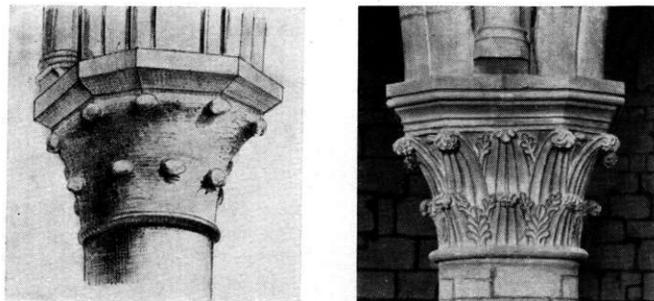
*a**b**c*

FIG. 62. — Chapiteau du pilier rond, *a* avant la restauration, d'après Matile, *b* dans l'état actuel (fig. 58*a*) ; *c* chapiteau de l'avant-dernier pilier nord (fig. 58*c*).

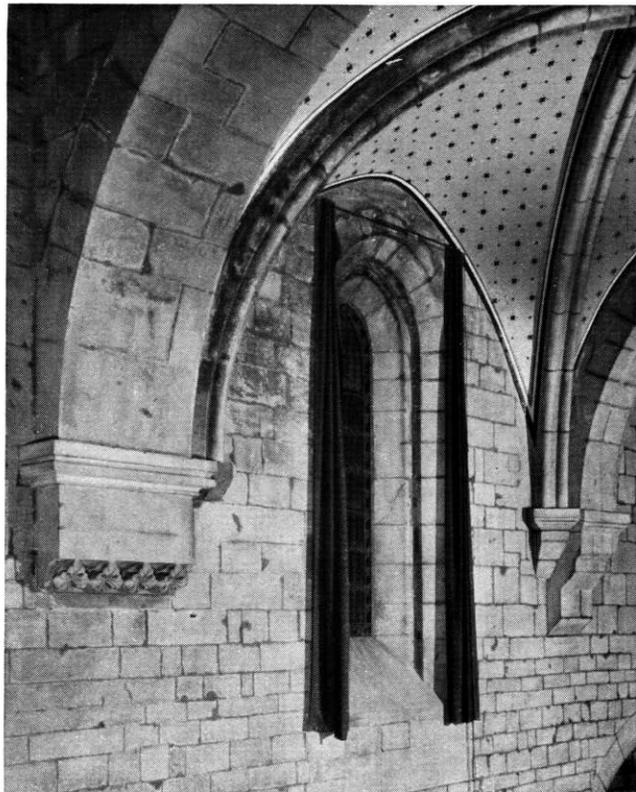


FIG. 63. — Détail du bas côté sud.

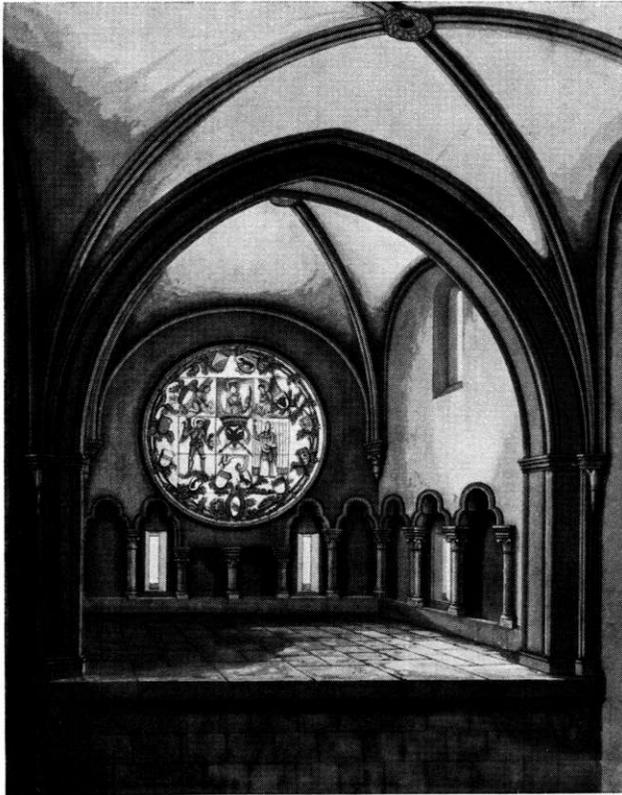


FIG. 64. — État ancien de la chapelle Saint-Michel, d'après DuBois de Montperreux.

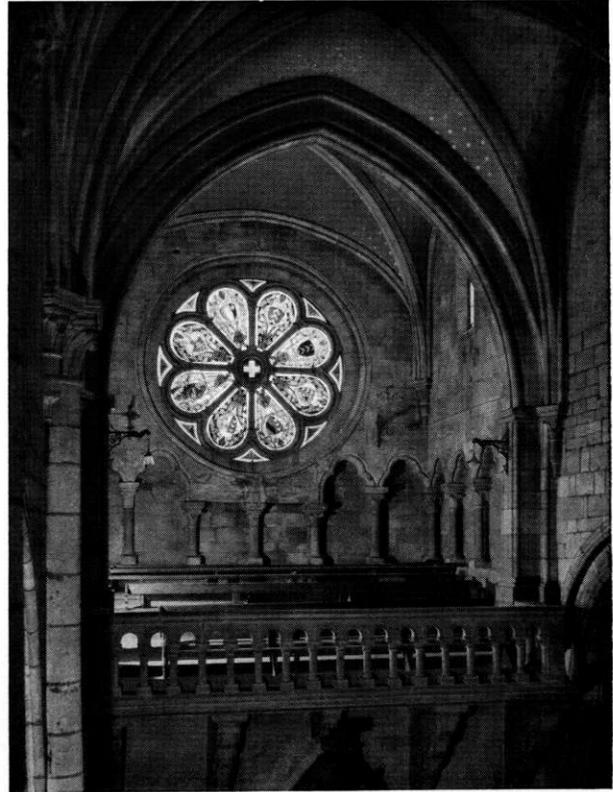


FIG. 65. — La chapelle Saint-Michel, état actuel.

nous a donné le dessin d'après la description de Barillier. En 1868, la rose a reçu un nouveau vitrail bien médiocre (fig. 65), qui a été longtemps le seul que possédât la Collégiale. Ceux de l'abside, de Clément Heaton, datent de 1905. Les vitraux du transept sud, œuvre de Théodore Delachaux, ont été posés lors du jubilé de 1930 ; celui de la grande fenêtre représente l'annonce faite aux bergers ; celui de l'œil-de-bœuf, qui est au-dessus, a pour motif le sceau de Farel, le glaive de la Parole, avec sa devise : *Quid volo nisi ut ardeat* (fig. 39).

3. LES CHAPELLES, LES TOMBES, LE MONUMENT DES COMTES

Il y a assurément peu à voir dans les nefs de la Collégiale, en dehors de leur décoration architecturale ; et cette nudité de la pierre, si frappante surtout dans les bas côtés, est sans doute ce qui fait différer le plus profondément la Collégiale d'aujourd'hui de celle du moyen âge. Presque rien ne reste de la vingtaine de chapelles qui l'enrichissaient autrefois, rien non plus, des estrades et des bancs clôturés que certains héritiers des fondateurs y avaient fait poser pour l'usage de leur famille après la Réformation. Sauf pour quelques-unes, nous ne savons même plus exactement où elles étaient, et DuBois de Montperreux, qui a assigné à chacune

une place, ne s'est guidé que sur des hypothèses. La source la plus importante à cet égard est le texte des procès-verbaux des visites diocésaines de 1416 et de 1453 ; certains autres actes fournissent aussi quelques indications. Celles auxquelles nous pouvons assigner un emplacement avec quelque certitude sont les suivantes : les chapelles Saint-Pierre et Saint-Nicolas, près des portes auxquelles l'usage donnait les noms de ces saints ; Saint Jacques à droite de la chapelle Saint-Nicolas, probablement dans l'abside nord ; Saint Jean l'évangéliste, derrière le maître autel de Notre-Dame, c'est-à-dire dans la grande abside, le maître autel se trouvant devant le cénotaphe des comtes ; les chapelles extérieures disparues, Saint-Guillaume, Saint-Antoine, Saint-Grégoire ; la chapelle Saint-Léonard, dans la partie du bas côté sud où le mur a été entaillé. Avant la restauration, une autre entaille existait dans le mur nord du transept, près de la porte Saint-Nicolas (voir le plan). De la position de celles-là, l'emplacement des autres chapelles peut se déduire, mais très approximativement. Nous donnons dans une note les renseignements que nous avons pu réunir à ce sujet ⁽⁶⁷⁾.

La niche où était placé l'autel de saint Léonard est, avec un pilier voisin qui porte encore quelques ornements sur fond rouge, la seule partie de la Collégiale où subsiste un reste des peintures à fresque qui, sans doute, autrefois, en couvraient les murs. On y voit un donateur à genoux avec trois figures de femmes et on lit sur la banderolle le dernier mot de l'inscription : *nostris* (fig. 66).

Les costumes permettent de dater la composition de la fin du XIV^e siècle (68). Le donateur, personnage barbu à jaquette verte et à chausses collantes, est le plus ancien Neuchâtelois dont nous possédions l'image peinte ; et les documents nous apprennent que c'est Henri Fabri ou Fabvre, dont la descendance masculine s'est éteinte à la fin du XV^e siècle. Nous savons par A. Bachelin qu'on distinguait autrefois d'autres figures, et, en dehors de l'entaille, un saint à grande barbe.

Avec ses peintures, la Collégiale eut des statues de saints ; les documents que nous possédons sur les chapelles en mentionnent quelques-unes ; mais c'est de ces « images taillées » que les pioches et les marteaux des réformés ont eu raison le plus facilement ; non seulement il n'en est rien resté dans la Collégiale, mais nous n'en connaissons pas de vestiges ailleurs.

L'ancienne collégiale était jonchée de pierres tombales. Malgré les planchers qui les recouvraient pour la plupart depuis la Réformation, DuBois en avait relevé une trentaine et il en marque la place sur son plan. Son dessin en montre parmi les dalles du porche ; on en voit devant le chœur, dans la lithographie de Moritz (fig. 23 et 42) et dans la gravure en couleurs du monument des comtes.

En 1867, quand on creusa les galeries du calorifère, on rencontra en quantité des ossements et des débris de cercueils. Aucun soin ne fut pris pour les recueillir. « Dans toute la ville, nous a dit un Neuchâtelois qui se souvenait de ce temps, les enfants jouaient avec des crânes ». Quelques objets ont été déposés au musée

(voir ci-dessus, p. 51). Mais on avait trouvé aussi une chevelure de femme, nattée comme celle des comtesses du monument, et bien d'autres débris qui, aujourd'hui, seraient examinés plus soigneusement. Lorsqu'en 1897, il fallut changer l'installation du calorifère, après un accident mortel, on fit des découvertes du même genre ⁽⁶⁹⁾. Si le sous-sol avait été exploré plus méthodiquement, un certain nombre au moins des sépultures auraient pu être identifiées, et les documents ne manquaient pas pour cela. Barillier, Matile, en indiquent des séries. Celle de Jean de Chambrier, avec la date de 1505, a été transportée dans le cloître ⁽⁷⁰⁾ ; en 1863, Gustave de Pury en fit mettre de côté deux autres, dont l'une était celle de Jean de Delémont, près de la chapelle Saint-Antoine ⁽⁷¹⁾. Pierre Métrault avait été enterré entre la chapelle Saint-Léonard et la troisième arcade. Au dehors les degrés par lesquels, jusqu'en 1825, on montait du chemin d'accès aux portes de l'ouest (fig. 3), étaient des dalles funéraires, portant des inscriptions déjà presque illisibles au temps de Barillier.

Les actes publiés par Matile dans ses Annales du chapitre auraient permis de reconnaître les tombes de Jean Chiquant, mort en 1484 et enseveli à l'entrée du chœur ; de Nicolas de Bruges, mort en 1469, de Jean de Corcelles, de Nicolas Bourgoïn ; et il souhaitait qu'on soulevât le plancher pour retrouver tous ces monuments ⁽⁷²⁾. Aujourd'hui, le ciment qui a remplacé les planchers en a enlevé toute trace.

Les tombes qui subsistent sont plus récentes. Dans la partie

nord du chœur se trouvent les plaques murales de trois gouverneurs, de Bezuc, mort en 1742, de Chambrier d'Oleyres, mort en 1822, de Zastrow, mort en 1830. Les tombes des deux premiers, derrière le cénotaphe des comtes, sont indiquées par des dalles, où les dates mortuaires ont été répétées, mais non pas les noms.

Parmi les inscriptions qui se trouvent à l'intérieur de l'église, une seule, à part celle du monument des comtes, offre quelque intérêt d'ancienneté. Nous avons raconté les vicissitudes de son histoire : c'est celle de la Réformation, posée probablement au XVI^e siècle (voir ci-dessus, p. 36, 41 et 45). Elle est en face du monument des comtes. Répétons que ce n'est pas une plaque ; les plus anciennes descriptions la représentent comme étant en or sur fond bleu.

1530

LE XXIII DOCTOBRE FVT OSTEE ET ABATVE
LIDOLATRIE DE CE ANS PAR LES BOVRGEOIS

Quant à la plaque commémorative de Farel, posée en 1830 dans le bas côté du nord, elle n'indique pas l'emplacement de sa tombe. Le réformateur ayant été enterré « en Saint-Guillaume », ses restes doivent se trouver devant le porche (voir note 44).

Mais la Collégiale possède le tombeau des comtes, « le plus important de tous les cénotaphes du pays, a dit Rahn, par ses dimensions et sa valeur artistique, unique, par sa polychromie, parmi tous les monuments de la plastique du moyen âge que possède la Suisse ». Hors de la Suisse même, bien peu de cénotaphes du moyen âge portent comme celui-ci quinze statues en pied et de grandeur naturelle ; et on en trouverait peu aussi qui fournissent autant de renseignements sur le costume et sur l'armement des chevaliers à diverses époques. S'il appartenait à un grand pays, le monument des comtes figurerait dans toutes les histoires de l'art, dans tous les ouvrages sur le costume et la civilisation au moyen âge ; et les écoliers le connaîtraient par leurs manuels. A Neuchâtel du moins, il n'a pas besoin de l'image pour être présent dans nos pensées et dans les actes de notre vie nationale. Pas plus qu'on ne se représente Neuchâtel sans la Collégiale, on n'imagine la Collégiale sans ce sanctuaire dans le sanctuaire, sans cette assemblée de seigneurs qui préside depuis tant de siècles à nos cérémonies, à nos fêtes, aux assises solennelles du peuple neuchâtelois.

Nous savons déjà que de 1678 jusqu'en 1840, le monument a été rendu invisible par un lambris ; les trois statues extérieures avaient été enlevées et placées dans la niche, dans l'ordre inverse, chose à noter, de celui où elles sont aujourd'hui (fig. 68) et en cela les descriptions de Chambrier et de Matile sont conformes au dessin de 1805. Depuis 1840, il n'a subi qu'un seul changement ;

les degrés du chœur qui masquaient en partie le côté droit du soubassement, ont été déplacés (voir le plan) ; le démon que l'on voit au bas du pilier de droite était autrefois presque au ras du dallage.

Quant aux dégradations que le cénotaphe a subies dans les violences d'octobre 1530 et dans le désordre qui suivit, il faut les rappeler sans pourtant en exagérer l'importance. Beaucoup de monuments qu'on montre comme très authentiques le sont beaucoup moins que le tombeau de nos comtes, en somme remarquablement conservé. Matile doit avoir quelque peu exagéré quand il a représenté l'intérieur de la niche comme un chaos de débris. « Il est impossible d'être assuré... écrivait-il, que rien n'ait été omis, que tout ait été remis parfaitement en place... On ne peut surtout pas vouloir juger de l'expression des figures, quand l'artiste a dû leur inventer des nez, des yeux et des mentons ». Mais tout ceci était dirigé contre DuBois de Montperreux, lequel, dans la notice jointe à la lithographie de Marthe, avait mis un peu trop d'affirmations sans preuve et de commentaires fantaisistes. « Louis, écrivait-il, pleure ses enfants que l'esprit chevaleresque du temps lui a enlevés. A ses traits chagrins, on reconnaît Conrad de Fribourg, toujours brouillé avec la bourgeoisie de Neuchâtel, tandis que la noble figure de son fils Jean rappelle tous les bienfaits de ce fils bien-aimé ». Sans doute, c'était trop d'imagination ; mais la gravure de 1805, qui n'est pas une simple reconstitution, puisque les mutilations de plusieurs statues y sont nettement indiquées, prouve qu'à cette date on pouvait se faire une idée parfait-

tement juste et de l'ensemble du monument et des particularités de chacune des effigies. D'ailleurs, la signification du monument n'est pas dans les traits des visages, pour la plupart trop sommairement indiqués. Elle est dans l'impression que nous donne ce groupe si étrangement solennel, et qui ne doit rien à la moderne restauration. Le sculpteur de 1840 n'a pu changer ou inventer ni la dévotion hautaine des guerriers aux mains jointes, ni le regard des dames aux grands yeux, gagnés dans leurs longues robes.

L'artiste restaurateur Marthe a laissé la liste des réparations qu'il avait dû faire ⁽⁷³⁾. Nous y voyons que la plupart des statues avaient les mains cassées ; pourtant sur l'estampe de 1805, deux seulement, peut-être trois, sont sans mains. La plus mal en point était celle de Rodolphe de Hochberg, dont les jambes étaient coupées aux genoux ; on l'avait assujettie sur ses pieds au moyen d'un épais revêtement de plâtre ou de ciment qu'on prenait pour une sorte de jupe. La statue de Conrad était brisée « du col aux bras en deux parties », de même celle de Jean de Fribourg. La tête du chevalier qui est au fond de la niche était détachée du corps. Ces statues, étant en ronde bosse, se trouvaient les plus exposées. La violence des chocs qu'elles ont subis donne à penser qu'elles ont été renversées, tandis qu'on n'a pu que mutiler les autres, impossibles à arracher de leurs supports. Ce ne sont certainement pas les gens de métier de 1678, chargés par les Quatre Ministraux de les « préserver », qui les ont ainsi abîmées. Mais pensons aux marteaux et aux pioches des émeutiers de 1530.



FIG. 66. — Fresque de la chapelle Saint-Léonard (fin du XIV^e siècle).
Le donateur Henri Fabri, bourgeois de Neuchâtel, et sa famille.

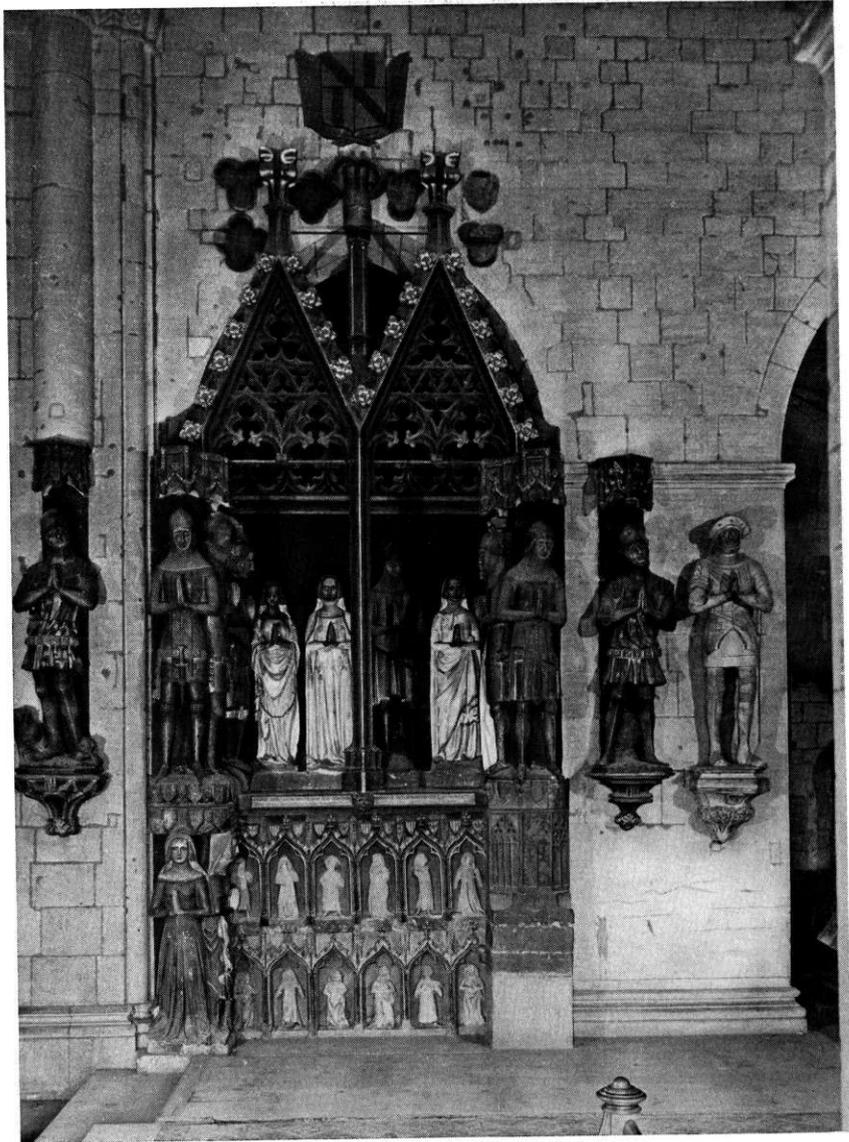


FIG. 67. — Le monument des comtes.



FIG. 68. — Le monument des comtes,
avant sa restauration.
Gravure du *Messenger boiteux* de 1805.



FIG. 69. — Statuette de pierre peinte
(heaume avec cimier) trouvée vers 1845
à la rue des Moulins. Musée d'histoire
de Neuchâtel.

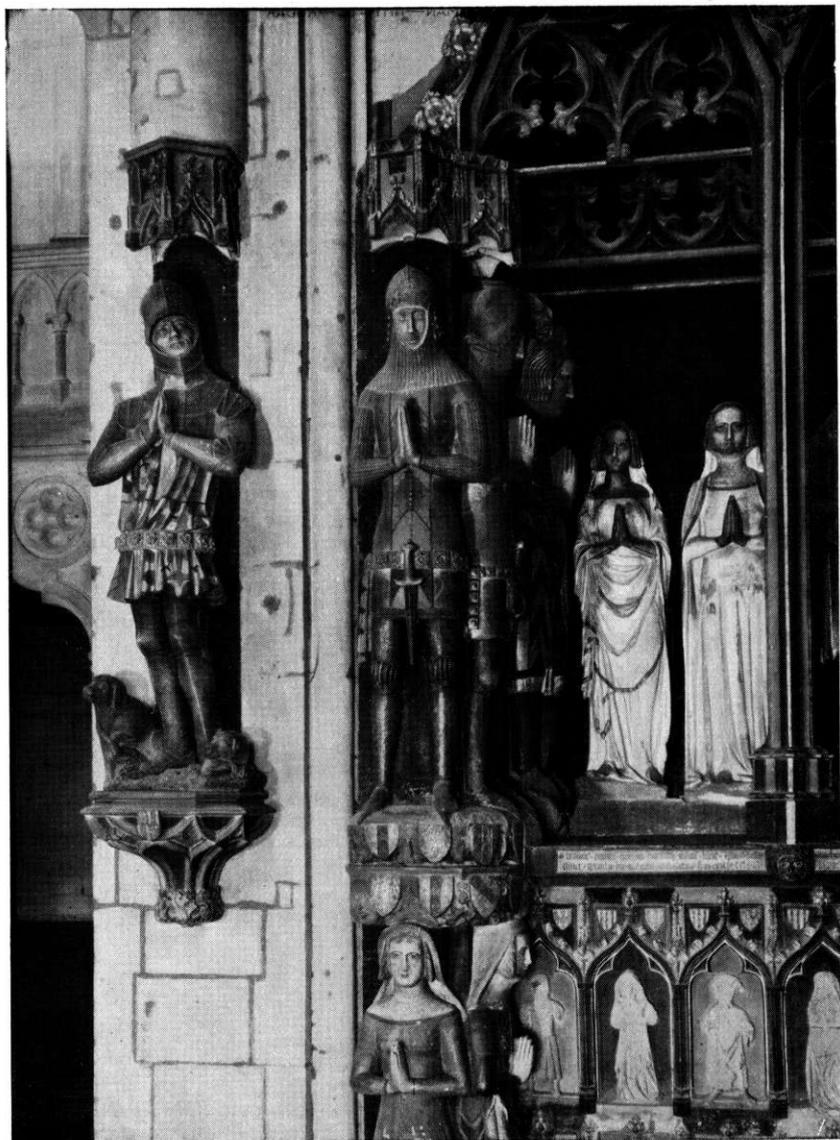
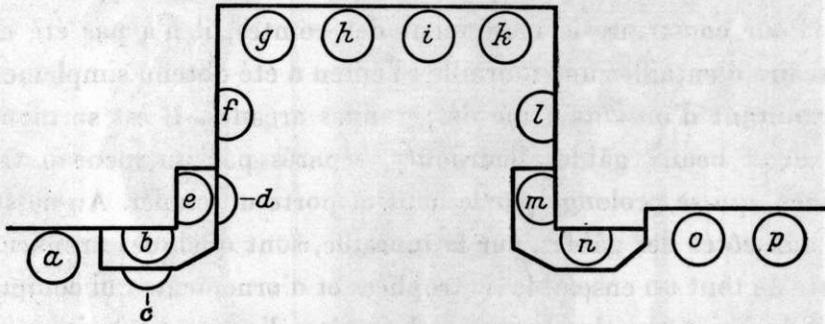


FIG. 70. — Détail du monument des comtes. Côté gauche.

Ce sont eux sans doute qui ont martelé les statuette du socle, qu'il n'a pas été possible de restaurer (fig. 72). Les bourgeois de Neuchâtel savaient fort bien que les statues des seigneurs n'étaient pas des images de saints. Mais les soldats étrangers au pays ont pu s'y tromper. Une fois l'ordre rétabli, les autorités ont sans doute fait réparer tant bien que mal le monument des seigneurs. Dans quel état se trouvait-il exactement et avant, et après ? Aucun document, par malheur, ne nous le dit.

Pour construire le monument des comtes, il n'a pas été nécessaire d'entailler une muraille ; l'enfeu a été obtenu simplement eu murant d'un côté l'une des grandes arcades. Il est surmonté de deux beaux gâbles fleuronnés, séparés par un meneau très mince, qui se prolonge par le haut et porte un cimier. Au-dessus et aux côtés des gâbles, sur la muraille, sont quelques armoiries, reste de tout un ensemble de trophées et d'ornements qui comprenait des peintures, des drapeaux, deux têtes d'argent (voir ci-dessus, et notes 6 et 28). Le socle présente deux rangs d'arcatures gothiques, encadrant les reliefs mutilés de personnages en pied dans des attitudes diverses ; il semble formé de la superposition des deux longs côtés d'un monument plus ancien. Mais ces pierres n'étaient pas assez longues pour remplir l'arcade, et le pilier de droite a servi à masquer un vide. Les bases des petits pilastres de l'arcature supérieure se trouvent avoir trop de saillie et porter à faux, ce qui paraît bien indiquer qu'ils n'ont pas été taillés pour occuper cette place, mais pour reposer sur le même soubassement que ceux de

la rangée inférieure. Pourtant aucun joint n'est actuellement visible entre ces étages, et leur ajustement a dû demander un soin particulier, puisque les sommets des arcs inférieurs se trouvent un peu plus haut que les bases des arcs placés au-dessus. Il eût été moins difficile, si on l'avait voulu, de poser l'une de ces pierres un peu en retrait sur l'autre, de façon à faire reposer normalement les bases de son arcature sur le couronnement de l'étage inférieur.



Position des quinze statues dans le monument.

Le milieu de la niche est vide. A droite et à gauche, se faisant face des deux côtés de l'enfeu, sont deux statues visiblement plus anciennes que les autres et d'un travail assez soigné (*f* et *l*; pour plus de commodité nous désignons ces statues par les mêmes lettres que Grellet dans sa description). Primitivement, celles-ci n'étaient pas debout, mais gisantes et leur tête est encore appuyée sur les coussins du chevet gardé par des anges. Dix autres statues, d'une exécution assez uniforme, sont évidemment du même temps.

Ce sont, dans le fond, un seigneur (*i*) et trois dames (*g, h, k*) ; ces quatre dernières statues sont en ronde bosse et en pierre jaune du pays, les autres étant d'une pierre grise et tendre ; puis, aux deux angles de la niche, quatre statues de chevaliers, appliquées contre les piliers, dont deux se présentent de face (*b* et *n*) et deux de profil (*e* et *m*) ; celles-là ne sont pas en plein relief ; enfin deux effigies de femmes, celles-ci plus nettement engagées et placées en cariatide contre le pilier à gauche du socle (*c* et *d* ; notre croquis en a exagéré la saillie pour les rendre visibles). Le pilier de droite ne porte qu'un décor d'arcatures, et, tout en bas, peint sur la pierre, un démon à la chevelure hérissée en flammes (⁷⁴).

Les trois statues extérieures sont les plus faciles à dater et à reconnaître. L'identification de celle de droite (*p*), la plus récente, et la seule qui ne soit pas peinte, est considérée aujourd'hui comme certaine ; c'est Rodolphe de Hochberg, mort en 1484 (⁷⁵) ; les deux autres sont celles des comtes de la maison de Fribourg. A gauche (*a*) la statue de Conrad, avec deux chiens à ses pieds. Celle-ci est la plus remarquable de tout le cénotaphe par l'expression et le mouvement ; c'est une des belles œuvres de la sculpture bourguignonne au XV^e siècle. Sur l'estampe du *Messenger boiteux*, les chiens ne sont pas représentés ; mais ils y étaient bien, et, comme Barillier au XVII^e siècle, Chambrier, en 1813, les a vus. Matile fait remarquer qu'on ne peut savoir avec certitude laquelle, des deux statues des comtes de la maison de Fribourg, est celle de Conrad et laquelle celle de Jean. Nous savons qu'avant la res-

tauration elles n'étaient pas dans l'ordre où nous les voyons. Pour leur donner leurs places actuelles on n'a pu se baser que sur le témoignage, d'ailleurs très formel de Barillier ; aucun historien contemporain de ces seigneurs ne nous apprend lequel des deux eut la réputation d'un grand chasseur. Mais ceci est peu de chose à côté des difficultés que présente l'explication de la partie ancienne du monument. Sur le bord de la grande dalle qui couvre le socle se lit une inscription peinte que nous reproduisons d'après le dessin de DuBois, plusieurs caractères étant maintenant presque effacés.

ludovic comes egregius nobiles dominus hanc tubam totius
obit quinta die mensis junii anno d m millē ccc lxxii

machinā ob tuos memoriā fabricatū anno d m ccc lxxii
tertio

C'est-à-dire : *Louis, illustre comte et seigneur de Neuchâtel, a fait construire cette tombe et ce monument tout entier en mémoire des siens, en l'an 1372. Il est mort le 5 juin de l'an du seigneur 1373.*

Quant aux pièces d'archives, à défaut des renseignements précis que nous souhaiterions, elles attestent au moins que deux Bâlois, Clawer et Moller, ont travaillé à ce monument entre 1361 et 1373 ⁽⁷⁶⁾.

Les archéologues du siècle dernier ont tiré, de l'aspect du monument et des termes de l'inscription, la conclusion qui paraît tout d'abord la plus naturelle : le comte Louis, pour élever sa « machine » a fait démonter un tombeau déjà existant et redresser les deux statues qui se trouvaient sur la dalle ; ce sont celles que

nous voyons maintenant debout à droite et à gauche ; il a fait fabriquer des statues pour ceux de ses ancêtres qui en manquaient ; ce sont celles qui paraissent avoir été faites en série, le sculpteur leur ayant donné à toutes le costume de son temps et non pas celui que ces personnages avaient porté de leur vivant. Puis le comte Louis s'y est placé lui-même, probablement dans le fond, entre ses deux femmes.

Mais, tandis que Barillier n'avait donné un nom qu'aux statues d'hommes (⁷⁷), que Matile ne reconnaissait — outre les statues du XV^e siècle — que celles de Louis, de ses deux femmes et de sa sœur, et encore avec réserve, et déclarait téméraire d'aller au delà, DuBois de Montperreux identifia hardiment tous les personnages du monument ; et, d'accord avec Marthe, le sculpteur chargé de la restauration, il établit la nomenclature qui depuis a été reproduite un peu partout. Les deux statues anciennes (*f* et *l*), étaient Bechtold, mort en 1260, et son épouse Richensa de Frobourg. Les statues adossées au pilier de gauche (*e* et *b*), étaient Rodolphe et Ulrich d'Arberg, père et oncle de Bechtold. Au-dessous étaient Varenne de Kybourg, épouse de Rodolphe et Varenne de Nidau, épouse d'Ulric (*d* et *c*). Au fond était le comte Louis, auteur du monument (*i*), ses deux épouses, Jeanne de Montfaucon et Catherine de Neufchâtel-Blamont (*h* et *k*), sa sœur Catherine de Montjoie (*g*). A droite, était Amédée, grand-père de Louis (*m*) et Rodolphe IV ou Rollin, son père (*n*). Pour les statues du XV^e siècle (*a*, *o* et *p*), ses désignations sont celles qu'on admet

aujourd'hui. Les identifications de DuBois paraissent n'être basées que sur l'étude des armoiries ⁽⁷⁸⁾. Elles avaient l'avantage de placer dans le monument toute la filiation des ancêtres de Louis depuis Bechtold ; cependant Rodolphe III, grand-père de Louis, était oublié.

Mais Rahn a objecté que si les deux statues autrefois gisantes sont plus anciennes que les autres et antérieures à la date de 1372, il ne paraît pourtant pas possible de les faire remonter jusqu'à Bechtold, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XIII^e siècle. Cela est encore plus difficile, croyons-nous, pour le mausolée sur lequel, primitivement, ces deux statues auraient été couchées. La forme des arcs, les attitudes agitées des figurines, toute cette décoration est d'un gothique plus avancé que celui de 1250.

Mais voici une bien plus singulière difficulté. Un passage du chanoine anonyme dit en parlant du comte Louis et du monument qu'il a fait construire : *ibi jacet resupinus in medio aliorum*, « il gît là, couché au milieu des autres ». Texte vraiment embarrassant. Il paraît donc que vers 1500 le cénotaphe portait encore une statue gisante. Rien n'est, sans doute, plus naturel, et le vide central s'explique mieux ainsi ; il y a un gisant dans le mausolée de la Sarraz, qui est une copie réduite du nôtre ⁽⁷⁹⁾. Mais il semble établi par la structure même du monument que les statues qui étaient primitivement gisantes, les seules qui aient été évidemment taillées pour cela, sont celles de personnages plus anciens que le comte Louis, puisque c'est ce comte qui a fait démon-

ter le tombeau où elles se trouvaient. Or, voici que selon le chanoine, l'une d'elles est celle du comte Louis lui-même ; et ce témoignage est difficile à écarter, car la plus sûre tradition devait s'être conservée parmi ces chanoines qui avaient tous les jours le monument sous les yeux.

Matile avait déjà signalé cette contradiction. Pour en venir à bout, J. Grellet, dans son étude de 1917, a dû supposer que la statue du comte Louis avait été enlevée du monument au cours du XVI^e siècle. Le savant héraldiste neuchâtelois a montré toute la fragilité des déductions de DuBois et, sans se prononcer formellement, il a indiqué plusieurs hypothèses nouvelles. Retrouvant sur le socle l'aigle de Savoie, il voyait dans les statues anciennes celle du comte Rollin, mort en 1343, et d'Éléonore de Savoie. Mais il fallait alors admettre ou que le comte Louis avait enlevé de leur tombeau les effigies de son père et de sa mère pour y mettre la sienne, ou que ces effigies ne se trouvaient pas sur le tombeau ancien dont les deux faces ont été utilisées pour le monument de 1372. Grellet indiquait encore comme probable la présence, parmi les statues de femmes, de Marguerite de Boudry, sœur du comte, morte en 1360 et de Marguerite de Vufflens, l'épouse qui lui a survécu ; et il proposait d'éliminer Ulric III, ce qui permettait de faire remonter cette généalogie de pierre jusqu'à Ulric II, le véritable fondateur de la dynastie.

Le grand mérite de M. Raoul Nicolas, dans son travail de 1923, est d'avoir proposé, pour ce problème d'archéologie, une explica-

tion tout à fait nouvelle et, de plus, logique et complète. Pour cela, il admet, et c'est la clef de son système, que le monument a été non seulement construit, mais ensuite reconstruit par le comte Louis.

Selon lui, *ob suorum memoriam* veut dire non pas en mémoire de ses ancêtres, mais en mémoire des siens, des membres de la famille. Le comte Louis avait eu de grands malheurs ; il avait perdu deux épouses et tous ses fils ; voilà ceux qu'il appelle *les siens* et à qui il a élevé un monument. D'abord, veuf de Jeanne de Montfaucon, morte en 1336, il lui a fait construire un mausolée et il y a placé sa propre effigie à côté de celle de sa défunte épouse : ce sont les deux statues autrefois gisantes. Ensuite, sa femme, Catherine de Neufchâtel et sa sœur Catherine de Montjoie, étant mortes en 1359 et 1360, il a placé leurs statues au pied du même tombeau : ce sont les deux figures de femmes du soubassement. En 1370, il avait perdu successivement quatre fils, Jean le Bel, Raoul, Louis et un autre dont le nom n'est pas connu. Alors, il fit remonter le sarcophage en superposant ses longs côtés, murer l'arcade et poser les quatre statues d'angle, qui sont celles de ses fils. Après sa mort, ont été placés dans le fond sa fille, la comtesse Isabelle, morte en 1395, son gendre Rodolphe de Nidau, son autre fille Varenne de Fribourg, mère de Conrad, et une inconnue. Mais pour poser ces statues il a fallu redresser celle de Jeanne de Montfaucon. Le comte Louis est resté seul couché sur la dalle et c'est dans cet état que le chanoine anonyme a vu le monument. Plus tard, cette dernière statue gisante a été, elle aussi, mise debout.

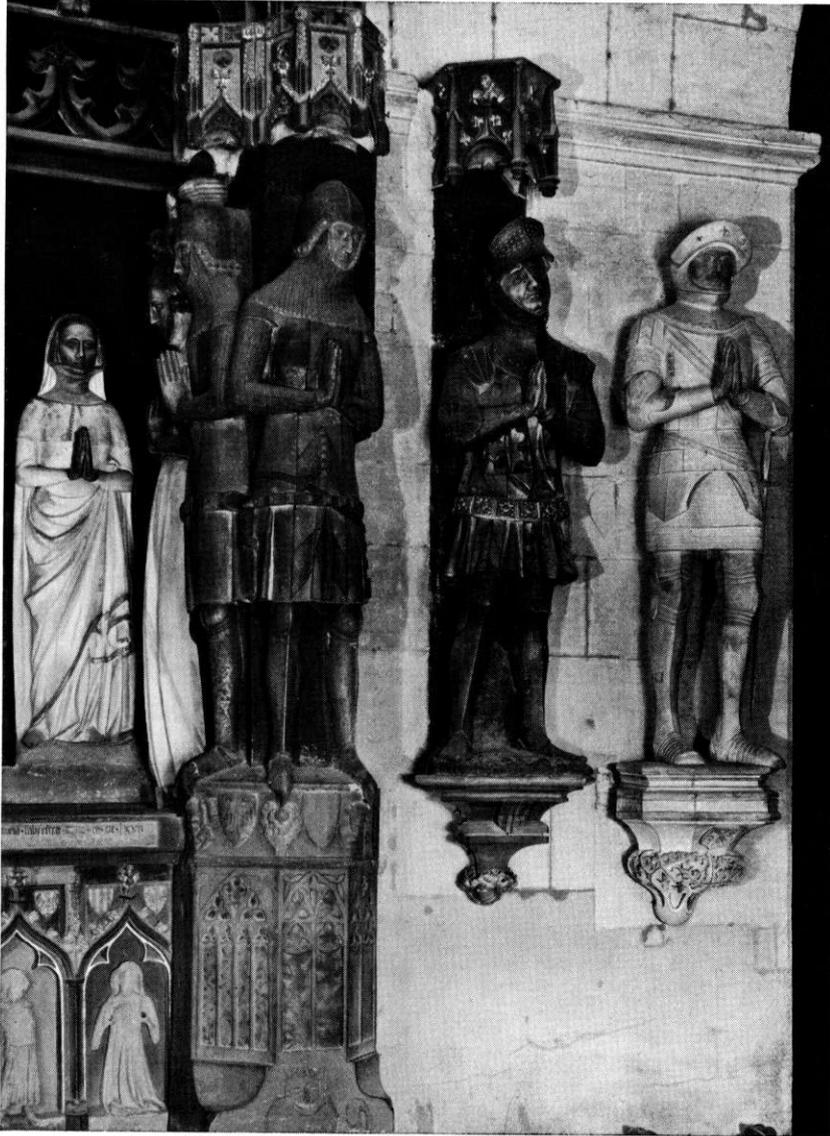


FIG. 71. — Détail du monument des comtes. Côté droit.

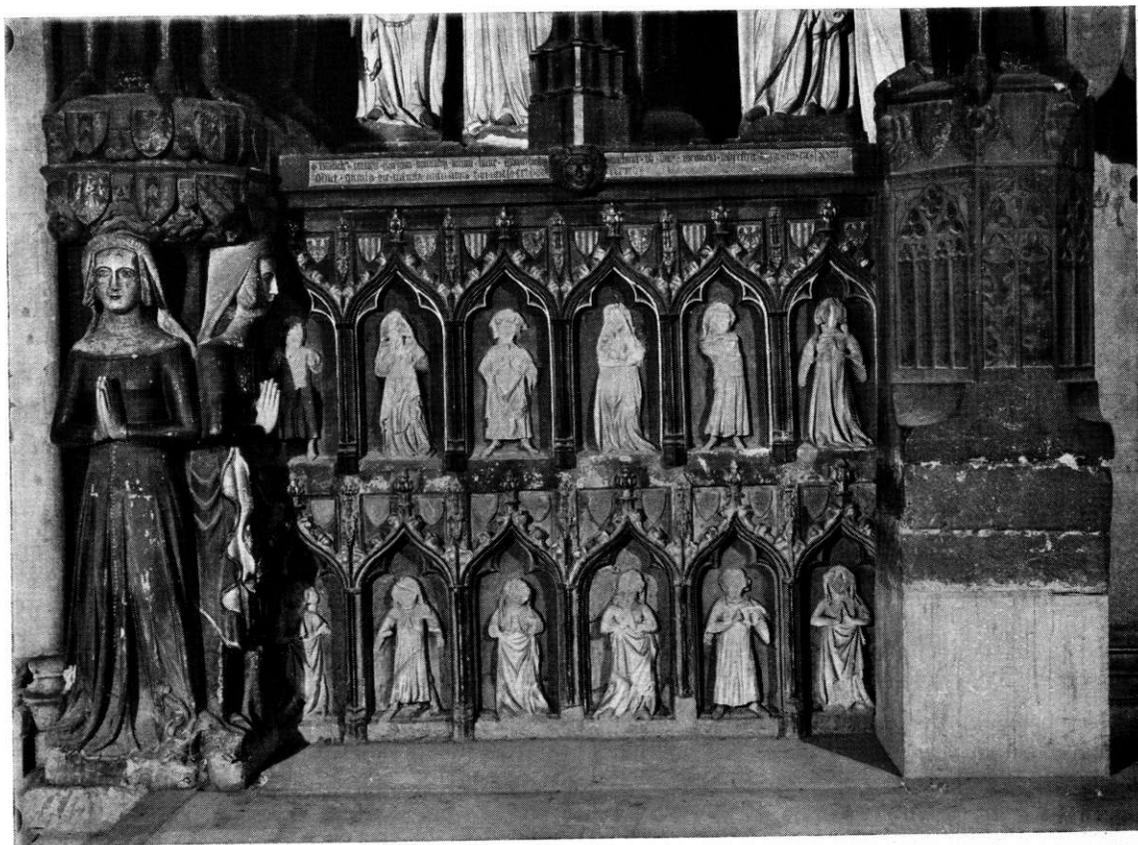


FIG. 72. — Détail du monument des comtes. Le socle.

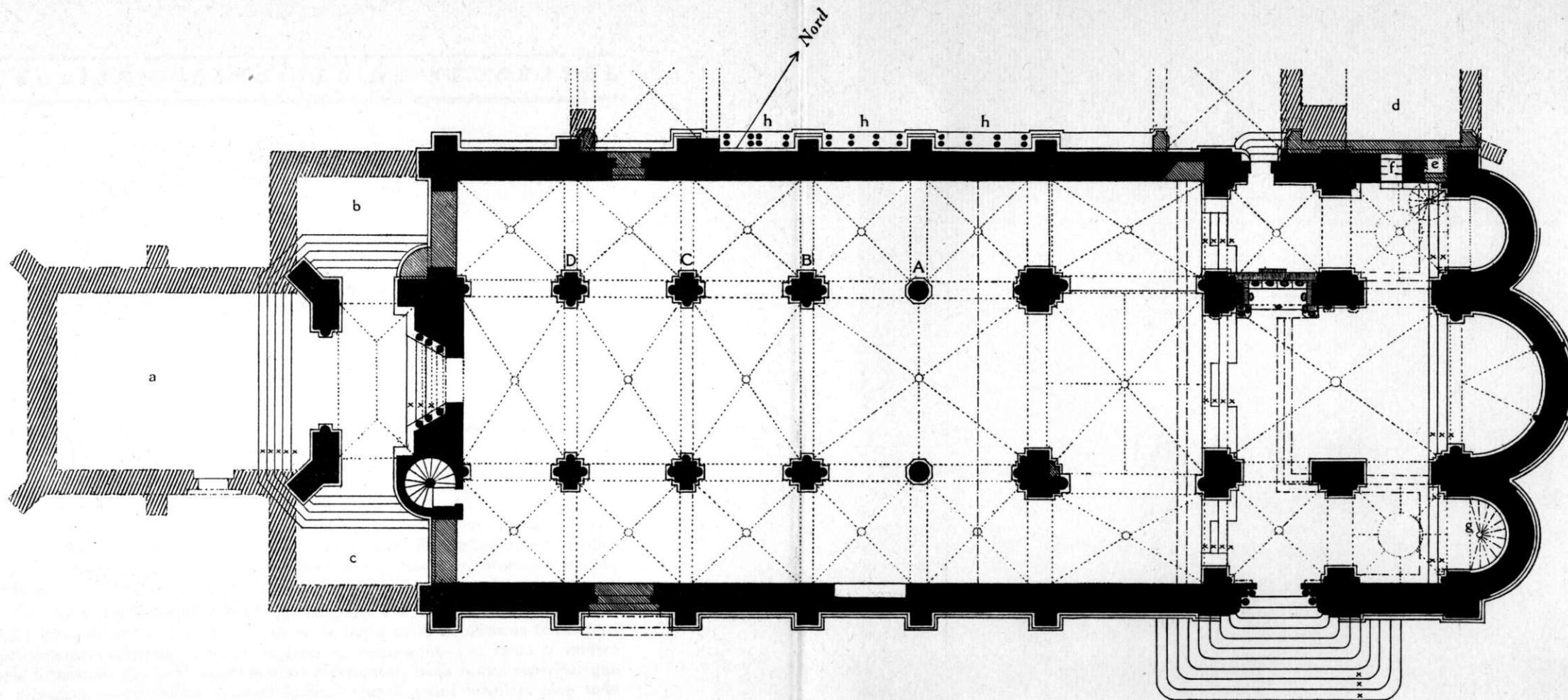
Cette interprétation est fort ingénieuse. Il est très naturel que la comtesse Isabelle ait sa place dans le monument ⁽⁸⁰⁾. Ajoutons que la statue de la femme inconnue devrait être attribuée à l'autre sœur du comte Louis, Marguerite de Boudry, morte en 1360, qui avait témoigné son attachement à la Collégiale en léguant une somme pour en construire le clocher (voir ci-dessus p. 26).

Cependant, plusieurs objections se présentent encore. Il n'est pas du tout invraisemblable que Louis ait fait préparer sa tombe et sa propre statue de son vivant ; Jean de Fribourg, plus tard, devait faire de même ⁽⁸¹⁾. Il n'est pas impossible, quoique peu vraisemblable, que ce comte ait fait ensuite modifier, puis démolir et reconstruire ce même monument. Mais l'identification de son épouse Catherine, comtesse de Neuchâtel, et d'une des cariatides, nous paraît inconciliable avec la médiocrité de cette effigie, évidemment subalterne. Il n'est pas impossible non plus que dès son avènement, le comte Louis ait élevé un beau mausolée à sa première femme, morte depuis plusieurs années et qu'il y ait placé sa propre statue, sans laisser dans l'église le moindre souvenir de son père qui venait de mourir et dont la tombe, son testament nous le dit, se trouvait précisément sous le monument neuf de l'épouse ou juste à côté ⁽⁸²⁾. Mais ceci s'accorde mal avec l'intention pieuse exprimée dans le testament du comte Louis. « Mon corps commande sevelir en l'église de notre dame de Neufchastel avec mes prédécesseurs ». De toute façon d'ailleurs, l'absence de toute effigie des prédécesseurs de Louis est assez étonnante. Y eut-il

d'autres monuments, dans la Collégiale ? Peut-être ; et la jolie statuette de femme, trouvée au pied de la colline, en 1845, et conservée au Musée de la ville (fig. 69), paraît bien avoir été adossée à un mur ou couchée sur une dalle ⁽⁸³⁾.

De plus, la grande différence de style et de costume qui existe entre la statue anciennement gisante et celles qui datent de 1370, permet-elle d'attribuer la première au comte Louis ? Tandis que les autres portent le haubergeon arrêté à mi-cuisse, avec les jambes et les genoux pris dans des boîtes de fer et le pourpoint ajusté, celle-ci porte la longue cotte de mailles descendant jusqu'aux genoux, et, par-dessus, la cotte d'armes plissée et sans doute brodée. Au milieu du XIV^e siècle, ce costume de guerre était archaïque. Nous voulons bien que la mode de Neuchâtel n'ait suivi que de loin celle de la France. Mais pouvait-elle retarder à ce point ? Enfin, la thèse de M. Nicolas n'explique pas, et, au surplus, personne n'explique pourquoi la statue du comte Louis n'est pas restée couchée sur la dalle. Nous avons pensé d'abord qu'elle n'avait été redressée qu'en 1678, lorsqu'il avait fallu trouver de la place dans l'enfeu pour y loger les comtes de Fribourg et Rodolphe de Hochberg. Mais non : la description de Barillier date d'avant 1678, puisqu'il place ces trois dernières statues aux extrémités du cénotaphe et non dedans ; et pourtant il n'a vu aucune statue gisante ⁽⁸⁴⁾. Ce déplacement demandait tout un travail, compliqué encore par la présence du meneau central ; il était absolument inutile, l'espace ainsi gagné à l'intérieur du monument n'ayant

jamais été d'aucun usage en dehors du temps où il a servi à abriter les statues extérieures. Alors, pourquoi n'a-t-on pas laissé le comte Louis où il était ? La disparition de cette statue n'est, en vérité, pas plus difficile à expliquer que son redressement. Et nous revenons ainsi à l'hypothèse de Grellet, en nous excusant de procéder par simples suppositions, comme si elles étaient autorisées par le seul fait qu'elles ne sont pas absolument impossibles. Évidemment, il est très peu vraisemblable que l'effigie d'un de nos comtes ait été détruite sans que le fait ait été mentionné nulle part et sans que le souvenir s'en soit conservé jusqu'au temps de Barillier. Mais Grellet a pensé que la statue de Louis était peut-être nue, comme celle du cénotaphe de la Sarraz. Dans ce cas, en effet, les réformés l'auraient prise plus facilement pour l'image d'un martyr, et l'auraient brisée. Une statue gisante ne se laisse pas détacher de sa dalle comme si elle était simplement posée sur un socle. Mais alors, si on ne peut pas la renverser et si l'on s'acharne quand même à la détruire, elle est mise en pièces, et il n'est plus possible ensuite de la rétablir. Ce dernier problème resterait posé, d'ailleurs, même si — autre hypothèse — on admettait que le chroniqueur anonyme s'est trompé et que la statue qu'il a vue couchée n'était pas celle du comte Louis. De nouveaux documents pourraient seuls éclaircir tous nos doutes. Ne vaut-il pas mieux, d'ailleurs, que le monument des comtes, comme d'autres parties de la Collégiale, réserve encore aux historiens des sujets de découvertes et de discussions ?



0 10 20 30 40 50 60 70 Pieds de Neuchâtel.

0 5 10 15 20 Mètres

x degrés ajoutés lors de la restauration.

 parties démolies lors de la restauration.

 parties datant de la restauration.

a) Chapelle Saint-Guillaume.

b) Chapelle Saint-Antoine.

c) Chapelle Saint-Grégoire.

d) Chapelle des Osselets.

e) ancien escalier conduisant à la sacristie.

f) ancien passage conduisant à la chapelle des Osselets.

g) ancien escalier conduisant au clocher.

h) colonnettes de l'ancien cloître placées lors de la restauration.

A, B, C, D : voir le détail figure 58.

PLAN DE LA COLLÉGIALE

Plan de Matile (1847), revu et complété conformément à l'état actuel de l'édifice, par Ed. Calame, architecte.

NOTES

1. Matile, *Musée Hist.*, I, p. 18 ; L. Thévenaz, *l'Arbre du banneret*, *Musée Neuch.*, 1925 ; *Messageur boiteux*, 1926.
2. Rapport sur la restauration de la Collégiale, Archives communales.
3. Mss. Gallandre. Cf. les descriptions de Gentil, Amiet et Plantin.
4. On a trouvé en 1869 au-dessous de la dernière travée avant le dôme, un mur de deux pieds d'épaisseur, sans rapport avec les fondations de l'édifice actuel, et qui pourrait être le reste d'une ancienne chapelle. *Messageur boiteux*, 1869, p. 55.
5. Nam sive incendio ruina longi temporis sive bellorum incursu annales nostri, pro dolor ! perierunt. Qua de re ex hujus modi nobilissima fondatione Ecclesie nostre nihil nisi feces, ut ita dixerim, remanserunt ; ex tanta si quidem copia litterarum que in thesauro ecclesie reponuntur, nulla tamen reperitur que de primitiva constitutione verbum faciat... Quoad potui recollegi hinc inde quidquid inveni et antiquorum libris et cronicis saltem quod ad ecclesiam nostram attinet. Sed de tempore foundationis ejusdem nihil, pro dolor, attingere valui, nam reperimus oppidum Nov. fuisse incendiis immensis adustum et pene in cineres redactum (p. 151 et 163).
6. Matile et Marthe ont constaté avant 1840 les vestiges de cette peinture. Matile, *Musée*, I, p. 23 et 324, *Collégiale*, p. 27. Matile les a fait figurer sur sa pl. XI et DuBois sur sa pl. XXXIII.
7. Le dessin de Barillier, tiré du manuscrit Monvert, est dans le *Musée*

Neuch., 1899, p. 26. Le texte dit que ce relief très usé était encore visible « au XVI^e siècle », indication qui attesterait l'ancienneté du renseignement. DuBois a connu ce dessin et l'a déclaré, sans dire pourquoi, « inadmissible » (*Musée Neuch.*, 1928, p. 209).

8. Vögelin, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1862, p. 34. Matile avait lu au 2^e vers : *qui sic fugient*, et au troisième : *hec usum* (pour *risum*). Barillier avait bien lu au 1^{er} vers : *Berthā scā maria* ; mais on avait pris ces deux derniers mots pour un nom de lieu et lu : Berthe de Samarie. Enfin, dans *domus hec risum*, on avait lu le mot *honoris*. Vögelin a fait encore au dernier vers la correction imposée par le sens : *det domus* au lieu de *dat*.

9. DuBois, *Musée Neuch.*, 1927, p. 67 ; Montmollin, *Mémoires sur le Comté de Neuchâtel*, II, p. 33.

10. Pro remedio anime fondatorum ejusdem ecclesie videlicet nostre Novi Castri atque bone memorie Uldrici quondam domini Novi Castri et Berthe uxoris illius, Rodulfi, Uldrici et Bertoldi nunc prepositi, filiorum comitis (donation de 1209, Arch. de l'État, R. 8, n^o 23 ; Chambrier, *Collégiale*, p. 248 ; Matile, *Musée Hist.*, III, p. 49-50, *Monuments*, I, p. 45, *Collégiale*, p. 31). Commemoratio domini Uldrici quondam domini Novi Castri et Beatricis uxoris illius, Rodulphi, Uldrici et Bertholdi prepositi ecclesie Novi Castri, filiorum dicte ecclesie fondatorum. (Obituaire de Fontaine-André, Bibl. des pasteurs, 1377, Chambrier, *Collégiale*, p. 249, Matile, *Musée hist.*, III, p. 264-265, *Monuments*, I, p. 45-46.) — L'acte de 1185 (livre de saint Jean aux Archives des fiefs de Berne, I, p. 560) est dans Matile, *Monuments*, I, p. 26-27 ; cf. *Musée Hist.*, III, p. 47. Matile a complété la démonstration (*Collégiale*, p. 30) en citant une série d'actes plus anciens où le chapitre n'est pas mentionné et l'aurait été s'il avait existé alors. — La bulle de Célestin III, en 1195, confirmant les privilèges de la Collégiale (Arch. de l'État, W. 10, n^o 12) est dans les *Monuments*, I, p. 35-36. Dans le *Musée Hist.*, III, p. 28, est cité encore un acte du Latran où la fondation de N. Dame de Neuchâtel est attribuée à un certain Ulric, chevalier.

11. Abbé C. Narbey, *Musée Neuch.*, 1903, p. 146. Son principal argument est la présence dans la Collégiale d'une chapelle des Rois Mages, dont le culte était en honneur à Granges-Grammont.

12. *Indicateur d'antiquités suisses*, 1888, p. 39. Voir la généalogie de ces seigneurs dans Montandon, *Dict. Hist. et Géogr. de la Suisse*, art. Neuchâtel (Comtes de).

13. Il a pris part à la croisade de 1147, selon F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, p. 12, d'après une charte de la Bibl. du roi à Paris. En effet, Bechtold, dans un acte de 1218 des Archives des fiefs à Berne (Matile, *Monuments*, I, p. 60) désigne son aïeul Ulric comme « cruce signatus » ; d'ailleurs rien n'est plus vraisemblable, étant donné l'importance du personnage. Selon Boyve, *Annales*, I, p. 147, Ulric III, qu'il confond avec Ulric II, aurait pris part à la croisade de Frédéric Barberousse ; et nos historiens (Jeunet, p. 16, DuBois, *Monuments*, p. 20) ont recueilli la tradition suivant laquelle Rodolphe serait mort dans une croisade ou dans un pèlerinage.

14. *Chron. anonyme*, p. 167. Outre l'ouvrage de l'abbé Jeunet, il existe sur saint Guillaume une dissertation de Chambrier dans sa *Collégiale*, une autre de Matile dans le *Musée Hist.*, II. Selon le chanoine, Guillaume fut précepteur des fils de Rodolphe. Matile pensait qu'il l'avait été des fils d'Ulric, c'est-à-dire de Rodolphe et de ses frères. Cf. Jeunet, p. 13-14.

15. Voir la note de Matile, *Musée Hist.*, I, p. 18 ; Chambrier, p. 202.

16. Archives de l'État, X, 6, n° 10. Matile, *Musée hist.*, III, p. 41, 55-56, *Monuments*, p. 185-187 ; Jeunet, p. 74.

17. *Chron. anonyme*, p. 159. Cette fête a été transportée en 1464 au 8 juillet. « Dedicatio ecclesie Novi Castri semper proxima dominica post octavas prescriptas que dudum erat octava festi Omnium Sanctorum, sed mutata est quia octave non poterant compleri et aliis certis rationibus. Et hec mutatio facta die octava huius mensis (juillet) anno domini millesimo CCCC° sexagesimo quarto (Missel, Bibl. de la Ville).

18. L. Montandon, *Musée Neuch.*, 1920, p. 107. Le legs était de six vingt treize livres.

19. Le maçon s'appelait Guiot Ochoinet. Montandon, *ibid.*

20. Les pièces comptables des réparations sont dans Matile, *Musée Hist.*, III, p. 97-100. Le chanoine anonyme dit : « Subito ac repente (ignis ille) evolavit eodem spiritu ad campanile Ecclesie ex opposito oppidi adeo repente ut nullus auderet resistere flammis... tunc campane benedictæ corruerunt... » Le terme « ex opposito oppidi » peut se traduire tout aussi bien par « en face du bourg » que par « du côté opposé au bourg ». Quant à l'acte cité de 1428, ordonnant la construction de la flèche sud, il ne fait non plus aucune allusion à une autre tour. N'oublions pas d'ailleurs que la lanterne était aussi comptée comme une tour.

Les absides mêmes sont appelées ainsi dans des documents du XVII^e siècle. Boyve, écrivant à une époque où il est certain que le vieux clocher existait seul, dit cependant que la Collégiale est surmontée de « deux belles et grandes tours » (I, p. 96). Il compte donc la lanterne. Quant à l'argument tiré du sceau du chapitre, où l'on voit une église à deux tours (fig. 14), il est sans valeur puisque ce sceau se trouve sur des actes antérieurs à 1428 et même à 1360, époque de la construction de la tour du sud. Cette image est donc conventionnelle. Rappelons à propos de l'incendie de 1450, que le pape Nicolas V, pour venir en aide aux habitants de la ville, a accordé par une bulle de 1451, sept ans d'indulgence à ceux qui assisteraient à certaines cérémonies dans la Collégiale (Archives de l'État, Y. 5, n° 5 ; Matile, *Musée*, III, p. 102).

21. Tout porte à croire que ces deux actes de Jean de Fribourg et de Marie de Châlons concernent la même construction. Le plus ancien, celui de 1430, (Arch. de l'État, B. 6, n° 22, cf. Matile, *Musée*, III, p. 41-42) maintient les droits et dotations de deux chapelles de l'autel de saint Guillaume déjà existantes dans Notre-Dame. On sait que *chapelle* veut dire aussi chapellenie, messe fondée, et que, par conséquent, il peut y avoir plusieurs chapelles au même autel. Il y en eut donc trois à l'autel de saint Guillaume : il est peu probable qu'en 1456 les mêmes seigneurs en aient créé une quatrième. De plus, c'est dans le premier acte qu'il est question d'édifier une chapelle, *capellam aedificare*, et de construire un clocher au-dessus. Les fondateurs se réservent de bâtir un oratoire dans cette chapelle et pour cela d'en augmenter ou d'en diminuer l'espace. Dans l'acte de 1456 (Arch. de l'État, E. 6, n° 16), il s'agit de la fondation d'une messe et de l'institution d'une chapellenie avec trois chapelains. D'autre part, Jean de Fribourg avait acquis des chanoines en 1446, par voie d'échange (Arch. de l'État, E. 6, n° 4, Chambrier, *Collégiale*, p. 237-238) le terrain situé entre le donjon et l'église, c'est-à-dire celui où se trouvait la chapelle extérieure de saint Guillaume. Enfin, le procès-verbal de la visite diocésaine de 1453 (voir note 67) indique que l'autel de saint Guillaume se trouvait dans la partie ouest de l'édifice ; c'était là probablement que la tradition plaçait la sépulture du saint. Ainsi la chapelle en hors d'œuvre de Jean de Fribourg a été comme un agrandissement du local intérieur déjà consacré à saint Guillaume. En fait de clocher, la chapelle démolie en 1867 ne portait qu'une petite tourelle dans l'angle près de la porte (fig. 8 et 16). L'auteur du manuscrit Gallandre avait conservé le souvenir de la chapelle intérieure de saint Guillaume, et il la place, sans doute par une confusion, au-dessus du porche. « Sous celle-là (celle du porche), il y en a une autre, toutes deux dédiées à saint Guillaume. »

22. C'était du moins l'opinion de DuBois, qui dans son plan de la Collégiale primitive (pl. XI) la fait figurer seule parmi les chapelles extérieures.

23. Matile, III, p. 100. Voir note 67. On se plaignait de l'étroitesse de cette chapelle et de la quantité de luminaire qu'il y fallait. (Matile, *Musée*, I, p. 351).

24. Chambrier, *Collégiale*, p. 240. Les paroles d'un Noël, qui aurait été récité alors, ont été publiées à la suite du texte du chanoine anonyme.

25. *Chron. anonyme*, p. 162-163.

26. *Ibid.*, p. 160, 161, 162. Sur ces actes pontificaux et sur la version qu'en avait donnée la Chronique apocryphe des chanoines, voir A. Piaget, *Musée Neuch.*, 1896. Dans le même article, p. 133-135, M. Piaget a donné les listes exactes des chanoines qui nous sont connus ; nous y renvoyons le lecteur, notre sujet étant l'histoire de l'édifice et non celle du chapitre. Voir aussi *Guillaume Farel*, p. 215-216. Rappelons seulement que le dernier prévôt, Olivier de Hochberg, était l'oncle de la comtesse Jeanne. Les chanoines étaient sous la juridiction de l'évêque de Lausanne (*Chron. anonyme*, p. 153-154) et en 1473, ils avaient reçu de nouveaux statuts (Matile, *Musée*, III, p. 121-122 ; Chambrier, *Collégiale*, p. 208 et suiv.).

27. Sur ce vitrail, don du bailli Nicolas Halter, voir Barillier, p. 229 ; S. de Chambrier, *Mairie*, p. 55, avec le dessin qu'a reproduit DuBois de Montperreux. Sur sa destruction, voir p. 41. S. de Chambrier rapporte qu'à la fin du XVIII^e siècle, certaines personnes en avaient vu encore des débris. Voir *Musée Neuch.*, 1887, p. 229, *l'Ancien vitrail de la Collégiale*.

28. Les têtes d'argent, données par le comte Thierry de Valangin au comte de Neuchâtel, Rodolphe, qui l'avait vaincu en 1296, étaient placées au-dessus du monument des comtes (Barillier, p. 190). Selon Chambrier (*Collégiale*, p. 253), ordinairement exact dans sa documentation, ces têtes seraient mentionnées dans un acte de Fontaine-André du 18 avril 1422 ; mais ce document est introuvable dans nos archives. Sur le tableau d'autel du chanoine de Pierre, voir Chambrier, *Collégiale*, p. 191, d'après un passage non publié du chanoine anonyme, aux folios CCXXXIII verso et CCXXXIV du ms. Sur l'émeute d'octobre, voir A. Piaget, *l'Inscription de la Collégiale*, *Musée Neuch.*, 1930.

29. L'inventaire de ces pièces, du 7 juillet 1543 (Archives de l'État, O. 10. n° 24) est dans Matile, *Musée Hist.*, III, p. 162-165, et dans Jeunet, p. 100-101. Georges de Rive fit aussi transporter au château l'orgue de la Collégiale (Chambrier, *Collégiale*, p. 192).

30. Matile, *Musée Hist.*, III, p. 159-161.

31. On en avait donné la traduction suivante :

Phœbus ayant couru par huit de ces figures
Et par onze degrés du signe scorpion
Quinze siècles durant ayant vu ces colures
Ajoutant trois sautoirs, vint la religion.

(Barillier, p. 192, *Messager boiteux*, 1842.) M. J. Pétremand a publié dans le *Musée Neuch.* de 1930, p. 225 et suiv., un autre texte, qui avait été proposé pour cette inscription par Blaise Hory à Jonas de Merveilleux, en 1585, mais non utilisé.

32. Voir note 36. A. Piaget, *Musée Neuch.*, 1930.

33. Il est constamment question de l'attribution des bancs de la Grande église dans le Manuel du Conseil général, et les Archives de la ville possèdent pour la Collégiale comme pour le Temple du Bas un registre des places ; à ce registre était sans doute annexé le plan de 1724, de Jacques Borel, conservé aux Archives des Travaux publics.

34. Il est question de la construction de ces galeries dans le Manuel du Conseil général, 14 mai et 3 septembre 1656. (Arch. communales). Voir Barillier, p. 299 ; le texte publié par Matile, *Musée*, III, p. 35, est ici plus correct.

35. Matile, *Musée Hist.*, I, p. 323. — Boyve, IV, p. 174, décrit diverses mutilations qu'on aurait fait subir au mausolée au cours de cette opération ; mais nous pensons qu'il a simplement et sans preuves attribué aux architectes de 1678 toutes les dégradations qu'il avait pu constater dans le monument.

36. Facture de J.-J. Lallemand, du 10 janvier 1679 :

Pour avoir doré et argenté huit vieux pommeaux au dais de la chaire, 15 l.

Pour avoir doré l'écrêteau de la réformation, 60 l.

Pour avoir doré et mis en couleur le plaquard du tombeau des comtes de Neuchâtel, comme pour avoir doré et enrichi de couleurs l'ornement de pierre au-dessus, de même qu'il avait été au passé, 190 l.

Pour avoir doré et blasonné les armes des Hochberg avec une palme à l'entour, 20 l.

(Archives de la ville, *Quittances*.)

En 1839, Marthe avait fort bien constaté et le badigeon jaune à l'huile et les traces évidentes de la restauration du couronnement et de l'écu. Matile, *Musée Hist.*, I, p. 324.

37. Quittances de 1678 et 1679. J.-J. Lallemand a reçu 220 l. pour avoir « doré et argenté en huile dans le centre des voûtes du grand temple » (10 janvier 79) ; Claudy Evarre a refait le plancher et les bancs (26 avril, 30 décembre 78) ; Christophe Purry, Grenot et Majot ont rabaissé la chaire ; Antonio Cavallero a transporté 36 chars de pierre « pris sur la rive du lac » et un char de pierre d'Hauterive (16 nov. 78), etc.

38. Les restes de peinture qui avaient subsisté, en particulier dans le dôme, et jusqu'au XVIII^e s. dans le cloître, sont mentionnés par Chambrier, *Collégiale*, p. 172, et S. de Chambrier, *Mairie*, p. 53, 65.

39. Manuel du Conseil général, 4 oct. 1678 (daté par erreur de septembre). « Il a été trouvé a propos que l'on transportera les degrés de la grande église par lesquels l'on monte vers les cloches du côté de bise et dans le coing où se trouve déjà une porte propre à cet usage. » Ce « coing » est l'abside latérale sud ; et le fait qu'elle était clôturée prouverait qu'elle avait servi longtemps de sacristie, comme le pensait Matile.

Ibid., 8 octobre 1678 : « La plupart des messieurs du Conseil étant montés dans la grande Église afin de voir comment on pourrait commodément poser les degrés pour monter vers les cloches, après avoir meurement visité et examiné le tout, il a été conclu et passé : que l'on fera marché avec un maistre masson pour hausser la tour du côté d'uberre de la dite église jusqu'à l'égalité de celle du milieu, et le tout de pierre de taille, et que le cordon sera levé et reposé bien adroitement au haut afin de la rendre egalle à l'autre et dans icelle seront portés des degrés en forme de viorbe » (d'hélice).

40. Au sujet de ce dessin de Daniel Henry Vaucher, voir la requête de cet architecte aux Conseillers d'État, Archives de l'État, dossier Bâtiments, C I N° 188.

41. Sur la construction du conclave, voir S. de Chambrier, *Mairie*, p. 66 ; Barillier, p. 301. — Il existe dans les Archives de la ville deux manuels de la Commission des orgues, l'un pour les actes des séances, l'autre pour les comptes. Les orgues avaient été autorisées, à condition que ces instruments serviraient exclusivement pour l'accompagnement du chant d'église. Celui du Temple du Bas a coûté 1803 l., celui de la Collégiale 1818 l. ; ce dernier a été réparé et reconstruit à plusieurs reprises, en particulier par Moser de Fribourg en 1836 et par Haas, de Lucerne, lors de son déplacement en 1868. Le 19 novembre 1752, M. de Marval, conseiller d'État, a été remercié « de la peine qu'il s'est donnée pour faire murer et gisser les fenêtres du grand temple qui sont derrière les orgues ». (Manuel de la

Commission des orgues, 19 nov. 1752.) Matile, *Collégiale*, p. 17, se trompe donc en donnant pour la pose des nouvelles orgues la date de 1656, qui est celle de la construction des galeries. Chambrier disait mieux : au XVIII^e siècle (p. 185).

42. Chambrier, *Collégiale*, p. 191. M. de Béville, gouverneur de la principauté, obtint ce retranchement « par une simple suggestion au magistrat ». Il se conformait lui-même au désir que lui avait exprimé l'évêque de Lausanne, Bernard-Emmanuel de Lenzbourg. Voir Piaget, op. cit., p. 189. — Bridel, *Étrennes helvétiques*, 1792. Même anecdote dans Guillebert, *Messenger boiteux*, 1842.

43. Matile, *Collégiale*, p. 40.

44. Une tradition plaçait la tombe de Farel non loin de celle de saint Guillaume ; c'était, près du grand portail du sud, du côté de bise, une pierre portant une croix, ce qui ne permet guère de croire que ce fût la tombe du réformateur. (Barillier, p. 24 ; Chambrier, *Collégiale*, p. 202 ; S. de Chambrier, *Mairie*, p. 61). D'ailleurs, selon le journal de Jonas Favargier cité par Matile, *Musée*, III, p. 34, Farel mort le 13 sept. 1565 avait été inhumé « en saint Guillaume ». Dans son testament, il avait demandé à être enterré « au cimetière ». V. Boyve, I, p. 147, et *Guillaume Farel*, 1930, p. 723-724.

45. Le devis était de 2300 l. Il avait été décidé (24 août 1840) d'entourer le monument d'une grille de fer.

46. Le témoignage de Samuel de Chambrier dans sa Mairie ne prouverait rien puisque cet ouvrage était composé depuis plus de vingt ans déjà lorsqu'il a été publié en 1841 ; mais Guillebert, dans le *Messenger boiteux* de 1842, parle encore de l'inscription comme disparue. La dissertation de Matile, parue en 1847, la décrit sans faire aucune allusion à sa suppression ; elle figure dans le *Guide itinéraire à Neuchâtel* de 1856, p. 37, et l'abbé Jeunet, en 1867, ignorait même qu'elle eût jamais été enlevée (op. cit., p. 173). Sans doute ce rétablissement ne demanda-t-il qu'un travail insignifiant ; il suffit d'enlever le plâtre qui recouvrait l'inscription et d'en rafraîchir les couleurs. Il est pourtant curieux que ni M. Piaget ni nous n'ayons pu trouver aucune trace ni de la décision prise ni des réflexions que durent faire les Neuchâtelois.

47. Il s'agissait d'aménager « l'intérieur et l'extérieur en coordonnant les diverses parties » (Manuel des Quatre Ministres, 11 mars 1843). On lit dans le dossier de la restauration de 1867 qu'il avait été question de construire à Neuchâtel une troisième église. Certains avaient proposé aussi de remplacer les galeries de bois par des galeries de fonte : c'était alors la matière de l'avenir (Matile, *Collégiale*, p. 41).

48. Ainsi dans sa pl. XXIX, que nous reproduisons (fig. 60a) et dans sa vue générale de l'intérieur (pl. XXVII), il a bien montré les colonnettes du grand pilier du nord coupées au chapiteau ; mais dans cette dernière planche, il a représenté entières et la colonne principale de ce pilier du côté du transept et les colonnettes correspondantes du pilier sud, alors qu'on voit par l'estampe Moritz, et surtout par la photographie Bruder (fig. 25), qu'elles étaient coupées à quelques pieds au-dessus du sol.

49. Les documents que nous allons citer, et que nous désignons par leur date, sont empruntés, sauf indication contraire, au dossier de la restauration de la Collégiale conservé dans les Archives de la ville. Mais les plans et projets des architectes ne sont pas joints à ce dossier ; ils se trouvent aux archives particulières des Travaux publics.

50. Dans l'exposé des questions de principe soumises aux experts, en 1867.

51. Lettres du 29 août et du 3 septembre 1868, dans le recueil *Correspondance*.

52. Dans une addition de son *Histoire*, p. 800, et dans *Zur Statistik*, p. 60.

53. Matile et DuBois ayant soigneusement relevé et reproduit dans leurs ouvrages ces diverses marques, nous croyons inutile de les faire figurer dans nos illustrations. Il s'en trouve de pareilles à Zurich et à Saint-Ursanne ; voir Blavignac, p. 220-221, DuBois, *Musée Neuch.*, 1926, Quiquerez, *op. cit.*

54. DuBois (*Correspondance, Musée Neuch.*, 1916, p. 34) a retrouvé le même nom écrit de la même manière sur une épée au Musée de Zurich.

55. M. Homburger (*op. cit.*, p. 162, et planches 76-78) a montré les analogies de ces portails, leur parenté avec ceux d'Italie et de France, et signalé, dans celui de Neuchâtel, le dispositif de la colonnette extérieure engagée, particularité rare qui se retrouvait dans l'église disparue de Petershausen près Constance. — Voir dans Heaton, p. 10, un chapiteau à palmettes et un chapiteau d'aigles, de la nef de Bâle, ressemblant à ceux de Neuchâtel. Sur les chapiteaux de Bâle, voir encore Reinhardt, *op. cit.*, p. 22-23.

56. Matile, *Musée*, III, p. 96 et 101, *Collégiale*, p. 13 et 17 ; Barillier, p. 300 ; S. de Chambrier, *Mairie*, p. 63 ; DuBois, pl. XXV b. On peut s'étonner qu'une peinture murale extérieure du XVI^e siècle soit encore aujourd'hui en partie visible. Mais, outre qu'elle a peut-être été rafraîchie, il semble, à en juger par le dessin de 1752 (fig. 19), qu'elle était alors recouverte, probablement d'un cadre de bois posé en 1605.

57. Chambrier, *Collégiale*, p. 173 : « la porte Nord-Est ne communique avec le château que par les écuries, communs, etc... » Cf. Rahn, *Zur Statistik*, p. 59-60.

58. Heaton, p. 14 ; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, art. *arcature*, I, p. 92. Voir les arcades des absides de Lausanne, Naef, p. 26. En 1451, les comptes mentionnent une dépense pour « les voûtes du cloître » (Matile, *Musée*, III, p. 102).

59. Projet de 1870 et 1871, Archives des Travaux publics. Ajoutons que le choix des autorités se porta ensuite, en 1873, sur un projet de restauration avec arcades en plein cintre. Nous ignorons pourquoi il n'a pas été exécuté.

60. Il en a été établi alors une liste très sommaire et sans indications de provenance, qui fait partie du catalogue manuscrit du Musée d'histoire.

61. Voir Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, art. *chapiteau* ; Flipo, p. 72.

62. E. Mâle, *L'art religieux du XII^e s. en France*, p. 192 ; 346 ; 351-353 ; 357 ; 360.

63. Voir dans Heaton, p. 12, 14 et 16, des chapiteaux de Valère et de Vézelay du même type que ceux de Neuchâtel ; dans Viollet-le-Duc, *Dict.*, art. *chapiteau*, p. 524, un chapiteau de Vézelay semblable à celui de l'avant-dernier piller de Neuchâtel. Cf. E. Bauer, *Destins de Neuchâtel*, p. 44.

64. Voir Rahn, *Geschichte*, p. 323-324 ; Flipo, p. 48, 149-151 ; Choisy, II, p. 285-287 et 317-320.

65. Voir Viollet-le-Duc, *Dict.*, art. *arc, voûte, construction, cul-de-lampe*.

66. Voir note 41 et ci-dessous, p. 119. Barillier, p. 229 et Matile, *Musée*, I, p. 35.

67. N'oublions pas que la série des autels correspond bien en général à celle des travées des bas côtés, mais pas d'une façon rigoureuse ; et que dans les anciens textes, le mot *chapelle* désigne souvent une fondation, un service de messe. La relation de la visite diocésaine de 1453 est dans Matile, *Musée*, I, p. 349 et suiv., d'après le ms. III, 13 de la Bibl. de Berne ; celle de la visite de 1416, dans les *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2^e série, XI. A en juger par les renseignements qu'elle contient, celle-ci est la même que celle que Matile cite dans deux notes, I, p. 349 et III, p. 79, et qu'il date de 1420. Nous allons suivre les indications de la relation de 1453, la plus complète et la plus circonstanciée. Ce sont les autels que les délégués de l'évêque ont inspectés et dont ils donnent la liste ; et, en 1453, ils en ont vu quinze. Aussi ne savons-nous sur quoi Barillier s'est fondé pour dire, p. 187, que la Collégiale

possédait 14 chapelles et 6 autels. Le chanoine anonyme dit avec plus de précision: que Notre-Dame possède 19 autels et 29 chapelles ou chapellenies, ce qui s'accorde bien avec le procès-verbal de 1453, plusieurs autels ayant été fondés entre cette date et la fin du siècle. Au f^o VIII du manuscrit, reproduit en partie seulement dans l'édition imprimée, le chanoine anonyme indique lesquelles parmi ces chapellenies sont à la collation ou à la présentation du comte, du chapitre ou d'autres personnages. De plus, la relation de 1453 peut nous servir de guide parce qu'elle énumère les autels en suivant l'ordre de la visite elle-même, et fait le tour de l'édifice en partant du maître autel et de l'abside principale pour continuer par le côté nord, puis par l'ouest et revenir par le côté sud jusqu'au clocher. Nous mettons en italique les indications fournies par le document lui-même.

Le grand autel de Notre-Dame était dispensé de la visite, par révérence pour les seigneurs (*Chron. anonyme*, p. 154).

— *Saint-Jean l'Évangéliste, derrière le maître autel* (et non Saint-Jean-Baptiste, comme l'écrit Chambrier). Cet autel était dans l'abside principale. *Un chapelain à la collation du chapitre* (de même dans *Chron. anonyme*). Cet autel manque dans le procès-verbal de 1416. Il est mentionné en 1287 (Matile, *Musée*, III, p. 56).

— *Saint-Nicolas près du revestiaire* (de la sacristie). Cette chapelle avait donné son nom à la porte voisine. Une quittance de 1450, publiée par Matile, *Musée*, III, p. 100, dit: «recouvert le toit sur la voûte de la porte de Saint-Nicolas». *Chaque jour c'est un autre chapelain qui dit la messe*. Les revenus de la première fondation, mentionnée en 1324 avec deux chapelains (Matile, *Musée*, III, p. 58) étaient perdus au milieu du XV^e siècle; la chapelle a été dotée de nouveau en 1499, 1511 et 1512 par des bourgeois. (*Ibid.*, p. 136, 144 et 145.)

— *Saint-Jacques. Fondé par Jacques Colleta autrefois chanoine*. Probablement dans l'absidiole nord. Barillier, p. 191, écrit que la tombe de Jean de Chambrier est derrière le monument des comtes, entre les chapelles de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques. Suivant Barillier, p. 187, celle-ci avait été fondée par Otto Colletet, chevalier de Cormondrèche, et il y fut enseveli devant l'autel en 1396. (Matile, *Musée*, I, p. 39.) Une chapellenie à la collation du chapitre (*Chron. anonyme*, VIII). Deux chapelains, selon Barillier. Voir ci-dessus, p. 31 et note 23.

— *Saint-Georges, fondé par les comtes. Les deux chapelains sont à leur présentation* (de même *Chron. anonyme*).

— *La Trinité et la Sainte Vierge, fondé par Nicolas EsLOURDY, alias Chou-*

durier, autrefois vice-gérant de Neuchâtel. Deux collations, au chapitre. (*Chron. anonyme* ; Matile, *Musée*, III, p. 118.)

— *Saint-Étienne, fondé par feu messire Anselme, prévôt.* L'acte de 1417 cité par Chambrier, p. 252 (voir plus loin Saint-Jean-Baptiste) la situe près d'un pilier, *pilare* ; le *Musée* de Matile traduit par *hélice*, ce qui mettrait cette chapelle près de la tourelle au sud du porche ; mais rien n'impose cette traduction. Une chapellenie à la présentation du chapitre (de même, *Chron. anonyme*). La fondation datait de 1340 ou 1342 (Matile, *Musée*, III, p. 60).

— *Saint-Claude joint à Saint-Étienne. A la présentation du chapitre.*

— *Saint-Antoine, fondé par noble (Henri) de Courtelary ; la chapelle devra être dallée comme le reste de l'église et la fenêtre agrandie ;* ces indications paraissent bien désigner une chapelle en hors d'œuvre. Autel fondé par les seigneurs de Diesse (Chambrier). Une présentation appartient au comte (*Chron. anonyme*). Conrad de Diesse revendique le droit de sa famille sur cette chapelle (Matile, *Musée*, III, p. 125-128).

— *Saint-Guillaume* (voir ci-dessus, p. 30 et note 21), *fondé par Henri de Cormondrèche. L'autel sera reblanchi et la chapelle recouverte.* La chapelle extérieure avait été bâtie ou était en construction. La nouvelle chapellenie fondée par Jean de Fribourg n'existait pas encore ; après cette fondation, il y eut cinq chapelains ; trois à la présentation du comte, deux à la collation du chapitre (*Chron. anonyme*). Le chanoine ajoute que les trois premiers possèdent une maison au-dessus du lac, à l'Oriette. Voir Matile, *Musée*, III, p. 108. Le procès-verbal de 1416 (p. 64) ne mentionnait qu'une chapellenie fondée par un chanoine. La fondation d'Henri de Cormondrèche est de 1281 (Matile, *Musée*, III, p. 55).

— *Saint-Grégoire, fondé par Gérard bâtard de Neuchâtel* (Gérard de Vaumarcus, en 1393, selon Chambrier). *La chapelle devra recevoir une fenêtre à dix carreaux.* Même remarque que pour l'autel Saint-Antoine. *Deux chapelains à la présentation du seigneur de Vaumarcus.* Voir un acte de 1421 dans Matile, *Musée*, III, p. 80.

— *Sainte-Catherine, fondé par les Chalagrin. Deux présentations, au comte.* (De même, *Chron. anonyme*.)

— *Sainte-Marie-Madeleine, fondé par Jean de Giez, maître d'hôtel du comte Louis, en 1383* (Barillier, Chambrier. Matile a imprimé Légier.) *Deux chapellenies à la collation du seigneur de Colombier, héritier de Jean de Giez.* (*Chron. anonyme*.)

— *Sainte-Marguerite, fondé par les seigneurs. Deux présentations, au comte.*

(De même, *Chron. anonyme.*) Voir Matile, *Musée*, III, p. 123. La relation de la visite de 1416 nomme cet autel après celui de Saint-Léonard, ce qui doit être juste, deux travées se trouvant encore entre Saint-Léonard à la porte Saint-Pierre. Lorsque l'abbé de Fontaine-André, en 1473, se querella avec les chanoines, et qu'il ne put se faire ouvrir les clôtures du grand autel où il voulait officier, il se retira vers l'autel de Sainte-Marguerite. (*Ibid.*, III, p. 111.)

— *Saint-Léonard*, fondé par Henri Fabri, bourgeois de Neuchâtel. Deux chapelains à la collation du chapitre. La famille étant éteinte, le chapitre doit y pourvoir. (*Chron. anonyme.*) C'est bien l'autel qui était placé dans l'entaille de la muraille au sud. Les documents qui nous ont été obligeamment communiqués par M^{me} A. de Merveilleux établissent que cette chapelle a été en possession de sa famille depuis le commencement du XVI^e siècle jusqu'en 1808 et le plan de 1724 inscrit bien à la place en question le nom de cette famille.

Les mêmes pièces font voir qu'en effet la descendance mâle d'Henri Fabri (ou Fabvre) s'est éteinte à la seconde génération. La chapelle a été héritée alors par les Merveilleux (voir note 68). En réalité, la fondation n'était pas en déshérence mais contestée ; et un acte de 1516 institue un partage du droit de présentation entre le chapitre et les héritiers. Les actes du Conseil général du 19 février et du 7 avril 1679 mentionnent les droits de la famille de Merveilleux comme anciens déjà de 140 ans.

— *Saint-Pierre*. Cet autel est souvent cité comme se trouvant sous les cloches (Actes publiés par Matile, *Musée*, III, p. 99 et 126) et il avait donné son nom à la porte voisine. Un chapelain à la présentation du comte. (De même, *Chron. anonyme.*) Cet autel manque dans le procès-verbal de 1416.

La relation s'arrêtant ici, on doit croire que l'ancienne sacristie, dans l'absidiole sud, n'avait pas encore reçu une autre destination. A ces quinze autels visités en 1453, il faut ajouter :

— *Saint-Christophe*. Deux chapelannies à la désignation du seigneur de Vaumarcus. (*Chron. anonyme.*) Un autel du nom de ce saint n'étant mentionné nulle part ailleurs, nous pensons que cette chapelle est la même que celle de Saint-Grégoire, dont la desservance est identique.

— *Saint-Jean-Baptiste*, près de Saint-Étienne, « juxta pilare existens prope capellam Sancti Stephani », fondé par Louis de Vaumarcus en 1417, selon l'acte cité par Chambrier, *Collégiale*, p. 252, et par Matile, *Musée*, II, p. 27, acte d'ailleurs introuvable. Un chapelain à la collation du chapitre, deux à la présentation de Roland de Vaumarcus. (*Chron. anonyme.*)

— *Saint-Michel*. C'est celui-ci que la tradition place au-dessus du porche.

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL

Le saint porteur de glaive que l'on voyait sur l'ancien vitrail pourrait être un saint Georges ; mais la chapelle Saint-Georges était dans une autre partie de l'église. Une collation, au chapitre (*Chron. anonyme*). Deux chapellenies fondées par Nicolet de Grandson en 1405. (Matile, *Musée*, III, p. 72.) Cet autel est mentionné en 1340 et 1360. (*Ibid.*, p. 59 et 62.)

— *Les Trois Rois*, fondé en 1484, d'après Barillier. Une collation, au chapitre. (*Chron. anonyme*.)

— *Sainte-Croix*. Un chapelain nommé par l'évêque de Lausanne, en 1446 (Matile, *Musée*, III, p. 89), et en 1466. La fonction était attachée à celle de vicaire perpétuel ou de curé de Neuchâtel, *ibid.*, p. 113. Cf. Chambrier, p. 225. Autel mentionné en 1304. (Matile, *Musée*, III, p. 57.)

— *Notre-Dame de Pitié*, fondé en 1488, d'après Chambrier, p. 188, par Léonard de Chauvirey, seigneur de Colombier, et sa femme Louise de Colombier. En 1463, d'après S. de Chambrier, *Mairie*, p. 55. Une pièce des comptes de 1498, que nous a communiquée M. Piaget dit « taille, peinture des ymaiges de la chapelle ma très redoubtée dame à Neuchastel » (vol. 218, n° 362). Dans la lettre de Georges de Rive à la comtesse Jeanne, du 20 nov. 1530, nous lisons : « Aucuns bourgeois... avec instrumens ont coupé le nez à notre-dame de Pitié, que feu Madame votre mère avait fait faire ».

Faute d'avoir connu les documents essentiels, S. de Chambrier, dans sa *Mairie*, a donné pour la fondation de quelques-unes de ces chapelles, des dates beaucoup trop récentes.

Dans la relation de 1453, deux omissions seulement paraissent difficiles à expliquer : celles des autels de Saint-Michel et Saint-Jean-Baptiste, à cette date déjà fondés et desservis ; le rédacteur, ou le copiste, peut avoir confondu Saint-Jean l'Évangéliste et Saint-Jean-Baptiste ; quant à l'autel Saint-Michel, sa situation à un étage supérieur explique peut-être l'oubli.

Quant au chanoine anonyme, il compte 19 autels dans la Collégiale et n'en nomme que 16 ; mais ce n'est pas par erreur, car dans la suite de son texte, c'est des chapellenies et non des autels qu'il fait la liste, en les classant par catégories. Dès lors, l'omission de certains autels s'explique : l'autel Saint-Grégoire est probablement celui auquel il donne le nom de Saint-Christophe ; un autre autel, ou une image de ce dernier saint se trouvait peut-être dans la même chapelle. L'autel de Saint-Nicolas n'avait pas à cette date de chapellenie particulière ; l'autel de Saint-Claude était joint à celui de Saint-Étienne, et ses revenus particuliers, en 1453, étaient perdus ; le chapelain de Sainte-Croix était de droit le vicaire de Neuchâtel, et il était désigné par l'évêque ; l'autel de

Notre-Dame de Pitié était tout récent et nous ne sommes pas renseignés sur sa desservance.

Ces particularités peuvent expliquer aussi que le chanoine ne nomme que 28 chapellenies après avoir écrit qu'il y en avait 29.

Les documents concernant les chapellenies donnent encore le nom de quelques-uns des titulaires à des époques différentes ; mais ces renseignements intéressent l'histoire des familles neuchâteloises et non celle de l'édifice.

Après la Réforme, les héritiers des fondateurs conservèrent les biens affectés aux fondations, et des droits à la jouissance des chapelles mêmes, où plusieurs d'entre eux ont fait poser des bancs de famille clôturés et même surélevés en estrades. (Chambrier, *Mairie*, p. 59.) Ainsi, en 1679, la famille de Merveilleux s'est plainte qu'on avait sans son autorisation « rabaissé et rétréci » la chapelle Saint-Léonard. (Archives de Merveilleux, et Manuel du Conseil général, 7 avril.)

68. *Chron. anonyme*, f^o VIII. Le fait qu'Henri Fabri est nommé dans les relations des visites de 1416 et 1453 et dans la *Chron. anonyme* serait une raison de croire que l'image de ce donateur se trouvait dans l'église et qu'on la montrait. Henri Fabri et sa femme Annelette Chauce sont nommés dans des actes de 1379 et 1391 ; ils eurent deux fils : Pierre et Léonard, morts sans héritiers, et trois filles : Jeanne et Isabelle, et une autre non nommée. Pierre Fabri et sa nièce Françoise, fille de Jeanne, ont également fait des legs à la chapelle Saint-Léonard. (Archives de Merveilleux ; Cf. A. Piaget, *Musée Neuch.*, 1904.)

69. *Messenger boiteux*, 1869, p. 55 ; Quartier-la-Tente, p. 144.

70. C'est par erreur que dans l'ouvrage de Quartier cette pierre est mentionnée comme se trouvant encore à sa place dans l'église. Il y a eu confusion avec la plaque de Chambrier d'Oleyres.

71. Jeunet, p. 158. L'une de ces deux pierres est évidemment celle qui se trouve dans le cloître avec celle de Jean de Chambrier.

72. Barillier, p. 266-267, 297-299, et le texte plus complet publié dans le *Musée*, de Matile, p. 39-40. Cf. III, p. 91, 106, 133, etc... Jeunet, p. 173, donne de même une liste de ces tombes.

73. Dans le *Musée*, de Matile, I, p. 324 suiv. Les principales pièces neuves du monument sont le couronnement intérieur du fond, les consoles qui portent les statues extérieures, le masque qui se trouve au milieu de l'inscription. — Chambrier, *Mairie*, p. 56, décrit Rodolphe de Hochberg comme portant « une jupe jusqu'aux talons ».

74. Ce démon, s'il a été réellement peint au moyen âge, peut symboliser la tentation et le péché vaincus par la mort. « Tu fouleras aux pieds le lion et le dragon » (Psaume XCI, 13). Souvent les statues funéraires du moyen âge foulent en effet un dragon ; et on remarque que la plus ancienne statue de chevalier du monument des comtes a sous ses pieds un monstre qui paraît bien être un lion. Mais le sens symbolique de ces figures s'est bientôt perdu, et les sculpteurs ont placé aux pieds des gisants des animaux familiers : les chiens de Conrad de Fribourg. Constatons enfin la ressemblance de ce démon à la tête énorme et aux cheveux hérissés et du diable des sculpteurs bourguignons, tel qu'on le voit en particulier sur un chapiteau de Vézelay. Voir E. Mâle, *l'Art religieux au XII^e s.*, p. 371 ; *l'Art religieux à la fin du moyen âge*, p. 436, 463.

75. E. Bauer, *Négociations de Rodolphe de Hochberg*, 1928, p. 113-114.

76. Grellet, p. 10-11 ; Chambrier, *Collégiale*, p. 178.

77. Il mettait en *l* Ulric, en *e* Bechtold, en *f* Rodolphe III, en *i* Amédée, en *m* Rollin, en *n* Louis (p. 190). Chambrier a suivi ces indications.

78. « Il serait facile, écrit-il dans sa *Notice*, d'en fournir les preuves qu'on réserve pour un travail plus développé ». Ce travail n'a jamais vu le jour. — Dans ses *Monuments*, p. 21, des fautes de copie ou d'impression rendent inintelligible le passage concernant les statues des comtes de Fribourg et de Rodolphe de Hochberg. — Ce sont les attributions de DuBois que nous trouvons dans *l'Iconographie générale du costume* de R. Jacquemin, où figurent cinq des statues de Neuchâtel.

79. Sur ce monument, voir, outre Grellet et Nicolas, Monvert, *Musée Neuch.*, 1893.

80. Son testament dit : « Nous ordonnons notre sépulture de nostre corps en l'église de Neufchastel, c'est à savoir en la tombe de notre très cher seigneur et père ». (Matile, *Collégiale*, p. 10.)

81. *Sepulturam meam eligo in ecclesia Novi Castri, ante magnum altare subtus quam magnam lapidem que est magis prope de mea sepultura.* (Matile, *Collégiale*, p. 10, Chambrier, p. 178.) *Sepultura* voulait donc dire tombeau, monument, aussi bien que sépulture.

82. Mon corps commande sevelir en l'église de Notre Dame de Neufchastel entre la tombe où gisent mes père et mère et le usselet (la porte) devers le cloître. (Matile, p. 10.) Les premiers comtes ayant été ensevelis près du maître autel, l'endroit indiqué serait bien le cénotaphe actuel.

83. Grellet, p. 14-15, reconnaît sur cette statue les armes de la Maison de Nidau.

84. Signalons encore une difficulté : A cause du défaut de symétrie du monument, la statue ancienne de droite, celle de Jeanne de Montfaucon selon M. Nicolas, se trouve masquée, pour l'observateur placé en face du mausolée, par celle du chevalier qui est contre le pilier, tandis que la statue correspondante de l'autre côté de l'enfeu (celle du comte Louis, selon M. Nicolas) est parfaitement visible. Pourquoi donc, puisque la statue de la comtesse a été redressée la première, l'a-t-on placée à droite, dans la position défavorable, et non à gauche, où une place meilleure était disponible ? — Le savant neuchâtelois que le *Messenger boiteux* de 1805 cite sans le nommer pensait déjà que la statue qui nous occupe pouvait être celle du comte Louis. Boyve (II, p. 360) décrit les statues comme se trouvant toutes debout. Un passage du manuscrit in-folio de Choupart (Bibl. de la ville), p. 103, pourrait créer un doute à ce sujet. « Le comte Louis fit construire ce tombeau en 1372 et fit en même temps sculpter et rassembler les statues de quelques-uns de ses prédécesseurs. Comme il était le dernier de la branche aînée de sa maison, à laquelle il le consacrait, on croit qu'il y fit placer sa statue couchée aux pieds des autres ; mais comme elle est mutilée et renversée, on pourrait bien avoir pris cet accident pour une disposition intentionnée. » Mais ceci ne prouve pas que la statue gisante dont parle le chanoine anonyme ait été encore dans cette position au commencement du XVIII^e siècle. Choupart ne distinguait pas toutes ces statues et ne savait pas laquelle pouvait être celle de Louis ; s'il en a vu une renversée, c'est plus probablement celle de Rodolphe de Hochberg dont les jambes étaient séparées du corps. — Mentionnons enfin la conjecture peu défendable de Chambrier (*Collégiale*, p. 179) et de S. de Chambrier, dans la *Mairie*, qui pensaient que toutes les statues à demi-relief avaient dû, elles aussi, appartenir primitivement à d'autres tombeaux.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES TRAITANT DE LA COLLÉGIALE OU CONTENANT LES SOURCES ET LES DOCUMENTS DE SON HISTOIRE

Recueil d'un chanoine anonyme (vers 1500). Manuscrit des Archives de l'État, publié en 1839 et en 1884 à la suite de la *Chronique des chanoines*, mais incomplètement. Nous citons d'après la seconde édition (*Chron. an.*).

JONAS BARILLIER († en 1620). *Monumens parlans*. Publiés par Matile, avec des notes, dans le *Musée historique*, t. I, et par L. Châtelain, avec des dessins, mais sans les notes de Matile, en 1899-1900, dans le *Musée neuchâtelois*, édition d'après laquelle nous citons.

DAVID GENTIL. *Sommaire description des comtés de Neufchâtel et de Valangin*, dans les *Chroniques ou histoires curieuses...* Lausanne 1672. Autre édition en 1700.

J.-B. PLANTIN. *Abrégé de l'histoire générale des Suisses*, 1666.

Manuscrit de F. GALLANDRE (1687). Bibl. de la Ville, Neuchâtel.

ABRAHAM AMIET. *Description de la principauté de Neufchâtel et Valangin*, Besançon, 1692, et dans les *Étrennes Neuchâteloises*, t. II, 1863.

Ces quatre derniers ouvrages contiennent, avec quelques variantes, une même description sommaire de la Collégiale, empruntée sans doute à une source antérieure.

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL

JONAS BOUYE. *Annales historiques du comté de Neuchâtel... jusqu'en 1722, 1854-1861*, 5 vol.

Manuscrit de CHOUPART (commencement du XVIII^e siècle). Bibl. de la Ville, Neuchâtel.

Représentation fidèle des figures des anciens comtes... Planche représentant le monument des comtes, dans le *Messenger boiteux* de 1805, avec une notice.

[JEAN-FRANÇOIS DE CHAMBRIER]. *Mémoire sur l'église collégiale et le chapitre de Neuchâtel en Suisse*, 1813. Publié dans le *Schweizerische Geschichtsforscher*, t. VI, 1827. — L'attribution à J.-F. de Chambrier, qui se trouve déjà dans le *Messenger boiteux* de 1841, doit être exacte, à en juger par la documentation, très différente de celle de Samuel de Chambrier dans sa *Mairie*, et par l'utilisation des pièces d'archives que J.-François a le premier cataloguées.

Antiquités, article du *Messenger boiteux*, 1838, sur les monuments des Comtes.

SAMUEL DE CHAMBRIER. *Description ... de la mairie de Neuchâtel*. 1840.

Georges-Auguste MATILE. *Musée historique de Neuchâtel et Valangin. 1841-1845*, 3 vol. Le tome I contient les *Monuments parlants* de Barillier et l'*Etat du monument des comtes avant la restauration*; les tomes I et II, la *Relation de la visite diocésaine* de 1453; le tome III, *Saint Guillaume*, et les *Annales du chapitre*, collection de documents d'origine diverse.

— *Les Monuments de l'histoire de Neuchâtel, 1844-1848*, 3 vol.

— *Dissertation sur l'église collégiale de Neuchâtel et Valangin, 1847*.

[GUILLEBERT.] *L'Église collégiale de Neuchâtel*, dans le *Messenger boiteux*, 1841 et 1842.

M.-F. DUBOIS DE MONTPERREUX. *Notice sur le monument érigé aux comtes de Neuchâtel dans la Collégiale de cette ville* (1840). Feuille accompagnant la gravure de Moritz, avec un texte différent de celui du chapitre des *Monuments* sur le même sujet, et plus développé.

— *Les monuments de Neuchâtel, 1852*.

— *Correspondance avec Ferdinand Keller*, publiée par L. Montandon. *Musée neuchâtelois*, 1926 et années suivantes.

BLAVIGNAC. *Histoire de l'architecture sacrée du IV^e au X^e siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, 1853.

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL

- Notre-Dame de Neuchâtel*, dans l'*Almanach de la République et Canton de Neuchâtel*, 1857, avec une planche (celle de Grisel).
- Rapport sur la restauration de la Collégiale de Neuchâtel* (par la Commission de restauration). Impr. Wolfrath et Metzner, 1862.
- S. VÖGELIN. *L'inscription du portail de la Collégiale de Neuchâtel. Indicateur d'antiquités suisses*, t. VIII, 1862.
- Abbé JEUNET. *Vie de saint Guillaume, chanoine de Neuchâtel*, 1867.
- A. BACHELIN. *Costumes du XIV^e siècle, peintures murales de l'église collégiale de Neuchâtel. Musée neuch.*, 1868 (2 articles).
- La Collégiale. Messenger boiteux*, 1869 (article sur la restauration avec une planche).
- J.-R. RAHN. *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, 1876. Les principaux passages concernant la Collégiale ont été traduits dans le *Musée Neuch.* de 1877.
- *Zur Statistik schweizerischer Kunstdenkmäler. Indicateur d'antiquités suisses*, 1888 (avec une bibliographie).
- A. QUIQUEREZ. *Notice sur l'analogie qu'on remarque entre les églises collégiales de Neuchâtel et de Saint-Ursanne. Musée Neuch.*, 1877.
- C.-F.-L. MARTHE. *La Collégiale, côté ouest, en 1841, avec une planche. Musée Neuch.*, 1883.
- Ch. CHATELAIN. *Note sur l'ancien vitrail de la Collégiale. Musée Neuch.*, 1887.
- G. VON WYSS. *Die Portalinschrift der Stiftskirche in Neuenburg. Indicateur d'antiquités suisses*, 1888.
- Ch. MONVERT. *Le tombeau de François de la Sarraz et le mausolée de la Collégiale de Neuchâtel. Musée Neuch.*, 1893.
- QUARTIER-LA-TENTE. *Le Canton de Neuchâtel, Neuchâtel*, t. II, 1898.
- Clément HEATON. *Notre-Dame de Neuchâtel et l'architecture primitive de la Suisse*, 1903. (Extrait du *Musée Neuch.*)
- Abbé C. NARBÉY. *Fondation de la Collégiale par Béatrix de Granges Grammont. Musée Neuch.*, 1903.
- Jean GRELLET. *Le Cénotaphe des comtes de Neuchâtel, 1917. (Extrait des Archives héraldiques suisses.)*

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL

- L. MONTANDON. *Les tours de la Collégiale de Neuchâtel*. Musée Neuch., 1920.
La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416-1417. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2^e série, t. XI, 1921.
R. NICOLAS. *Les monuments funéraires des seigneurs de Neuchâtel et de la Sarraz*. Musée Neuch., 1923.
[A. LOMBARD]. *L'église collégiale de Neuchâtel* (1929). Notice publiée par la direction des cultes de la ville, Neuchâtel.
A. PIAGET. *L'inscription de la Collégiale*. Musée Neuch., 1930.
J. PÉTREMAND. *A propos de l'inscription commémorative de la Réforme*. Musée Neuch., 1930.
Archives de l'État.
Archives de la Commune.
Archives des Travaux publics de la Commune.

AUTRES OUVRAGES CITÉS

- Chancelier DE MONTMOLLIN. *Mémoires sur le comté de Neuchâtel*, 2 vol., 1831.
VIOLETT-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, 10 vol., 1868.
A. CHOISY. *Histoire de l'architecture*, 2 vol., 1899.
A. PIAGET. *La Chronique des chanoines*. Musée Neuch., 1896.
Émile MALE. *L'Art religieux en France* (au XII^e s., au XIII^e s. et à la fin du moyen âge). 3 vol., 1908. 1923.
A. NAEF. *Église de Romainmôtier, phases constructives*. (Extrait de l'*Indicateur d'antiquités suisses*, 1905-1906.)
L. THÉVENAZ. *L'arbre du banneret*. Musée Neuch., 1925.
L'arbre du banneret. *Messenger boiteux*, 1926.
LÉON MONTANDON. *Neuchâtel*, articles parus dans le *Dictionnaire historique et géographique de la Suisse*, 1928.
H. REINHARDT. *Das Münster zu Basel (Deutsche Bauten XIII)*, 1928.
G. CHAMOREL et A. NAEF. *La cathédrale de Lausanne*, 1929.

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL

Otto HOMBURGER. *Materialen zur Baugeschichte der zweiten Kirche zu Petershausen bei Konstanz (Oberrheinische Kunst, II^e année, 1926-1927).*

E. BAUER. *Négociations et campagnes de Rodolphe de Hochberg, 1928.*

— *Destins de Neuchâtel, 1930.*

V. FLIPO. *Memento pratique d'archéologie française, 1930.*

Guillaume Farel. *Biographie nouvelle... écrite par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs neuchâtelais, 1930.*

Mes collègues, professeurs et historiens neuchâtelais, et tous ceux qui ont la garde de nos archives, de notre bibliothèque, de nos musées, m'ont prêté le précieux concours de leur obligeance et de leur érudition ; qu'ils reçoivent ici le témoignage de ma gratitude.

1. La Collégiale en 1831.
2. La Collégiale vers des Pays en 1840, gravure de Baurmann.
3. La Collégiale vers des Pays en 1851.
4. Les chapelles Saint-Etienne et Saint-Guillemme, d'après une gravure de Morin.
5. Le bas-relief du portail sud, d'après Basilly.
6. Le bas-relief du portail sud, d'après Duffin de Montperoux.
7. L'inscription du portail sud, d'après le chr. sans nom.
8. Inscriptions et médaillons de la nef de 1831.
9. Sceau du chapitre en 1214.
10. Sceau du chapitre en 1436.
11. Saint-Guillemme, d'après la fresque de Toussaint.
12. La chapelle Saint-Guillemme, dessin de A. Bachelin.
13. Plan ancien de la tour et du chœur de la Collégiale, d'après Morin.
14. Chœur de la Collégiale en 1851.
15. Chœur de la Collégiale en 1731, détail du dessin de Vacher.
16. Les absides de la Collégiale, d'après Duffin de Montperoux.
17. La Collégiale en 1782, dessin de Vacher.
18. La Collégiale en 1786, gravure de Guérin.
19. L'intérieur de la Collégiale en 1840, gravure de Morin.
20. Intérieur de l'abside de la Collégiale avant la restauration, phot. Bruder.
21. La nef de la Collégiale avant la restauration, phot. Bruder.
22. La Collégiale et la terrasse en 1815, tableau de Morin.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. Le tilleul du banneret vers 1915.
2. La Collégiale et le donjon en 1856, lith. de Grisel.
3. Plan de la Collégiale en 1799, par Bocquillon.
4. La Collégiale vers 1830, lith. Bosset de Luze.
5. La Collégiale en 1931.
6. La Collégiale vue des Parcs en 1840, aquarelle de Baumann.
7. La Collégiale vue des Parcs en 1931.
8. Les chapelles Saint-Grégoire et Saint-Guillaume, d'après une aquarelle de Marthe.
9. Le bas-relief du portail sud, d'après Barillier.
10. Le bas-relief du portail sud, d'après DuBois de Montperreux.
11. L'inscription du portail sud, d'après la chronique anonyme.
12. Inscriptions et médaillons de la cloche de 1503.
13. Sceau du chapitre en 1214.
14. Sceau du chapitre en 1456.
15. Saint Guillaume, d'après la fresque de Tourbillon.
16. La chapelle Saint-Guillaume, dessins de A. Bachelin.
17. État ancien de la tour et du chœur de la Collégiale, d'après Matile.
18. Chœur de la Collégiale en 1931.
19. Chœur de la Collégiale en 1752, détail du dessin de Vaucher.
20. Les absides de la Collégiale d'après DuBois de Montperreux.
21. La Collégiale en 1752, dessin de Vaucher.
22. La Collégiale en 1786, gravure de Girardet.
23. L'intérieur de la Collégiale en 1840, gravure de Moritz.
24. Intérieur de l'abside de la Collégiale avant la restauration, phot. Bruder.
25. La nef de la Collégiale avant la restauration, phot. Bruder.
26. La Collégiale et la terrasse en 1818, tableau de Moritz.

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL

27. Projet de G. Ritter pour la restauration de la Collégiale.
28. État ancien de la façade ouest, d'après Matile.
29. Projet de G. Ritter pour la restauration de la façade ouest.
30. La fête des Armourins, gravure d'après Moritz.
31. Coupe de la Collégiale avant la restauration, d'après DuBois de Montperreux.
32. La Collégiale vue du cloître.
33. Les absides.
34. Corniches de la grande abside et du chœur.
35. Corniches de l'abside latérale et du chœur.
36. Détail du chœur du côté nord.
37. La porte Saint-Pierre.
38. La porte Saint-Pierre avant la restauration, phot. Bruder.
39. Vitraux de Th. Delachaux.
40. La porte Saint-Nicolas.
41. Ancienne sacristie.
42. Le portail ouest avant la restauration.
43. Le portail ouest, état actuel.
44. La Collégiale et le cloître.
45. La Collégiale en 1869.
46. L'ancien cloître.
47. La Collégiale vue du donjon.
48. Les arcades du cloître.
49. L'intérieur de la Collégiale, côté est.
50. L'intérieur de la Collégiale, côté ouest.
51. Chapiteaux du chœur et de l'abside.
52. Chapiteau du collatéral nord.
53. Base d'un pilier de l'abside.
54. Gargouille du clocher.
55. Chapiteaux de la chapelle Saint-Pierre.
56. Intérieur de l'abside.
57. Consoles des piliers de la croisée et détails de l'abside.
58. Piliers nord de la nef, relevés par Ed. Calame.
59. Détail du transept sud.
60. Chapiteaux du pilier nord-ouest de la croisée avant et après la restauration.
61. Détail de la nef, partie nord-ouest.
62. Chapiteaux de la nef.
63. Détail du bas-côté sud.

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL

64. État ancien de la chapelle Saint-Michel, d'après DuBois de Montperreux.
65. La chapelle Saint-Michel, état actuel.
66. Fresque de la chapelle Saint-Léonard.
67. Le monument des comtes.
68. Le monument des comtes en 1805.
69. Statuette trouvée près de la Collégiale.
70. Détail du monument des comtes. Côté gauche.
71. Détail du monument des comtes. Côté droit.
72. Détail du monument des comtes. Le socle.
Plan de la Collégiale, de Matile, revu et complété par Ed. Calame.

TABLE DES MATIÈRES

NEUCHÂTEL ET LA COLLÉGIALE	7
LA COLLÉGIALE ET L'HISTOIRE	15
1. Notre-Dame de Neuchâtel	15
2. La Réformation	33
3. Le siècle des archéologues	43
UNE VISITE A LA COLLÉGIALE	55
1. L'extérieur, les murs et les portes, les tours, le cloître	55
2. L'intérieur, chapiteaux et voûtes	72
3. Les chapelles, les tombes, le monument des comtes	87
NOTES	107
BIBLIOGRAPHIE	125
TABLE DES ILLUSTRATIONS	131

